

a

II. 2. 153. 2.

## NOTICE

SUR

### UN MANUSCRIT DE LA REINE CHRISTINE,

À LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN,

PAR

[Barthélemy]

M. HAURÉAU.

Le volume qui porte aujourd'hui le n° 344 du fonds de la Reine, dans la bibliothèque du Vatican, est un manuscrit de cinquante-sept feuillets, à deux colonnes, écrit par des mains diverses vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle et, comme il semble, le commencement du XIII<sup>e</sup>. Il n'y a que des poèmes latins, qui sont presque tous anonymes. Ainsi le désigne Montfaucon, sous l'ancien n° 1599 : « Alani Anticlaudianus. Incerti altercatio Ajacis et Ulixis, carmine. Magistri Serlonis de Trojano excidio et de diversis sacris rebus, rethorice<sup>1</sup>. » Ce titre est court pour un recueil qui contient tant de pièces, et, comme nous le verrons, il n'est pas exempt d'erreurs. Sur le feuillet de garde du même volume, on écrivait, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle : « Anticlaudianus Alani, Carmina magistri Serlonis. Altercatio Ajacis et Ulyssis. Destructio Trojanae urbis. De quatuor evangelistis. De diversis sacris et profanis promiscue rhythmis. Item versus multi magistri Serlonis. » Ce nouveau titre étant encore imparfait, le cardinal Passionei, bibliothécaire du Vatican, fit,

<sup>1</sup> Montfaucon, *Biblioth. biblioth.*, t. I, p. 50.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

au siècle dernier, le dénombrement de toutes les pièces qu'il semblait attribuer à maître Serlon, et prit le soin d'envoyer sa notice aux collaborateurs de l'*Histoire littéraire*. Mais ceux-ci n'en firent pas usage. Comme ils étaient également sincères et modestes, il leur coûtait peu de se corriger. On doit donc supposer que, s'ils ont gardé le silence sur la notice du cardinal, c'est qu'ils n'ont pas cru que l'auteur des pièces mentionnées fût aucun des Serlon dont ils avaient parlé précédemment. Ils auront fait la réserve de ces pièces, pour les mettre plus tard au compte d'un Serlon qu'ils ne connaissaient pas encore. Longtemps après, vers l'année 1820, la notice du cardinal étant venue dans les mains de dom Brial, celui-ci crut devoir la publier, quoique l'ayant jugée superficielle<sup>1</sup>. Mais, en la publiant, il y joignit une conjecture très mal fondée. Il n'hésitait pas, dit-il, à reconnaître qu'aucun des poèmes dont la notice offrait le détail n'était de l'un des trois Serlon déjà cités dans l'*Histoire littéraire*; mais il reprochait à ses anciens confrères d'avoir omis, au commencement du siècle, un quatrième auteur du même nom, auquel devaient être attribués, suivant lui, sinon tous, du moins presque tous ces poèmes. En fait, l'omission avait été commise, et dom Brial avait les meilleures raisons de restituer aux premières années du XII<sup>e</sup> siècle un quatrième Serlon, chanoine séculier de Bayeux, poète latin assez fécond, dont les vers médiocres méritaient d'être tirés de l'oubli comme n'étant pas sans intérêt pour les historiens; mais dom Brial s'est gravement trompé quand il a joint aux œuvres authentiques de ce chanoine tous ou presque tous les poèmes dénombrés dans la notice du cardinal. En réalité, pas un de ces poèmes n'est de lui. Voilà ce que nous nous sommes proposé de démontrer.

Cette notice du cardinal étant, en effet, beaucoup trop sommaire, nous avons prié M. Élie Berger, l'un des élèves de notre École de Rome, de vouloir bien rechercher le volume, l'examiner avec soin et

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la France*, t. XV, p. XIII et suiv.

nous en faire un dépouillement plus correct. Ayant aujourd'hui reçu les informations que ce jeune savant nous a transmises, les premiers vers de quelques pièces et le texte complet de quelques autres, nous sommes enfin en mesure de rendre à qui de droit la plupart des poèmes que contient ce précieux recueil.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

I. Du premier au vingt-troisième feuillet s'étend l'*Anti-Claudianus*. Le nom de l'auteur, Alain de Lille, se lit à l'*explicit*. Souvent copié et même souvent imprimé, ce poème vraiment original n'a jamais été réclamé pour un autre qu'Alain, et c'est à lui qu'il doit sa grande renommée.

II. On lit ensuite une pièce anonyme de deux cents vers élégiaques sur la querelle d'Ajax et d'Ulysse : *Causa Ajacis contra Ulyxen*. Elle commence par :

Involvit miseros miser hic status : anxia pestis,  
Arcta salus, cita mors, sors vaga, vita brevis,

et finit par :

Mota manus favet huic; dant arma, feroque remoto  
Milite, mente virens semivir arma tulit.

Ces vers médiocres, où se heurtent des termes impropres, n'appartiennent certainement pas à l'antiquité qu'on appelle profane. Ils sont d'un poète moderne; mais nous ne savons lequel désigner.

III. Les deux pièces qui précèdent n'étaient pas indiquées dans la notice du cardinal Passionei. Au feuillet 25 commence la série des poèmes très variés dont le cardinal avait envoyé le dénombrement, et que dom Brial a cru pouvoir attribuer à son chanoine de Bayeux. La première a pour titre : *Versus magistri Serlonis*, et tel en est l'*incipit* :

Dactyle, quid latitas? Exi. Quid publica vitas?  
Quid vetat audiri quod fas nec inutile sciri?

s. Xli ex

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Ayant reproduit ce distique, dom Brial le fait suivre de cette courte note : « De quoi s'agit-il dans ces vers ? C'est ce que nous ignorons, n'ayant pas la pièce entière sous les yeux. » En la cherchant un peu, dom Brial l'aurait facilement trouvée. Elle existe, en effet, dans un assez grand nombre d'anciens recueils, notamment dans les n<sup>os</sup> 57 de Laon, 6765 et 16699 de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les papiers de Baluze, n<sup>o</sup> 120. Pour notre part, nous la connaissons bien, car nous l'avons, il y a peu de temps, intégralement publiée d'après ces manuscrits<sup>1</sup>. C'est un poème plein de traits ingénieux, quelquefois trop libres, tantôt intitulé *Differentiæ*, tantôt *De partibus orationis*, fait pour graver dans la mémoire des écoliers les mots latins dont la forme est semblable, mais dont le sens et la quantité diffèrent.

Baluze l'avait attribué sans aucune raison à l'évêque du Mans, Hildebert. Il est certainement d'un poète nommé Serlon, qui s'est dénoncé lui-même dans le huitième vers :

In me Serlonem non respice, sed rationem,

et dans un des derniers :

Serlo docetur, uti non doctus, amoribus uti.

Mais quel est ce maître Serlon, si mal instruit du respect qu'on doit à l'enfance, et dont les badinages étrangement licencieux provoqueraient aujourd'hui la plus sévère et la plus juste réprimande ? Ce n'est certainement aucun des quatre Serlon connus de dom Brial et de ses anciens confrères, ni l'abbé de Gloucester mort en 1104, ni le chanoine de Bayeux qui vivait en 1106, ni l'évêque de Sées mort en 1122, ni l'abbé de Savigny mort en 1158. Comme l'a justement supposé M. Paul Meyer<sup>2</sup>, l'auteur de notre poème survécut même à cet abbé de Savigny. On l'appelle quelquefois Serlon de Paris, cette ville ayant été le principal théâtre de ses fredaines et de son enseignement ;

<sup>1</sup> *Notices et extr. des man.*, t. XXVIII, p. 117. *Archiv. des miss. scient.*, 1868, p. 143 2<sup>e</sup> partie, p. 428.

mais, comme nous l'apprend Robert de Sorbon<sup>1</sup>, c'était un Anglais, qui se fit moine après avoir quelque temps professé les belles-lettres dans nos écoles. Nous avons ailleurs raconté la légende de sa conversion miraculeuse. Les écoliers et les maîtres anglais avaient, au moyen âge, même à Paris, la plus mauvaise renommée. C'est ce que nous attestent un très grand nombre de témoins. Maître Serlon, logicien très subtil et poète très grivois, avait donc l'esprit et les mœurs qu'on reprochait aux gens de sa nation; mais il arriva qu'un jour, après avoir causé bien des scandales, il finit par un acte solennel de pénitence; il courut se cacher dans un monastère, laissant, pour expliquer sa retraite précipitée, ces deux vers souvent cités par les sermonnaires du XIII<sup>e</sup> siècle :

Linquo coax ranis, cra corvis vanaque vanis,  
Ad logicam pergo quæ mortis non timet ergo<sup>2</sup>.

*f. Jacobi  
Vibrari  
Exempla a  
Grane p. 12.*

Là s'arrête la légende du logicien et du poète repentants. Que devinrent-ils ensuite? On nous a conservé quelques poèmes mélancoliques du même Serlon, composés dans le cloître, et le titre d'un de ces poèmes dit que l'auteur était alors moine cistercien<sup>3</sup>. Ce renseignement joint à ceux qui précèdent, n'hésitons pas à dire que la légende, l'histoire, tous les témoignages sont conciliés; s'il est admis que ce maître Serlon est celui dont nous parlent à la fois Walter Mapes<sup>4</sup> et Gérard de Barri, qui, plus âgé qu'eux, fut néanmoins leur contemporain et leur ami. Walter Mapes l'appelle Serlon de Wilton, indiquant ainsi le lieu de sa naissance. Après avoir été, dit Gérard, un professeur de grand renom, il se retira d'abord dans l'abbaye de la Charité-sur-Loire, de l'ordre de Cluny; puis, n'en trouvant pas la discipline assez rigide, il alla se confiner dans l'abbaye cistercienne de l'Aumône, près Pontoise, le Petit-Citeaux. Entièrement détaché des choses du monde, il était resté néanmoins le savant, l'homme d'es-

<sup>1</sup> *Mém de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 242.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Arch. des miss. scient.*, 1868, p. 173.

<sup>4</sup> *De nugis curialium*, p. 70.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

prit que le monde avait admiré. C'est pourquoi les moines de l'Aumône, ayant perdu leur abbé, firent choix, pour le remplacer, de cet éminent personnage<sup>1</sup>. Suivant les auteurs de la nouvelle *Gaule chrétienne*, Serlon est mentionné comme abbé de l'Aumône en des titres de cette maison, aux années 1171, 1173<sup>2</sup>. Quelque temps après son élection, il fit un voyage en Angleterre. Gérard, jeune encore, *adolescens*, fit alors sa connaissance. Puisque nous apprenons d'autre part que Gérard était né l'an 1147<sup>3</sup>, les dates concordent. Il n'y a pas moins d'accord entre ce qu'on nous rapporte sur l'abbé voyageur et ce que nous savons du poète converti. Après avoir offensé tant de chastes oreilles par le cynisme de ses rimes, le poète ne composait plus que des vers pieux où il se donnait comme le modèle de toutes les vertus pratiques :

Me duce si graderis, post carnem non gradieris<sup>4</sup>.

Ce manque de convenance n'est pas, à vrai dire, tellement rare qu'il n'ait pas été remarqué; on raconte en effet que, lorsque le diable vieilli se fit ermite, il devint le plus dur censeur des gens de mauvais conseil. Cependant il est plus naturel et plus ordinaire que le repentir soit modeste. Quant à l'abbé, sa rigueur était pareillement exemplaire; du moins nous donne-t-on la preuve qu'il était sans aucune indulgence pour les écarts de ses confrères, en religion. Comme on l'interrogeait, en la présence de Gérard, sur les religieux de Cluny : « J'attendrais, dit-il, avec plus de sécurité le coup de la mort; étant noir matin qu'étant moine de la même couleur. » Un évêque qui l'entendait trouva ce langage trop vif et le blâma; il ne fallait pas ainsi généraliser; il y avait encore des honnêtes gens sous la robe de saint Benoît. Gérard lui-même, l'ennemi déclaré de tous les moines, n'approuva pas ce langage sans faire quelques ré-

<sup>1</sup> *Giraldi Cambrensis Speculum eccles.*

dist. II; dans l'édition de ses œuvres donnée par M. J. S. Brewer, t. IV, p. 105.

<sup>2</sup> *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1398.

<sup>3</sup> J. S. Brewer, Préface des OEuvres de Gérard, t. I, p. 10.

<sup>4</sup> Voir *Archives des missions scientifiques*, 1868, p. 147.

serve. Nullement tenu, pour notre part, d'apprécier la valeur du propos, nous faisons simplement remarquer que le ton de l'abbé rappelle celui du régent; c'est le même défaut de mesure et de convenance. Il est vrai que, si les boutades du régent étaient joviales, celles de l'abbé sont moroses; mais voilà toute la différence. L'identité de l'un et de l'autre semble encore prouvée par ce que Gérard raconte de la mort de Serlon. Il mourut, dit-il, avec la réputation d'un saint homme, après avoir effacé le souvenir de ses fautes passées par les marques les plus évidentes d'une correction finale, *finalis emendationis indiciiis evidentissimis*<sup>1</sup>.

Ces preuves tirées des écrits de Mapes et de Gérard sont-elles jugées insuffisantes? Nous allons en produire d'autres qui viendront les confirmer.

Il a été dit que le dernier des Serlon est qualifié de moine cistercien dans le titre d'un de ses poèmes. Voici l'exacte teneur de ce titre, cité par M. Meyer d'après le n° 53 de Digby : *Versus magistri Serlonis in conversione sua, quando factus est monachus cisterciensis*<sup>2</sup>. Or nous trouvons la même pièce dans le n° 120 des Papiers de Baluze, fol. 373, et elle y est intitulée : *Gerlo, abbas Eleemosynæ, de contemptu mundi*. Aucun abbé de l'Aumône ne s'étant appelé Gerlon, c'est bien Serlon qu'il faut lire. Toute autre lecture serait d'autant moins plausible que la même pièce se lit dans le n° 11866, fol. 355, de la Bibliothèque nationale sous ce titre de la plus parfaite clarté : *Venerabilis Serlonis, abbatis monasterii beatæ Mariæ de Eleemosyna-Cistercii, diocesis Carnutensis, dysticha*. Enfin, dans le n° 11791, fol. 154, de la même bibliothèque, nous retrouvons encore la même pièce, tirée d'un manuscrit de Cîteaux, *archimonasterii B. Mariæ cisterciensis*, où, dit le copiste, elle était intitulée : *Versus de contemptu mundi, compositi a domno Gerlone ou Serlone, abbate de Eleemosyna, ordinis cisterciensis*. Voilà donc quatre nouveaux témoignages en faveur d'une opinion qui devait déjà sembler la plus probable. Les ayant produits, nous pou-

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

<sup>1</sup> *Specul. eccles.*; Oper., t. IV, p. 109. — <sup>2</sup> *Archiv. des miss. scient.*, 1868, p. 173.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

vons enfin, comme il nous semble, ne plus hésiter à croire que ce dernier des Serlon, d'abord professeur à Paris et poète libertin, ensuite moine cistercien et poète dévot, est le Serlon abbé de l'Aumône, Serlon de Wilton; qui fut l'ami très honoré de Walter Mapes et de Gérard de Barri.

Ainsi le poème mnémonique du manuscrit de la Reine porte le nom qu'il doit porter. S'il n'est pas de Serlon de Bayeux, il est d'un Serlon. C'est la seule concession qu'il nous soit permis de faire à dom Brial. Mais, sans insister davantage sur cette pièce, passons aux suivantes et prouvons qu'elles sont d'auteurs très variés.

IV. *Planctus Trojane destructionis*, commençant par :

Pergama flere volo, fato Danais data solo,

Solo capta dolo, capta redacta solo.

Ce poème a été très goûté. Nous en avons des copies plus ou moins complètes dans les n°s 4126, 4286, 5129, 8430, 8491, 11867 et 15155 de la Bibliothèque nationale. Il est, en outre, dans les n°s 882 de Douai, 30 de Charleville; 883 et 861 de Vienne, 14544 de Munich et dans un grand nombre d'autres volumes dont la nomenclature serait trop longue. Il a même été six fois imprimé. La sixième édition est toute récente. Nous l'avons donnée dans un des derniers volumes de ce recueil<sup>1</sup>, en la faisant suivre de quelques notes où sont nommés tous les auteurs supposés de cette pièce curieuse. Suivant notre conjecture, appuyée de plusieurs preuves, elle est d'Hildebert. On peut ne pas souscrire à cette conjecture; mais, en tout cas, la pièce n'est pas d'un Serlon. Si l'on nous fait remarquer que ce nom se lit dans le catalogue publié par Montfaucon, nous répondons que ce catalogue est inexact; puisque, dans le manuscrit, la pièce est anonyme.

V. *Historia Trojana*. C'est un autre poème, en deux chants, sur

<sup>1</sup> *Notices et extr. des man.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 438.

la même catastrophe, la chute de Troie. Ainsi commence le premier chant :

Divitiis, ortu, specie, virtute, triumphis,  
Rex Priamus clara clarus in urbe fuit;

et ainsi le second :

Ignibus Æneas cedens, non hostibus, urbem  
Deserit, assumptis conjuge, prole, patre.

Des deux chants la notice du cardinal avait fait deux pièces différentes. En excusant dom Brial de cette erreur, il faut néanmoins la corriger. Quant au nom de l'auteur, il est bien connu. Ce long poème, qui mérite peu d'estime, est d'un chanoine régulier nommé Simon Chèvre-d'or, à qui l'attribuent justement le n° 8430 de la Bibliothèque nationale et le n° 93 de la bibliothèque d'Avranches<sup>1</sup>. Leyser<sup>2</sup> et M. l'abbé Bourassé<sup>3</sup> en ont publié le premier chant sous le nom d'Hildebert; mais c'est une fausse attribution. Il n'est pas besoin d'insister sur une erreur déjà plusieurs fois signalée.

Dans ces deux poèmes sur Paris, sur Hélène, sur la chute de Troie, qui sont dus l'un et l'autre à des auteurs français, on retrouve la plupart des fictions homériques. Cela nous fournit une occasion de remarquer que les traditions de l'antiquité païenne n'avaient pas, au XII<sup>e</sup> siècle, repris moins de faveur en France qu'en Italie. Il est vrai que tout le monde n'approuvait pas cette recrudescence de littérature profane. De temps en temps arrivait, de tel ou tel cloître, quelque rude déclamation sur l'impiété des anciens poètes et de leurs téméraires imitateurs; mais cela n'empêchait rien, et non seulement Homère et Virgile, mais encore Ovide, Catulle, Martial, étaient chaque jour plus loués, plus imités. Dans le n° 8247 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, fol. 23, après une copie des *Remèdes d'amour*, se lit cette note bizarre, rédigée par un frère Mineur dans le

<sup>1</sup> *Histoire litt. de la France*, t. XII, p. 489. — Voir notre dissertation sur cette pièce dans *Not. et extr. des man.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> part., p. 401.  
<sup>2</sup> Pol. Leyser, *Hist. poem. et poet. med. avi*, p. 390.  
<sup>3</sup> *Opera Hild. b.* dans Migne, *Patrologie*, t. CCV, col. 1447.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

style des notaires : « Explicit Ovidius *De remedio amoris*, quem ego  
« frater Bertrandus *Ginesse*, ordinis fratrum Minorum, conventus Rhu-  
« tenensis, scripsi in vigilia conceptionis B. Mariæ. Incœpi quidem  
« ipsum scribere hora quinta de mane et finivi eadem die, hora un-  
« decima ante mediam noctem, anno Domini 1467; et hoc Parisius,  
« in camera mag. Antonii Calmelli, teste fratre Philippo Castauri,  
« dicti ordinis, conventus Lemovicensis, et fratre Geraldo Crosarum,  
« conventus Albiæ. Ad laudem et gloriam Virginis Mariæ. Amen. »  
Par quelle association d'idées cet honnête religieux a-t-il pu se per-  
suader qu'en employant dix-huit heures à copier les *Remèdes d'amour*,  
il travaillait méritoirement à la glorification de la Vierge Marie? Voilà  
ce que nous ne saurions deviner; il y a là, pour nous, la plus mysté-  
rieuse des énigmes. La note est, il est vrai, du xv<sup>e</sup> siècle, d'un  
siècle, dit-on, peu rigide, où, suivant l'opinion commune, la foi  
s'étant amoindrie, les esprits se troublèrent à ce point qu'on vit la  
plupart des clercs lettrés prendre l'habitude de confondre ainsi les  
choses sacrées et les choses profanes. Mais il faut, sur ce point,  
contredire l'opinion commune. C'est ce que fait en ces termes  
M. Ozanam : « On a, dit-il, trop élargi l'abîme entre le moyen âge et  
« la renaissance. Il ne fallait pas méconnaître ce qu'il y eut de paga-  
« nisme littéraire dans ces temps où l'on attribue à la foi chrétienne  
« l'empire absolu des esprits et des consciences<sup>1</sup>. » Nous nous empres-  
sons d'adhérer à cette judicieuse remarque. Nous croyons, toutefois,  
devoir signaler quelque différence entre le paganisme du xii<sup>e</sup> siècle  
et celui du xv<sup>e</sup> : tout est naïf au xii<sup>e</sup> siècle; au xv<sup>e</sup>, rien ne l'est plus.

VI. *De mercatore*. Il suffit de citer les premiers vers de cette pièce  
pour faire voir qu'elle n'est pas antérieure au xii<sup>e</sup> siècle :

Institor intentus augendis rebus in orbem,  
Pontum conscendit ut cumularet opes.  
Pulchra sui conjux, et adhuc immunis ab omni  
Prole, relicta fuit et sine teste domi...

<sup>1</sup> Ozanam, *Docum. inéd. pour servir à l'hist. litt. de l'Italie*, p. 28.

Schneekins  
Zs. XHX

Aucun poète n'aurait pris, avant le XII<sup>e</sup> siècle, d'aussi fréquentes licences. Quant au sujet de la pièce, c'est un conte populaire souvent amplifié, souvent abrégé, en prose, en vers, presque dans toutes les langues. Notre marchand parti pour s'enrichir, sa femme délaissée ne respecte pas l'engagement du contrat conjugal et devient mère. Sept ans après, le marchand reparait au logis, et, très étonné d'y voir un enfant né pendant son absence, il interroge sa femme, qui lui répond :

Lege maritali si sum tibi juncta, parens es;

Hoc probat ipsa caro qua sumus una duo.

Concepi non passa virum, neque fœdere læso,

Degustata dedit nix mihi ventris onus.

Si peperit materque fui sic, sic puer iste

Te de jure suum vindicat esse patrem.

Ne croyant pas, et, en effet, ne pouvant pas croire à la sincérité d'une telle réponse, le mari fait néanmoins bon visage à l'enfant. Il entend se venger et prépare sa vengeance. Quelque temps après, il annonce qu'il va faire un nouveau voyage, pour ajouter encore à sa fortune; puis il s'embarque, emmenant l'enfant avec lui. Mais, quand il revient, il est seul, ayant vendu son jeune compagnon sur quelque rive lointaine. Ici commence un nouveau dialogue. La mère désolée demande ce que son fils est devenu. C'est la question que le marchand a prévue. Ayant donc contemplant sa femme avec une feinte tristesse, il lui répond : Hélas! hélas! l'enfant de la neige est fondu sous le soleil ardent des pays chauds :

Partibus his habitans ubi sol ferventius urget,

Cereus ad solem sole solutus erat.

De nive conceptus, nivis instar sole solutus,

In liquidam fluxit nix homo totus aquam.

Est natura nivis non ferre valere calorem;

Sic nec ferre potest de nive factus homo.

M. Wattenbach a récemment publié ce poème dans le journal fondé par M. Haupt, *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XIX, p. 119. Le texte qu'il a reproduit est celui de notre manuscrit de la Reine. Nous

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

regrettons de n'en pas connaître un autre qui nous permette d'amender quelques vers évidemment altérés.

Ces élégiaques farcis d'antithèses, d'un style généralement concis, mais généralement obscur, ont, selon M. Wattenbach, plus d'un trait de ressemblance avec ceux dont l'auteur certain est Matthieu de Vendôme. Nous sommes de cet avis.

Il y a trois versions du même conte dans le manuscrit de la Reine. La seconde, en quatre vers, succède immédiatement à la première dans le manuscrit et dans l'édition de M. Wattenbach<sup>1</sup>. Nous parlerons plus loin de la troisième. Mais on en connaît beaucoup d'autres. La plus ancienne aurait été trouvée dans un manuscrit du x<sup>e</sup> siècle; c'est, du moins, ce que nous atteste M. Du Méril, qui l'a publiée, page 275 de ses *Poésies populaires antérieures au xii<sup>e</sup> siècle*, d'après un texte déjà donné par Ebert: *Ueberlieferungen zur Geschichte und Literatur*, t. I, p. 80. Le même texte a été reproduit par M. Jaffé: *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XIV, p. 472. Le style de cette ancienne version est naïf et sans art; on peut même dire qu'il est tout à fait prosaïque. Nous en lisons une autre dans les *Poésies inédites du moyen âge*, de M. Du Méril, p. 418, une autre dans le tome XIX, p. 240, du *Zeitschrift für deutsches Alterthum*; trois, en forme d'épigrammes, dans la *Poetria nova* de Geoffroi de Vinsauf, etc. etc. M. E. Du Méril a dressé la liste des imitations plus modernes<sup>2</sup>. Elles sont très nombreuses; il y en a même de très récentes. Nous n'avons pas besoin de dire que ces imitations modernes n'ont pas toutes la naïveté de la première version.

VII. Suivent trois pièces intitulées: *De quatuor evangelistis*; *De thure, auro et myrrha*; *De Daniele, de Job et de Noe*. Nous en avons déjà parlé<sup>3</sup>, Beaugendre les ayant publiées sous le nom d'Hildebart: *Hildebarti Oper.*, col. 1315, 1316, 1317. Mais Beaugendre s'est

<sup>1</sup> *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XIX, p. 122.

<sup>2</sup> *Not. et extr. des man.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 300.

<sup>3</sup> *Poésies inédites du moyen âge*, p. 419.

Petite  
Rise

202

trompé; l'auteur de ces trois pièces est Pierre Riga. Ce sont des fragments détachés de son poème qui a pour titre : *Aurora*. Cependant, si le texte édité par Beaugendre est à peu près conforme à celui qui nous est offert par le manuscrit de la Reine, il ne l'est pas toujours au texte du grand poème. Nous avons donné la raison de cette différence. Samson, archevêque de Reims, avait fait demander à Pierre Riga, chantre de son église, quelques-uns de ses meilleurs vers. Celui-ci, jaloux de plaire à son archevêque, lui remit, sous le titre peu modeste de *Floridus aspectus*, un recueil de pièces mêlées que nous trouvons complet dans un seul manuscrit, le n° 1136 de l' Arsenal. Mais, en y plaçant quelques morceaux détachés de l'*Aurora*, il y fit des changements, corrigea certains vers, et même en ajouta quelques autres. Il y a malheureusement, dans l'édition de Beaugendre, beaucoup de fautes que M. l'abbé Bourassé ne semble pas avoir remarquées. Pour l'honneur, non d'Hildebert, mais de Riga, qui mérite bien aussi quelque intérêt, nous allons publier plus correctement l'une des trois pièces, la dernière : *De Daniele, de Job et de Noe*.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Tres recipit cælum: Daniele, Job, Noe; clauso

Limine, mendicat cetera turba foris.

Si pondus rerum ratio bene consulat, omnes

Exprimit electos illa figura trium.

Castorum mores Danielis vita figurat;

Floruit illæsus in Daniele pudor.

Job designat eos quos fœdus inescat amoris,

Job complevit opus prolis amore suum.

Hos Noe declarat quos Ecclesiæ ratis ambit;

Arca, regente Deo, sub Noe tuta fuit.

Qui caste vivunt Daniel, qui conjugis implent

Debita Job, Noe sunt qui bene corda regunt.

Volvitur in saxo qui nubitor, sudat in agro

Qui docet, in lecto vivere castus amat.

Huic mola debetur, ager huic, thorus huic; mola mundus,

Subdita plebs ager est, vita quieta thorus.

Tres ibi cerno gradus: molit hic, arat hic, cubat ille,

Spé prolis, lucro fratris, amore Dei.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Vult Deus hunc, vocat hunc, trahit hunc; proli vacat iste,  
Ille gregem pascit, esurit ille Deum.  
Hic tener, hic fortis, hic est lenis; quasi lacte  
Vescitur hic, iste panibus, iste favis.  
Impetit hunc dæmon, super hunc dolet, invidet illi;  
Quem domat hic, ille vulnerat, ille necat.  
Istum campus habet, hunc collis, mons habet illum;  
Ambulat hic, ille cursitat, ille volat.  
Quidquid peccati est cavet hic, timet hic, fugit ille;  
Hic inhiat, studet hic, affluit ille bonis.  
Iste manu purus; sermone, manu sacer ille;  
Integer est ille pectore, voce, manu.  
Quid noto? Militat hic, hic imperat, ille quiescit;  
Hic bonus, hic melior, optimus ille gradus.  
Hunc motus manuum, ratis hunc, pons adjuvat illum;  
Hic nat, remigat hic, transilit ille fretum.  
Ut mare transeat hoc movet hic quasi brachia, navem  
Præparat hic, pontem fabricat ille sibi.  
Hi tres in mundo fluitant; tamen ille pericli  
Paulisper patitur, hic minus, ille nihil.  
Ter denos fructus emit hic, duplum metit iste;  
Illi centenus præmia debet honor.

En choisissant lui-même ce fragment de l'*Aurora* pour montrer ce qu'il savait faire, le poète a trahi l'un des plus vifs penchants de sa Muse. Il est manifeste qu'elle aimait trop les antithèses et les jeux d'esprit. Cependant le poème entier n'est pas une série de frivoles allégories; il y a des récits où l'imagination de l'auteur s'est donné carrière; les descriptions pittoresques, les amplifications morales, les discours même y occupent une place considérable, et si, pour notre part, nous avons à faire un choix parmi ces morceaux de genres très divers, ceux à qui l'on nous verrait donner la préférence ne seraient pas les échantillons envoyés à l'archevêque Samson. C'est, du reste, un poème qui, jadis très célèbre, est aujourd'hui très peu connu. On croit en connaître seulement quelques parties, publiées par Leyser, par Gaspard de Barth, par Wharton, et récemment réunies dans

le tome CCXII de la *Patrologie*. Nous venons de prouver et nous prouverons de nouveau, dans la suite de cette notice, qu'on en connaît d'autres encore, mais sans les rapporter à l'auteur, parce qu'elles ont été publiées sous un nom qui n'est pas le sien. Il est vrai néanmoins que l'ensemble du poème est à peu près ignoré.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

VIII. *Descriptio paradisi*. Cette pièce commence, dans le manuscrit de la Reine, par *Dirige, Clio, stylum*. Ailleurs on lit ainsi le premier vers :

Erige, Clio, stylum, cultum sermonis inaura.

C'est encore un poème publié par Beaugendre dans les œuvres d'Hildebert<sup>1</sup>. L'éditeur nous informe qu'il l'a tiré du n° 3019 de Colbert, où, dit-il, il porte le nom de l'illustre évêque : « Ubi sub « Hildeberti nomine transcriptum dicebatur e manuscripto codice monasterii Brenensis. » Mais cela n'est pas un rapport fidèle. Le n° 3019 de Colbert est aujourd'hui le n° 3088 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale. On trouve, en effet, vers le milieu du volume, une liasse de vers transcrits au XVII<sup>e</sup> siècle d'après un manuscrit de l'abbaye de Braines, et, parmi ces vers, le poème publié par Beaugendre ; mais on n'y voit pas indiqué que ce poème était, dans le manuscrit de Braines, sous le nom d'Hildebert ; on lit simplement en tête de la liasse, fol. 18, que tous les vers dont elle se compose suivent, dans le manuscrit de Braines, le grand poème d'Hildebert sur le sacrement de l'autel : « Sequebantur hi versus librum Hildeberti, « Cenomanensis episcopi, de Sacramento altaris. » Or, parmi ces vers, il y en a que Beaugendre n'a pas crus lui-même d'Hildebert, puisqu'il les a donnés au public sous le nom de Marbode. Ainsi le témoignage allégué n'existe pas ; le manuscrit de Braines et celui de Colbert laissent le nom de l'auteur incertain.

Rien ne vient d'autre part confirmer l'attribution de Beaugendre. Le même poème nous est offert par le n° 825 de la bibliothèque de

<sup>1</sup> *Hildeb. Opera*, col. 1187.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Douai, manuscrit de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, provenant de l'abbaye d'Anchin, et dans ce volume, comme dans ceux de la Reine, de Braines et de Colbert, il est sans aucun nom d'auteur; il n'y est pas même joint à des vers authentiques d'Hildebert. En effet, il n'est pas de lui, car il est de Pierre Riga. La preuve nous en est fournie par le n° 1136 de l'Arsenal, où nous le trouvons compris dans le recueil intitulé *Floridus aspectus*, fol. 111<sup>1</sup>. Beaugendre nous paraît d'ailleurs s'être bien trompé, quand il a vu dans cette pièce une œuvre parfaite. Elle est certainement d'un versificateur habile; mais nous remarquons, dans les poésies descriptives d'Hildebert, plus de pensées et un moindre étalage de science botanique, un abus moins constant des antithèses forcées et des étymologies facétieuses.

N'omettons pas de corriger le titre que donne à ce poème le manuscrit de la Reine: *Descriptio paradisi*. Le lieu dont Riga célèbre tous les agréments est clos de murs, et l'on y pénètre en franchissant d'immenses portes dont la magnifique décoration étonne, éblouit tous les yeux. Ce ne sont que reliefs d'argent, d'or et d'ivoire. Pour fabriquer des portes d'une telle splendeur, d'une telle richesse, Vulcain lui-même a jugé son art insuffisant; à cette œuvre, qu'il avait pris à sa charge de rendre parfaite, il a fait concourir la légion entière des Cyclopes. On voit donc bien qu'il ne s'agit ici ni de l'un ni de l'autre paradis, ni du céleste, ni du terrestre. Au surplus, le titre de Beaugendre: *De ornatu mundi*, ne vaut pas mieux. Le plus convenable est celui que nous offrent le manuscrit de l'Arsenal et celui de Douai: *Descriptio cujusdam nemoris*. Ce bois, où l'on voyait tant de merveilles, était sans doute compris dans le domaine rural d'un comte ou d'un évêque. Notons enfin que le texte donné par Beaugendre est détestable. Nous n'y comptons pas moins de cinq vers faux. Beaucoup d'autres nous offrent des mots altérés, quelquefois même des mots qui ne sont d'aucune langue, et ne permettent de rien comprendre. De plus, la ponctuation est si défectueuse, qu'il faut, pour la corriger,

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 243.

un grand effort d'attention. Si cette pièce avait le mérite que lui suppose Beaugendre, nous aurions pris le soin d'en donner un texte correct sur le n° 1136 de l' Arsenal.

MS. N° 344

DE LA

REINE CHRISTINE.

IX. *Versus de papa.* On peut désigner sans aucune hésitation l'auteur de cette pièce; c'est Matthieu de Vendôme. La pièce porte son nom dans un volume du *Museum Hunterianum*, à Glasgow<sup>1</sup>, et dans le n° 15155 de la Bibliothèque nationale, fol. 57; MM. Thomas Wright et Orchard Hallivel l'ont insérée sous son nom au tome II, p. 257, de leur recueil intitulé *Reliquiæ antiquæ*, d'après une copie faite sur un manuscrit de Vienne par M. le docteur Endlicher; enfin elle a été de nouveau publiée sous le même nom dans le tome CCV, col. 979, de la *Patrologie* de M. l'abbé Migne.

Nous croyons, avec M. Victor Le Clerc, que ces vers sur un pape ne concernent particulièrement aucun des papes contemporains de l'auteur; il est même possible qu'ils n'expriment pas fidèlement ses idées personnelles sur les droits de la papauté, qu'il étend fort loin. A notre avis, ce poème n'est qu'un morceau de style composé sur une matière banale. Il nous semble donc très convenablement intitulé, dans le manuscrit de Glasgow: *Descriptio ecclesiastici pastoris*. Matthieu de Vendôme s'est livré souvent à ce genre d'exercice. Ainsi nous avons d'autres vers de sa façon sur la même matière, publiés pour la première fois par M. Wattenbach<sup>2</sup>. Il y a dans les deux pièces plus d'un trait commun; et, comme le style précieux, tourmenté, du poète vendômois est généralement très obscur, l'une des deux pièces sert à comprendre l'autre. La moins connue, et pourtant la moins défectueuse, est celle qu'a mise au jour M. Wattenbach. Nous n'allons pas toutefois jusqu'à la recommander. La plupart des anciens critiques ont goûté les étranges antithèses de maître Matthieu; ses pointes subtiles et le laborieux artifice de ses constructions énigmatiques. Mais

<sup>1</sup> *Neues archiv.*, t. IV, p. 624.

*Sitzung der phil. philol. Classe*; 2 nov.

<sup>2</sup> *Briefsteller von M. v. Vendôme*, dans *Neues archiv.*, t. IV, p. 572.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

les modes littéraires changent comme les autres, et c'est la simplicité qui plaît maintenant.

*Orbis ad exemplū papæ pœcēit honestas*

X. *Versus de Cæsare*. Du même genre que la précédente et du même auteur, cette pièce a été pareillement publiée par MM. Wright et Hallivel (*Reliquiæ antiquæ*, t. II, p. 258) et par M. l'abbé Migne (*Patrologie*, t. CCV, col. 982). Le César qu'elle glorifie n'est pas Jules César; ce n'est pas non plus tel ou tel des Césars modernes. C'est l'empereur mis en regard du pape; en regard, mais sur un socle inférieur.

Matthieu de Vendôme a plus d'une fois vanté ses vers élégiaques. On les jugerait peut-être avec moins de sévérité, s'il avait eu plus de modestie. On ne pourrait toutefois se défendre d'y signaler un grave défaut: ils manquent de facilité, quoiqu'il y ait beaucoup de chevilles.

Cet éloge d'un César quelconque est aussi dans le manuscrit de Glasgow que nous avons précédemment indiqué.

*Fulgens in bello Cæsarica Cæsaris obstat*

XI. *Descriptio juvenilis sapientiæ. De tribus cellulis capitis*. Dans le manuscrit de la Reine, comme dans la notice du cardinal Passionei, ces deux titres distinguent deux pièces. C'est une faute qu'il faut d'abord corriger. Il n'y a, sous ces deux titres, qu'un seul poème, à tort et très mal divisé. Ce poème est encore une amplification scolaire de Matthieu de Vendôme, et la division n'existe ni dans notre n° 15155 (fol. 59) ni dans les éditions de M. Wright<sup>1</sup> et de M. l'abbé Migne<sup>2</sup>. Une autre faute a été commise par les éditeurs, qui ont intitulé ce petit poème: *Commendatio militis*. Il ne s'agit aucunement ici ni d'un soldat, ni d'un chevalier; Ulysse n'est pas Achille. Le meilleur titre est celui que nous offre notre n° 15155: *Commendatio sapientis*. La pièce vaut, d'ailleurs, celles qui précèdent et ne vaut pas plus. Il n'y a rien d'original, pas même ce fragment *de tribus cellulis capitis*, où

<sup>1</sup> *Reliquiæ antiquæ*, t. II, p. 259. — <sup>2</sup> *Patrologie*, t. CCV, col. 982.

les trois principales facultés de l'âme, la sensation, le jugement et la mémoire, sont localisées dans trois lobes du cerveau. Cette thèse phrénologique était, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, généralement admise.

MS. n° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

*Purpurat eloq̄u sensu festival Ulixē*

XII. *De javène et moniali*. Dialogue d'un style très libre, entre un clerc et une nonne. La nonne invite sans pudeur le clerc à l'aimer. Le clerc répond qu'il ne le pourrait faire sans se rendre coupable d'un péché mortel. Non pas mortel, réplique la nonne, mais simplement véniel. Telle est la matière du débat. Le clerc finit par convaincre la nonne que ses arguments sont les meilleurs. Nous pouvons désigner trois autres copies de cette pièce, dans les n<sup>os</sup> 16219 (fol. 229) de la Bibliothèque nationale, 434 de Berne et 3761 (fol. 66) de la bibliothèque Laurentienne, à Florence. Elle n'est pas d'ailleurs inédite. M. Feifalik l'a publiée dans les Comptes rendus de l'Académie de Vienne<sup>1</sup>. M. Hermann Hagen en a donné une nouvelle édition d'après le manuscrit de Berne (*Carm. mediævi*, p. 206), et M. Wattenbach l'a tout récemment remise sous les yeux du public en reproduisant le texte du manuscrit de la Reine (*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1878, col. 319). L'auteur en est ignoré. Nous voudrions prouver qu'elle n'est pas sans mérite; mais la trop grande liberté de quelques vers effaroucherait, croyons-nous, la pudeur française. Nous devons cependant disculper l'auteur de toutes les fautes qu'on rencontre dans le texte donné par M. Feifalik. Il faut ainsi, par exemple, corriger les deux premiers vers :

Te mihi meque tibi genus, ætas et decor æquant;  
Cur non ergo sumus sic in amore pares?

Plus loin, au lieu de :

Si careas veste, tamen alia non potes esse,

il faut lire :

Si careas velo, tamen altera non potes esse...

<sup>1</sup> *Sitzungsberichte der philos.-philol. classe der kaiserlichen Akademie*; Wien, 1861, t. XXXVI, p. 168.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Ce sont là des corrections faites sans choix. Il en reste beaucoup à faire; mais il nous suffit d'avoir montré que l'auteur observait habituellement les règles de la métrique.

Comme il s'agit de vers latins, il s'agit de vers certainement composés par un clerc ou par un moine. C'est pourquoi l'on s'étonne peut-être de nous voir hésiter à les publier. Mais on ne connaît pas bien le moyen âge si l'on suppose qu'il y a de l'excès dans nos scrupules. Il s'en faut qu'au moyen âge toute la poésie des clercs ait la décence aujourd'hui prescrite. Aux mêmes siècles et aux gens de même robe appartiennent les *Hymni* publiés par M. Mone et le jovial recueil des *Carmina burana*. Il y avait alors, dans l'Église comme ailleurs, beaucoup d'indiscipline, et l'on voyait communément, à tous les étages de la hiérarchie, les gens les plus rigides coudoyer les plus déréglés.

Ce qui prouve encore mieux que tout le reste l'extrême liberté de ce temps-là, c'est que les professeurs eux-mêmes lisaient en chaire, devant leurs écoliers, ces vers que nous n'osons pas ici reproduire. Dans une glose sur le *Grécisme* que contient le n° 8427 de la Bibliothèque nationale, au folio 28, nous lisons :

Uxorem violare viri grave crimen habetur;  
Est gravius sponsam zelotypare Dei.

Eh bien, ces deux vers appartiennent à notre dialogue, dans le texte édité par M. Feifalik, et le glossateur qui les cite y joint la variante qui se retrouve dans notre n° 16219 :

Cum non sit rectum vicini tangere<sup>1</sup> lectum,  
Est mage funereum zelotypare Deum.

La pièce était, comme on le voit, devenue classique; les professeurs en connaissaient, en citaient toutes les leçons.

XIII. Cette pièce, au folio 30, *verso*, n'a pas de titre; à la place du titre, on lit : « *Hos versus fecit quidam monachus dormiendo.* » C'est là ce que personne ne voudra croire.

<sup>1</sup> N° 16219 : *scandere*. On lit *frangere* dans le texte publié par M. Hagen.

Quoi qu'il en soit, voici les vers :

Humani generis casum subitamque ruinam  
 Inferet huic orbi pernicioſa lues.  
 Ætatis teneræ pueros premet unica clades,  
 Et senibus pariter est paritura necem.  
 Corporis acrei vitio liquor inficietur  
 Totaque letifero rore madebit humus.  
 Hinc miseranda lues orietur et unica clades,  
 Unica causa necis, unica causa mali.  
 Nam simul herculei sol tanget terga Leonis,  
 Exuret geminus viscera sicca calor.  
 Si tunc mille forent Lacheses et cuique manus tot,  
 Atropos occaret omnia fila simul;  
 Mortis enim gladio populus peccata piabit.  
 Ultio digna Dei! Me miserum! Quid agam?  
 Ecce micat gladius totum qui conteret orbem,  
 Ecce manus Domini! Quo miser hinc fugiam?  
 Ecce furor Domini! Fugiamne vel hic latitabo?  
 Quove Deum fugiam cum sit ubique Deus?  
 Si nequeat flecti precibus divina voluntas,  
 Granum cum palea conteret ira Dei.  
 Esse necesse probat sententia philosophiæ  
 Rursus in antiquum cuncta redire chaos<sup>1</sup>.  
 Sic tamen esse nequit, quia constat quæque fuisse  
 Plurima, quæ veluti sunt modo semper erunt.  
 Jam super astra feror videoque relatus ad astra,  
 Luminibus clausis, solis utramque domum.  
 Nox sine sideribus lunaque, dies sine sole  
 Est, sed cum sit ita nescio cur sit ita.  
 Sidus Mercurii Venerisque Jovisque latent nunc;  
 Non sunt, vel, si sunt, deseruere polum.  
 Toto zodiaco passim spatiantur et errant  
 Mars et falciferi stella nociva senis;  
 Mars ferus ense ferit, Saturnus falce nociva  
 Rebus in humanis nititur esse nocens.

<sup>1</sup> Ovide, *Metam.* lib. II, v. 299 :

In chaos antiquum confundimur.....

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Hinc feror ad Stygii lugubria regna tyranni,  
 In quibus æternæ sunt et erunt tenebræ.  
 In tantis tenebris nec sol, nec luna, nec ignis,  
 Sufficit huic mœsto lumina ferre loco.  
 Hic labor atque dolor et inextricabilis ardor;  
 Hic gravis est miseris pœna parata reis;  
 Hic sonat assidue carmen lacrymabile: Væ! væ!  
 Quantæ sunt tenebræ! Quæ loca! Væ mihi, væ!  
 Cerberus ante fores furit et tria guttura pandit,  
 Tres simul horrendos mittit ab ore sonos<sup>1</sup>.  
 Atria tres Furiæ servant, Alecto, Megaera,  
 Tisiphone. Quantus vultibus horror inest!  
 Horridus aspectus et fœdus anhelitus oris,  
 Voxque velut tonitrus gutture rauca sonat.  
 Omnibus est similis innata malitia mentis,  
 Omnibus est animus pronus ad omne nefas.  
 Ore tenus media sitiens stat Tantalus unda,  
 Quæ, ne potet eam, semper ab ore fugit.  
 Sisyphus hic ingens saxum revolubile volvit  
 Semper ut ipsius sit sine fine labor.  
 Hic ferus Ixion; nisi jam ferus at feriendus  
 Se fugit et sequitur, semper in ore rotæ<sup>2</sup>.  
 Ille vorax vultur Titii vorat usque jecur, qui  
 Ut semper pereat non nisi pene perit.  
 Quosdam dira fames, quosdam sitis aspera, quosdam  
 Opprimit atque domat absque quiete labor.  
 Hos frigus stringit, illos calor ignis adurit;  
 Quemlibet ut meruit hic sua pœna gravat.  
 Omnibus introitus, nulli patet exitus, omnes  
 Devovet et Furiis deputat iste locus.  
 Tisiphone, diris comitata sororibus, illis  
 Distribuit pœnas quas meruere pati.  
 Nunc Styga, nunc Lethen, nunc linquo reis Acheronta;  
 Ad superos iterum vixque revertio gradus.

<sup>1</sup> Ovide, *Metam.* lib. IV, v. 449:

.....Tria Cerberus extulit ora  
 Et tres latratus simul edidit.....

<sup>2</sup> Ovide, *Metam.* lib. IV, v. 460:

Volvitur Ixion et se sequiturque fugitque.

On s'explique maintenant l'erreur commise par l'auteur de la note qui sert de titre. Le moine n'a pas fait ces vers en dormant; il les a faits, ne dormant plus, sur un mauvais rêve. Qu'ils soient ou ne soient pas d'un moine, ils n'appartiennent certainement pas à l'antiquité. C'est ce que prouvent, outre l'abus des licences, d'étranges fautes de quantité : chez aucun ancien, *philosophiæ* n'est un dactyle suivi d'un spondée et *malitia* n'est une brève suivie d'un dactyle. On remarquera toutefois que notre poète ne manque pas de littérature; il imite Virgile, surtout Ovide, et les imite de mémoire. Il ne manque pas non plus de talent; quelques-uns de ses vers sont bien tournés.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

XIV. *Rhythmus episcopi Gulii*. Nous ne pouvons nous en tenir à mentionner cette pièce. Elle donne à résoudre plusieurs questions très difficiles. Mais, parce qu'elles sont très difficiles, c'est une raison pour les aborder, non pour s'en détourner. Ces questions sont, d'ailleurs, intéressantes, et nous avons pris à notre charge d'en discuter bien d'autres qui ne le sont pas.

Comme l'indique le titre, il s'agit ici d'une pièce de vers rythmiques, et c'est la première de cette sorte que nous offre le manuscrit de la Reine. Le rythme est ainsi défini par Jean de Garlande : « Rhythmus est consonantia dictionum in fine similium, sub certo numero, sine pedibus metricis ordinata<sup>1</sup>. » Ainsi les lois de l'ancienne métrique n'ont point d'autorité sur ce genre de poésie. Les vers contiennent un nombre déterminé de syllabes, non de pieds; mais la condition est qu'ils se succèdent associés de telle sorte que deux au moins finissent par le même son. L'antiquité profane n'a pas connu le rythme; c'est pourquoi Gyraldi n'en cite aucun exemple. Mais il a été fort en vogue au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. On rencontre dans les manuscrits de ce temps une foule de pieuses cantilènes en vers rythmiques; mais encore plus grand est le nombre des pièces profanes alors composées sur ce mode facile. De celles-ci nous avons un catalogue dressé par

— Goliard?

<sup>1</sup> Mss. lat. de la Biblioth. nat., n° 11867, fol. 55, col. 2.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

M. Wattenbach<sup>1</sup>. C'est un catalogue considérable; il est pourtant incomplet.

Sur la première des pièces rythmiques que nous offre le manuscrit de la Reine, dom Brial fait une courte remarque qui va nous amener à discourir longuement. Il n'est pas, dit-il, certain que cette pièce soit de Serlon, car elle porte le nom de Gulius-ou de Golias, et les bibliographes anglais, Bale, Pits, Tanner, l'attribuent, avec beaucoup d'autres pièces du même genre, transcrites et conservées sous le même nom, au fameux archidiacre d'Oxford, Walter Mapes. Tel est, en effet, le dire commun de ces bibliographes, et deux conjectures ont été faites pour le justifier.

La première est celle-ci, d'après Matthias Francowitz et Jean Wolf. Il y aurait eu, dans l'église d'Oxford, au temps de Walter Mapes, un certain Golias qui joignait beaucoup d'impudence à quelque savoir; à quelque esprit. On pouvait donc avoir l'espérance de tromper le public en éditant, sous le nom de ce bouffon lettré, des vers dont la paternité n'était pas avouable. Or voilà précisément ce qu'aurait fait le facétieux archidiacre<sup>2</sup>. On ajoute même que le bouffon, très glorieux de voir courir sous son nom des vers qui faisaient tant de bruit, disait volontiers à chacun qu'il en était vraiment l'auteur. Mais toute l'histoire de cette supercherie est une fable tardivement inventée. Ne nous y arrêtons pas; elle ne mérite aucune créance.

Une autre supposition nous est recommandée par dom Brial. Ce serait, dit-il, un contemporain de Walter Mapes, Giraud le Gallois (Giraldus Cambrensis; on l'appelle mieux Gérard de Barri), qui, par égard, « par ménagement, » pour un personnage si bien vu de la cour, aurait lui-même dissimulé l'auteur de ces vers très libres sous le faux nom du faux évêque Gulius ou Golias. Cette seconde supposition semble dès l'abord encore moins admissible que la première. La pièce

<sup>1</sup> *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XV, p. 471.

<sup>2</sup> « Habebat Oxonii scurram seu hominichum doctum, sub cujus nomine et

« umbra quædam edidit. » J. Volfius, *Lect. memor.*, t. I, p. 429. Voir aussi Flacius Illyric., *Varia de corrupto ecclesiæ statu poemata*, p. 130.

Golias.

dont il s'agit ici, tantôt intitulée *Rhythmus episcopi Gulii*, tantôt *Confessio Goliae episcopi*, fut jadis, si libre qu'elle soit, très goûtée, très fréquemment copiée. Or peut-on croire que les auteurs de ces nombreuses copies aient tous fidèlement observé la consigne de discrétion que leur avait donnée Gérard de Barri? Mais cette consigne est imaginaire. La pièce portant le nom de Golias, les copistes ont reproduit ce nom sans se rendre complices d'une dissimulation qu'ils n'ont pas même soupçonnée. Dom Brial est peut-être le premier qui en ait eu le soupçon. Et d'où lui est-il venu? C'est ce qu'il n'a pas dit et ce qu'on ignore. Quoi qu'il en soit, nous allons facilement prouver que Gérard de Barri n'a jamais fait un seul personnage de l'évêque Golias et de Walter Mapes.

Gérard de Barri, archidiacre de Ménéve ou de Saint-David, dans le pays de Galles, était, au temps de Tanner, un écrivain peu connu. La publication récente de ses œuvres nombreuses et variées vient de lui donner une célébrité qui certainement sera durable. En effet, dans tous ses écrits, dont quelques-uns ont le ton familier des mémoires anecdotiques, il y a de très utiles documents pour l'histoire civile, religieuse, littéraire. Nous en avons déjà tiré quelques informations nouvelles sur le dernier des Serlon, Serlon de Wilton, et voici que l'occasion nous est offerte d'en produire d'autres non moins intéressantes touchant Walter Mapes et le plus mystérieux de ses contemporains. Il ne faut pas la négliger.

Comme issu de très noble race, peut-être aussi comme dignitaire du clergé séculier, Gérard n'aimait pas les moines. Pour flétrir leurs mœurs, alors très relâchées, il a fait un vrai libelle intitulé : *Miroir de l'Église* (*Speculum ecclesiae*), où le nom de Walter Mapes se rencontre plusieurs fois. D'abord au premier chapitre du troisième livre, et à ce propos. Deux moines cisterciens avaient quitté l'Église pour la synagogue; ce qu'ils n'avaient pu faire sans causer, on ne s'en étonne pas, un grand scandale. Ici Walter Mapes entre en scène et montre aussitôt quel était son caractère. Ayant appris par la rumeur publique l'apostasie des deux moines, il ne s'en indigne pas, il en rit : « Puisque ces

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

« malheureux avaient, dit-il, résolu de changer de religion, ils auraient dû, renonçant à leur perverse moinerie, se faire chrétiens. » Gérald ajoute que Mapes détestait particulièrement les cisterciens, pour avoir eu procès avec eux. Mais il ne le blâme pas d'avoir eu de tels sentiments à leur égard; il déclare, au contraire, les partager; il le félicite même d'avoir composé contre tout l'ordre de Cîteaux une très vive satire, dont il loue sans réserve la grâce et le bon ton. Voici, d'ailleurs, le portrait que l'archidiacre de Ménéve fait, en cet endroit, de son collègue l'archidiacre d'Oxford: « Vir ille celebri fama conspicuus et « tam litterarum copia quam curialium quoque verborum facetia præ- « ditus Oxoniensis archidiaconus nomine Waltherus et cognominé « Mapus<sup>1</sup>. » C'est, on le voit, le portrait le plus flatteur. Le second passage du *Speculum* qui concerne Walter Mapes est un chapitre entier, le quatorzième du même livre. L'archidiacre d'Oxford, cleric familier du roi Henri II, voyage habituellement à ses côtés, et, quand il ne suit pas la cour, c'est qu'il est en mission; le roi l'a chargé d'accompagner, de conseiller et, au besoin, de surveiller quelques-uns des principaux ministres de sa justice. Il est toujours fécond en bons mots contre les moines, en particulier contre les moines blancs; mais la liberté de son langage ne choque pas le roi. Ce n'est pas assez dire: le roi pense, parle comme lui sur les moines, et sa faveur le protège contre tous leurs ressentiments. Cette constante faveur l'a même beaucoup enrichi; en effet, bien des évêques ne possèdent pas autant d'églises et de prébendes que cet archidiacre. Voilà le personnage, tel que Gérald se plaît à le décrire. Il est même possible qu'il soit ici trop vanté. Les deux archidiacres sont, en effet, très liés ensemble. Ils échangent de petits présents, ils s'adressent réciproquement des vers très tendres. Une réponse poétique de Mapes à Gérald débute ainsi:

Versibus imparibus respondet amicus amico<sup>2</sup>.

Nous n'insistons pas davantage; il est bien évident que l'on a fait sans

<sup>1</sup> *Giraldi Cambr. Opera*, edente J. S. Brewer, t. IV, p. 140. — <sup>2</sup> *Giraldi Cambr. Opera*, t. I, p. 363.

raison de maître Gérald un ennemi prudent de Walter Mapes. Voyons maintenant ce qu'il dit du faux Goliath.

Dans le même *Speculum*, au quinzième chapitre du livre IV, Gérald cite plusieurs strophes de ses rimes satiriques, deux entre autres de la pièce sur laquelle nous discouons présentement; celles-ci :

Tertio capitulo memoro tabernam.  
 Illam nullo tempore spreui, neque spernam,  
 Donec sanctos angelos venientes cernam,  
 Cantantes pro mortuo requiem æternam. . . . .

Meum est propositum in taberna mori;  
 Vinum sit appositum<sup>1</sup> morientis ori,  
 Ut dicant, cum venerint, angelorum chori:  
 Deus sit propitius huic<sup>2</sup> potatori.

Et voici comment il parle de l'auteur: « Parasitus quidam, Goliath nomine, nostris diebus gulositate pariter et lecacitate famosissimus, qui Gulias<sup>3</sup> melius, quia gulæ et crapulæ per omnia deditus, dici potuit, litteratus tamen affatim, sed nec bene morigeratus nec bonis disciplinis informatus, in papam et in curiam Romanam carmina famosa pluries et plurima, tam metrica quam ridicula<sup>4</sup>, non minus impudenter quam imprudenter evomuit. » C'en est assez; on est assurément bien convaincu que ce parasite, ce goinfre, qui a vomi tant d'invectives contre le pape et la cour romaine, n'est pas l'homme de cour, l'aimable compagnon du roi d'Angleterre, que l'historien, son grand ami, ne blâme jamais, mais, au contraire, félicite à plusieurs reprises d'avoir plaisamment raillé et même, dans l'occasion, assez malmené quelques moines noirs ou blancs.

Ainsi Walter Mapes et Goliath sont, pour l'auteur du *Speculum*, deux personnes de condition et de mœurs très différentes. Non, il n'a

<sup>1</sup> Il vaut mieux lire *oppositum*.

<sup>2</sup> On lit ailleurs *tanto*.

<sup>3</sup> L'édition a deux fois *Goliath*, mais l'explication donnée par l'auteur prouve que,

la seconde fois, il faut lire *Gulias*, avec les bibliographes cités par dom Brial.

<sup>4</sup> Ce texte paraît vicieux. Nous lirions plus volontiers *rhythmica*.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

pas imaginé ce prétendu Goliath pour outrager un courtisan redoutable derrière le vilain masque d'un crapuleux parasite. On a supposé cela même sans prétexte, et l'assertion des anciens bibliographes manque de tout fondement.

Quel est donc ce Goliath? Puisque la question n'est pas résolue, elle est à résoudre. Eh bien, ce n'est pas Gérard qui nous aidera beaucoup à découvrir le personnage qu'il a si maltraité. Peut-être même ne l'a-t-il connu que par ses vers et sa mauvaise renommée; car il paraît ignorer que Goliath est un nom d'emprunt. Il nous apprend toutefois, dans une phrase qu'il nous reste à citer, que cet impudent détracteur des papes et de l'Église vivait encore en l'année 1220, date assignée par Wharton à la rédaction du *Speculum*. En effet, après avoir dit qu'il mériterait non seulement d'être brûlé, mais encore d'être pendu, Gérard s'empresse d'ajouter qu'il peut, du moins, travailler encore à se rendre digne de la miséricorde divine en expiant ses crimes par un parfait repentir: « Et quidem, etsi ultionem declinare utcumque valeat humanam, tamen indignationem illam, quæ nihil erroneum relinquit inultum, nisi pœnitentia plena secuta, nequaquam poterit evitare divinam<sup>1</sup>. » Que l'on retienne du moins, à défaut d'autres renseignements, cette indication chronologique: l'auteur quelconque de la pièce qui nous occupe n'était pas mort, Gérard nous l'atteste, en l'année 1220.

C'est une indication qui nous est confirmée par un autre contemporain, le chroniqueur italien Salimbene. A l'année 1232, Salimbene reproduit tout entière la pièce dont Gérard n'a donné que deux strophes, et l'attribue de plein droit, sans hésiter, à certain chanoine de Cologne, qui, dit-il, était un improvisateur, un versificateur très habile, mais en même temps un grand farceur, un grand truand, « magnus trutannus et magnus trufator. » C'est en l'année 1283 que Salimbene rédigeait cette partie de sa chronique. On peut donc facilement admettre que, n'ayant pas connu le faux Goliath, il parle de lui

<sup>1</sup> *Giraldi Cambr. Opera*, t. IV, p. 293.

sous une date peu précise. Cependant il n'est pas du tout invraisemblable que ce personnage, vivant encore, selon Gérard, en 1220, ait survécu jusqu'à l'année 1233. Quoi qu'il en soit, nous nous croyons autorisé à tenir pour certain, sur la foi de Gérard le Gallois et du Parmesan Salimbene, chroniqueurs ordinairement fidèles, que l'auteur de nos rimes cyniques et burlesques, ce truand doublé d'un mendiant, appartient aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, années fécondes, comme on le sait, en esprits déréglés.

Mais, quand il nous aide à résoudre cette question, Salimbene nous jette dans un autre grand embarras en donnant le nom de Primat à son chanoine de Cologne. Il y eut un Primat, également fameux par ses poèmes rythmiques et ses improvisations facétieuses, sur qui les documents ne nous manquent pas. Ils ne peuvent nous manquer. De son temps, dit Boccace, on ne parlait que de lui, même dans les pays où jamais il n'avait paru<sup>1</sup>. Mais ce Primat, qu'on appelle mieux, nous dirons pourquoi, Hugues le Primat, n'était pas chanoine de Cologne; il était professeur de belles-lettres en la docte cité d'Orléans; et, comme l'a très clairement démontré notre confrère toujours si bien informé, M. L. Delisle, il vivait longtemps avant le faux Golias, c'est-à-dire longtemps avant l'auteur du poème que citent Gérard et Salimbene.

Ce n'est pas, il est vrai, ce que nous atteste le récit de Boccace. Il se rapporte, on n'en doute pas, au régent Hugues le Primat; mais les détails de la mise en scène appartiennent au roman. Si jamais, comme Boccace le raconte, Primat vint à Paris, assurément il n'y dina pas à la table d'un abbé de Cluny; c'est en effet en l'année 1269 que les abbés de Cluny firent leur premier établissement dans la métropole des lettres et des sciences, un siècle environ après la mort du régent Hugues le Primat. Mais nous avons de plus sûrs documents sur cet illustre bouffon. M. Delisle allègue d'abord le témoignage de Thomas de Capoue. Ce grammairien compilait au commencement du

<sup>1</sup> *Décameron*, prem. journée, nouv. VII.

MS. n° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

xiii<sup>e</sup> siècle un *Dictamen*, où les trois genres de style sont définis en ces termes : « *Dictaminum tria genera sunt a veteribus diffinita, pro-* « *saicum scilicet, metricum et rhythmicum : prosaicum, ut Cassiodori;* « *metricum, ut Virgilio; rhythmicum, ut Primatis*<sup>1</sup>. » Il est ainsi prouvé que, dans les premières années du xiii<sup>e</sup> siècle, même au delà des Alpes, Primat était déjà cité comme un ancien auteur devenu classique. Ce témoignage est d'ailleurs validé par celui de Richard de Poitiers, qui, rédigeant sa chronique dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, dit de Primat, à l'année 1142, que ce plaisant, d'une basse condition et d'un extérieur disgracieux, s'était fait un renom à Paris et dans quelques provinces par ses vers libres et par ses bons mots<sup>2</sup>.

A ces textes produits par M. Delisle nous en pouvons joindre plusieurs qui les confirment. Serlon de Wilton, cet autre farceur, ne pouvait oublier son glorieux maître : « Quand, dit-il, je bois du vin. . . . » « je fonds en larmes et je fais des vers comme Primat<sup>3</sup>. » Serlon de Wilton était, comme nous l'avons dit, contemporain de Richard de Poitiers. Nous tenons enfin de Matthieu de Vendôme un renseignement encore plus précis. Il nous apprend, en effet, qu'il faisait ses études dans les écoles d'Orléans, au temps où l'une des chaires de cette ville était occupée par l'illustre Primat :

. . . . Mihi dulcis alumna

Tempore Primatis, Aurelianis ave<sup>4</sup>.

Or, si l'on a peu d'informations sur la vie de Matthieu de Vendôme, on sait, du moins, qu'il était dans l'âge mûr vers l'année 1174, quand son jeune et vaillant compatriote, Barthélemy, nommé récemment

<sup>1</sup> Man. lat. de la Bibl. nat. n° 11867.

<sup>2</sup> L. Delisle, *Le poète Primat*, dans le t. XXXI de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

<sup>3</sup> Bibl. nat. man. lat. n° 11867, fol. 214, verso, col. 2 :

Cum vinum poto faciem lavo, corpore loto  
Tum fundo lacrymas, tunc versificor quasi Primas.

<sup>4</sup> M. Endlicher, qui cite ces vers d'après un manuscrit de Vienne (*Catal. cod. philol. Vindob.* p. 251), a lu :

Tempore primatus, Aurelianis ave.

Mais c'est évidemment une mauvaise lecture; en effet, *Tempore primatus* ne veut rien dire.

archevêque de Tours, l'appelait dans cette ville. Cela donne lieu de croire qu'il était aux écoles d'Orléans vers cette année 1141 où, selon Richard de Poitiers, on parlait tant des vers et des saillies de maître Primat.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

De tout ce qui précède on peut, comme il nous semble, sûrement conclure que le *Rhythmus* dont il s'agit ici n'est pas imputable à Walter Mapes, par cette unique raison qu'il porte le faux nom de l'évêque Golias, et que, si la pièce est d'un Primat, chanoine de Cologne, ce Primat, vivant encore en l'année 1220, peut-être en l'année 1233, doit être bien distingué de son illustre homonyme, Hugues le Primat, né plus d'un demi-siècle avant lui.

Cette distinction faite, il nous reste à dire que, si le chroniqueur parmesan nous a d'abord causé beaucoup d'embarras en donnant ce nom de Primat au poète caché sous le masque de l'évêque Golias, il n'y a peut-être aucune erreur dans les renseignements qu'il nous a fournis sur ce poète. Il était en effet chanoine, et nous avons lieu de croire que ses contemporains eux-mêmes ne l'ont guère connu sous un autre nom que celui de Primat.

M. P. Meyer cite, sans indication d'auteur, d'après le n° 53 de Digby, les vers suivants :

Canonici, cur canonicum, quem canonicastis  
 Canonice, non canonicè decanonicastis?  
 Est reprobum reprobare probum quem vos reprobatis;  
 Sic reprobos, reprobando probos, vos esse probatis<sup>1</sup>;

et les mêmes vers sont cités par M. Delisle, d'après un manuscrit de Tours, sous le nom de Primat<sup>2</sup>. Mais ne peut-on pas les rapporter à Primat l'ancien? Primat l'ancien aurait été, selon François Pippino, chanoine d'Orléans<sup>3</sup>, et, quoique le témoignage de cet historien mérite ici peu de confiance, il n'est pas facile de le contredire. Suppo-

<sup>1</sup> *Archives des Missions historiques*, 1868, p. 180.

<sup>2</sup> *Notes sur quelques mss. de Tours*, p. 14.

<sup>3</sup> L. Delisle, *Les Écoles d'Orléans*, page 15. — Le même, *Le poète Primat*, p. 3.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

sons donc, pour ne point faire usage d'une preuve équivoque, que les vers cités peuvent être du premier ou du second Primat. Mais d'autres documents vont, nous l'espérons, dégager le problème de toute obscurité. Salimbene raconte que son chanoine de Cologne, n'aimant pas l'eau rougie, a composé sur ce breuvage les vers suivants :

In cratere meo Thetis est sociata Lyæo.  
Est dea juncta deo, sed ea major eo.  
Nil valet hic vel ea, nisi cum fuerint pharisæa.  
Amodo propterea sit deus absque dea !

Voilà ce que Salimbene nous atteste de la façon la plus positive. Ces vers tant de fois copiés et, pour le dire en passant, tant de fois altérés par des scribes qui les ont admirés sans les comprendre, ces vers, que nous ne voyons attribués nulle part au prétendu chanoine d'Orléans, ont été composés, dit Salimbene, par le chanoine de Cologne, un jour où l'on s'était permis de mettre trop d'eau dans son vin. Or, dans un manuscrit d'Avranches allégué par M. L. Delisle<sup>1</sup> et dans un manuscrit d'Oxford décrit par M. P. Meyer<sup>2</sup>, ces vers portent en toutes lettres le nom de Primat : *Versus Primatis; Versus domini Primatis*. Voilà donc trois documents qui, venus de lieux très divers, d'Oxford, d'Avranches et de Parme, s'accordent à nous témoigner que le chanoine de Cologne était généralement désigné par le même surnom que le professeur d'Orléans.

Ces trois documents nous semblent suffire. Ne suffisent-ils pas ? Nous en avons d'autres pour les confirmer.

On doit à M. Jacob Grimm un très intéressant recueil de rythmes, tirés, pour la plupart, de divers manuscrits de Göttingue, de Bruxelles, de Munich, de Venise. Ce recueil a pour titre : *Gedichte des Mittelalters auf König Friedrich I den Staufer*<sup>3</sup>. Mais ce titre n'est pas exact. En effet, si quelques-unes des pièces appartiennent au règne de Frédéric I<sup>er</sup>, quelques autres sont manifestement postérieures à ce règne,

<sup>1</sup> *Notes sur quelques mss. de Tours*, p. 16.

<sup>2</sup> *Arch. des Miss. scient.*, 1868, p. 179.

<sup>3</sup> J. Grimm, *Kleinere Schriften*, t. III,

p. 1-102.

unter p 333

comme M. Grimm nous paraît lui-même l'avoir reconnu, et comme M. R. Peiper<sup>1</sup> l'a, d'ailleurs, surabondamment prouvé. A la page 70 du recueil formé par M. Grimm est notre *Confession de Goliath*, intitulée : *Poetae confessio*; mais, puisqu'elle n'offre aucun nom, elle n'est pas un des documents que nous avons à produire. Le premier de ces documents est à la page 78. Là se trouve mentionné sous le nom de Primat, d'après un manuscrit de Venise, un *Dialogue entre le vin et l'eau* que M. Wright a publié, d'après d'autres manuscrits, sous le nom de Goliath<sup>2</sup>. *Goliath dialogus*, dit le texte de M. Wright; *Versus Primatis presbyteri*, dit celui de M. Grimm. Suppose-t-on qu'il s'agit ici de l'ancien Primat, changé lui-même en Goliath par quelque copiste? Si cette supposition était faite, elle devrait être immédiatement écartée. En effet, à la suite du *Dialogue entre le vin et l'eau*, M. Grimm a trouvé, dans le même manuscrit de Venise, une autre pièce du même genre, du même style, intitulée *Consilium Primatis de non ducenda uxore*<sup>3</sup>, qui, pareillement publiée par M. Wright sous le nom de Goliath, *Goliath de conjuge non ducenda*<sup>4</sup>, nous offre ces vers :

P. de Corbolio uxorem fragilem  
 Probat, Laurentius stultam et labilem,  
 Joannes asserit hanc nunquam humilem,  
 Sed superbissimam et irascibilem.  
 Datur præ dicere P. de Corbolio  
 Ut sua firmior pateat ratio. . . .

Or ce prélat de grand renom, Pierre de Corbeil, évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens, mort en 1222, ne peut avoir été cité par le rimeur de l'année 1141. Il est donc clairement prouvé que l'auteur des deux pièces réunies dans le manuscrit de Venise est le nouveau Primat, non l'ancien.

Cependant, malgré la conformité de tous ces témoignages, nous

<sup>1</sup> *Walter von Chatillon*, in-4°.

<sup>2</sup> *The latin poems attribut. to Walter* p. 79.

*Mapes*, p. 87.

<sup>3</sup> J. Grimm, *Kleinere Schriften*, t. III,

p. 79.

<sup>4</sup> Th. Wright, rec. cité, p. 77-85.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

aurions peut-être encore des doutes sur l'existence des deux Primat, si nous ne savions pas comment les noms se donnaient en ce temps-là. Le professeur d'Orléans ne fut lui-même appelé Primat que par surnom. Hugues était son nom véritable, son nom de chrétien et de citoyen; il n'en avait pas reçu d'autre ni le jour de sa naissance, ni le jour de son baptême. Beaucoup plus tard, ayant acquis, comme professeur, une grande célébrité, il fut d'abord surnommé « le Primat d'Olliens<sup>1</sup>, » puis, pour abrégé, « le Primat, » et ce surnom est le nom qu'il a conservé, dans la suite, parmi les rimeurs : ainsi, parmi les décrétistes, l'Archidiacre signifie Tancrède de Corneto, et, parmi les théologiens, le Chantre veut dire Pierre, préchantre de l'église de Paris. Est-il donc étonnant qu'environ un demi-siècle après la mort de ce Primat si fameux, un chanoine de Cologne, imitateur habile de ses rimes, libertin, railleur, effronté comme lui, et d'ailleurs, qu'on le note bien, cachant son nom, ait été lui-même surnommé le Primat par les lecteurs lointains de ses vers pseudonymes?

Si l'on veut une preuve de la liberté vraiment singulière avec laquelle on prenait, on imposait alors tel ou tel surnom, Salimbene va la fournir par ce qu'il raconte de lui-même. Bien qu'il fût de noble maison et que son père, Gui de Adam, eût déjà lui-même un nom de famille très connu dans la ville de Parme, on l'appela d'abord du nom de son parrain, Baliano de Sidon. Plus tard, pour rendre hommage, dit-il, à son excellent caractère, ses parents et ses amis le surnommèrent Ognibene, *Omne bonum*, et il ne fut pas autrement désigné jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Enfin, quand il eut revêtu l'habit des Mineurs, un vieil ermite de cet ordre lui fit le reproche d'avoir accepté cet orgueilleux surnom, qu'il changea lui-même en celui de Salimbene, « quia, » lui dit-il, « bene salisti, bonam religionem intrando<sup>2</sup>. » Bien que ce trait d'esprit ne fût pas des meilleurs, la tra-

<sup>1</sup> C'est ainsi que le désigne Henri d'Andeli dans la *Bataille des sept arts*. Voir L. Delisle, *Écoles d'Orléans*, p. 9. Ducange mentionne, parmi les *primates*, les *pri-*

*mates scholarum*. C'était, nous croyons, un titre d'honneur.

<sup>2</sup> Voir M. Clédat, *De fratre Salimbene*, p. 20.

dition l'a, comme on le voit, consacré. « Au surnom, dit un vieux proverbe, connaît-on l'homme. » On le connaît beaucoup mieux au nom qu'il porte sur nos récents registres de l'état civil. Nous venons, en effet, de montrer que les surnoms sont quelquefois des indices peu sûrs, plutôt faits pour dérouter que pour guider.

Mais c'est avoir assez discouru, pour le présent, sur la personne du poète; venons au poème.

Nous en avons déjà de nombreuses éditions. Il avait été d'abord publié, en 1807, par Bernard Docen, d'après un manuscrit de Munich, dans le tome IX, page 1318, du recueil connu sous ce titre: *Beyträge zur Geschichte und Literatur, herausgegeben von J. Chr. Freyherrn von Aretin*. M. Wright ne pouvait manquer de l'insérer parmi ses *Poèmes latins attribués à Walter Mapes*; on le trouve à la page 71 de cette collection. Beaucoup de variantes accompagnent le texte, M. Wright en ayant rencontré six copies différentes dans les manuscrits d'Angleterre. Nous désignerons ensuite l'édition que nous offre la *Chronique* de Salimbene, page 42. On en doit une autre à M. de Reiffenberg. Elle se trouve, sous le titre de *Poetae confessio*, au tome IX, 1<sup>re</sup> part., p. 482, du *Bulletin de l'académie de Bruxelles*. Le même texte, quelque peu modifié, a été reproduit par M. Jacob Grimm dans son mémoire intitulé *Gedichte des Mittelalters auf König Friedrich I*, p. 67, et a plus tard trouvé place dans le recueil de ses œuvres diverses, *Kleinere Schriften*, t. III, p. 70. Nous citerons encore une édition, faite par M. W. Wackernagel sur un manuscrit de Zurich, qui se lit au tome V, p. 293 du journal de M. Moriz Haupt: *Zeitschrift für deutsches Alterthum*. Mais ce n'est pas la moins défectueuse; il y a de grandes lacunes et beaucoup de mauvaises leçons. Nous retrouvons enfin la même pièce à la page 67 du recueil intitulé *Carmina burana*, précieux volume qui sera souvent cité dans la suite de cette notice<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce volume, publié à Stuttgart, en 1847, dans la *Bibliothèque des sociétés littéraires*, est la fidèle reproduction d'un recueil de vers formé au XIII<sup>e</sup> siècle par un

moine de Benedictbeuern. Le manuscrit est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Munich.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Cependant, si nombreuses que soient ces éditions, aucune n'est satisfaisante; dans toutes on peut signaler soit des omissions, soit de graves incorrections. C'est pourquoi nous avons cru devoir prendre le soin d'en donner une moins fautive. Pour l'établir, nous nous sommes servi de tous les textes imprimés et d'une assez bonne copie, qui nous était offerte par le n° 11867 (f° 104) de la Bibliothèque nationale :

Æstuans intrinsecus ira vehementi,  
In amaritudine loquor meæ menti.  
Factus de materia vilis elementi,  
Folio<sup>1</sup> sum similis de quo ludunt venti.

Cum sit enim proprium vero sapienti  
Supra petram ponere sedem fundamenti,  
Stultus ego comparor fluvio labenti,  
Sub eodem aere nunquam permanenti.

Feror ego veluti sine nauta navis,  
Ut per vias aerum vaga fertur avis;  
Non me tenent vincula, non me tenet clavis;  
Quæro mei similes et adjungor pravis.

Via lata gradiens, more juventutis,  
Implico me vitiis, immemor virtutis,  
Mortuus in anima curam gero cutis,  
Voluptatis avidus magis quam salutis.

Mihi cordis gravitas res videtur gravis,  
Jocus est amabilis dulciorque favis;  
Quidquid Venus imperat labor est suavis,  
Quæ nunquam inhabitat cordibus ignavis.

Teneras puellulas, ut bos vaccam, sequor  
Et solamen Veneris toto nisu precor;  
Dulci tactu, gaudio ardens, intus necor,  
Et quas tactu nequeo saltem corde mœchor<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans le n° 11867: *Filo*.

<sup>2</sup> Variante: Præsul discretissime, veniam te precor;

Morte bona morior, dulci nece necor;

Meum pectus sauciat puellarum decor,

Et quas tactu nequeo saltem corde mœchor.

Res est arduissima vincere naturam,  
 In aspectu virginum mentem esse puram;  
 Juvenes non possumus legem sequi duram  
 Juvenumque corporum non habere curam.

Ms. N° 344  
 DE LA  
 HEINE CHRISTINE.

Quis in igne positus igne non uratur?  
 Quis Papiæ demorans castus habeatur,  
 Ubi Venus digito juvenes venatur,  
 Oculis illaqueat, facie prædatur?

Si ponas Hippolytum<sup>1</sup> hodie Papiæ,  
 Non erit Hippolytus in sequenti die.  
 Veneris in thalamos ducunt omnes viæ;  
 Non est in tot turribus turris Ariciæ<sup>2</sup>.

Secundo redarguor etiam de ludo.  
 Sed cum ludus corpore me dimittat nudo,  
 Frigidus exterius, mentis æstu sudo,  
 Tunc versus et carmina meliora cudo.

Tertio capitulo memoro tabernam.  
 Illam nullo tempore sprevi, neque spernam;  
 Donec sanctos angelos venientes cernam,  
 Cantantes pro mortuo requiem æternam.

Poculis accenditur animi lucerna,  
 Cor imbutum nectare volat ad superna;  
 Mihi sapit dulcius vinum de taberna  
 Quam quod aquæ miscuit præsulis pincerna.

Loca vetant publica quidam poetarum,  
 Et secretas eligunt sedes latebrarum;  
 Student, instant, vigilant, nec laborant parum,  
 Et vix tamen reddere possunt opus clarum.

<sup>1</sup> M. J. Grimm croit qu'il s'agit ici de saint Hippolyte le martyr. Il s'agit évidemment du chaste fils de Thésée.

<sup>2</sup> T. Wright: *Aliciæ* — Reiffenberg:

*Alethiæ*. — Carmina Burana: *Galatiæ*.  
 Aricie était la femme légitime d'Hippolyte,  
 qui, dit-on, bâtit en son honneur la ville  
 d'Aricia.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Jejunant et abstinent poetarum chori,  
Rixas vitant publicas et tumultus fori,  
Et ut carmen faciant quod non possit mori  
Moriuntur studio, subditi labori.

Unicuique proprium dat natura munus;  
Ego nunquam potui scribere jejunos;  
Me jejunos vincere posset puer unus;  
Sitim et jejunium odi tanquam funus.

Unicuique proprium dat natura donum;  
Ego versus facio bibens vinum bonum,  
Et quod habent purius dolia cauponum;  
Tale vinum generat copiam sermonum.

Tales versus facio quale vinum hībo;  
Nihil possum scribere nisi sumpto cibo;  
Nihil valet penitus quod jejunos scribo;  
Nasonem post calices carmine praeibo.

Mihi nunquam spiritus poëtriæ datur,  
Nisi prius fuerit venter bene satur;  
Cum in arce cerebri Bacchus dominatur  
In me Phœbus<sup>1</sup> irrui et miranda fatur.

Meum est propositum in taberna mori;  
Vinum sit oppositum morientis ori,  
Ut dicant, cum venerint, angelorum chori:  
Deus sit propitius tanto potatori!

— Ecce meæ proditor pravitatis fui  
De qua me redarguunt servientes tui;  
Sed eorum nullus est accusator sui,  
Quamvis velint ludere sæculoque frui.

Jam nunc in præsentia præsulis beati,  
Secundum dominici regulam mandati,  
Mittat in me lapidem, neque parcat vati,  
Cujus non est animus conscius peccati.

<sup>1</sup> N° 11867: *Febris*.

Sum locutus omnia quæque de me novi,  
 Et virus evomui quod tam diu fovi.  
 Vetus vita displicet, mores placent novi.  
 Homo videt faciem, sed cor patet Jovi.

MS. N° 344

DE LA  
REINE CHRISTINE.

Jam virtutes diligo, vitiis irascor;  
 Renovatus animo, spiritu renascor;  
 Quasi modo genitus novo lacte pascor,  
 Ne sit meum amplius vanitatis vas cor.

Electe Coloniæ<sup>1</sup>, parce pœnitenti;  
 Fac misericordiam famulo petenti,  
 Et da pœnitentiam culpam confitenti;  
 Feram quidquid jusseris animo libenti.

Parcit enim subditis leo, rex ferarum,  
 Et est erga subditos immemor irarum.  
 Et vos idem facite, principes terrarum.  
 Quod caret dulcedine nimis est amarum.

Cum sit fama multiplex de te divulgata,  
 Veritati consonent omnia prolata.  
 Colorare stultum est bene colorata,  
 Et non decet aliquem serere jam sata.

Raptus ergo specie famæ decurrentis,  
 Veni non immodicum verba dare ventis;  
 Sed ut rorem gratiæ de profundo mentis,  
 Præcepit ut Dominus, trahant offerentis.

Vide si complaceat tibi me tenere;  
 In scribendis litteris certus sum valere,  
 Et, si forsitan accidat opus imminere,  
 Vices in dictamine potero supplere.

Hoc si recusaveris, audi quod attendas,  
 Paupertatis oneri pie condescendas,  
 Et ad pœnas hominis hujus depellendas,  
 Curam aliquatenus muneris impendas!

<sup>1</sup> M. Wright : *Præsul Coventrensium.* !

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Pater mi, sub brevi multa comprehendi,  
Quia doctis decens est modus hic loquendi,  
Et, ut prorsus reseceam notam applaudendi,  
Non in verbo longius placuit protendi.

C'est le cynisme qui domine dans cette pièce. Le repentir exprimé dans les dernières strophes n'est pas sincère. Qu'on donne à maître Golias le salaire qu'il mendie, certainement il l'ira dépenser en mauvais lieu. Soit! mais on doit reconnaître que ce poète d'une grande effronterie ne manquait pas d'esprit.

Maintenant il nous reste à montrer que la pièce elle-même confirme, par les renseignements qu'elle fournit, toutes les assertions de notre chroniqueur parmesan. Si nous avons différé de nous en servir, c'est que nous voulions auparavant en donner un texte exact et complet, car, dans la plupart des éditions, comme dans la plupart des manuscrits, tous les passages qui se rapportent à l'élu de Cologne ont été supprimés ou modifiés. Les retranchements ont été faits par certains copistes qui, ne portant aucun intérêt à la personne du poète, n'avaient rien à recueillir touchant son pays d'origine ou d'élection. Les changements sont imputables à d'autres copistes qui, trop enthousiastes de son mérite, ont voulu l'enlever à Cologne pour l'attribuer à leur propre église. Il ne faut accorder sa confiance, cela va de soi, qu'aux textes complets. Or, dans tous les textes à peu près complets, le poète est un clerc de Cologne.

Quelques copistes ont pareillement altéré les vers où se rencontre le nom de Pavie. Ceux qui, par exemple, ont voulu faire de Golias soit un archidiacre d'Oxford, soit un clerc de Coventry, ont dû supprimer ou changer le nom de cette ville impériale, où les écoliers allemands étaient alors très nombreux, les anglais très rares. Notre clerc de Cologne, qui connaît si bien les mœurs de Pavie, y a donc assez longtemps séjourné. M. Victor Le Clerc paraît croire qu'il y a fait ses études<sup>1</sup>. Cela n'est pas invraisemblable. Quoi qu'il en soit, ses études ache-

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 158.

vées, il se présente à son archevêque et lui demande un emploi. On peut, dit-il, le charger de copier et même de rédiger des lettres. Suivant le portrait que Salimbene nous a fait de cet archevêque, il aimait à rire et payait même assez cher les grosses plaisanteries de Primat. Il n'est donc pas invraisemblable que, pour avoir habituellement en sa compagnie ce bouffon d'une constante gaieté, il l'ait fait ensuite pourvoir, dans son église, d'une prébende canoniale. Et ne s'explique-t-on pas aussi facilement la disgrâce finale d'un tel favori?

Mais quel est cet archevêque non confirmé, cet élu de Cologne? C'est, nous n'en doutons pas, Engelbert d'Altena. Son élection ayant eu lieu le 22 février 1215, le pape le fit aussitôt avertir qu'il se voyait contraint de lui refuser le *pallium*. Tous les historiens expliquent de la même manière ce refus inusité. Deux parents d'Engelbert, ses prédécesseurs sur le siège de Cologne, avaient laissé de fortes dettes chez les banquiers de Rome. Elles s'élevaient, selon Césaire d'Heisterbach, à plus de 16,000 marcs<sup>1</sup>, et le pape disait qu'il ne livrerait le *pallium* que ces dettes payées. Elles ne le furent pas avant l'année 1218, et jusqu'alors Engelbert ne voulut être appelé que l'élu de Cologne. C'est ce que déclarent expressément les auteurs du *Gallia christiana* : « Pallium... tandem obtinuit anno 1218, quo se archiepiscopus inscribit, cum antea se tantum electum vocitaret<sup>2</sup>. » Ainsi la *Confession de Golias* fut écrite de l'année 1215 à l'année 1218, le *Gallia christiana* confirmant les témoignages de Gérald et de Salimbene.

Nous avons à faire remarquer, avant de terminer cet article, que nous n'avons pas entendu mettre au compte du parasite flétri par Gérald toutes les pièces rythmiques qui portent le faux nom de Golias. Golias est vraiment un nom propre, puisque c'est le nom de Goliath latinisé. Mais c'est encore, dans l'idiome latin du XII<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup> siècle, une sorte de nom commun employé pour signifier le mauvais sujet

<sup>1</sup> *Vita S. Engelberti*, dans Surius, 7 nov. — <sup>2</sup> *Gallia christ.*, t. III, col. 687.

MS. N° 364  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

par excellence<sup>1</sup>. Dom Brial cite lui-même un canon, reproduit dans les actes de divers conciles, où ces mots *familia Goliæ* doivent être traduits par la confrérie, la bande des ribauds. Un libertin quelconque ayant donc publié sous ce nom de Goliath des satires, des gaudrioles très recherchées, très applaudies, la grande vogue de ces pièces effrontées lui suscita des imitateurs, qui se dissimulèrent sous le même nom. Ce libertin, le premier des Goliath, est-il le contemporain de Gérard, le Primat de Salimbene? C'est ce que nous ne saurions dire; mais nous tenons pour certain qu'il n'est pas l'auteur de toutes les pièces éditées et copiées sous le faux nom qu'il s'est donné.

XV. *Excommunicatio ejusdem episcopi*. Ce poème est donc attribué par le manuscrit de la Reine à l'auteur du rythme précédent. C'est une attribution douteuse, puisqu'elle n'est appuyée ni par Gérard ni par Salimbene. Mais, en reconnaissant qu'elle est douteuse, nous ne disons pas qu'elle doive être rejetée. On ne pouvait manquer de donner la même pièce à Walter Mapes. Voilà, comme nous l'avons prouvé, une fausse attribution.

Francowitz a, le premier, publié cette pièce<sup>2</sup>. Il y a vu, sans doute, ce qui s'y trouve en effet, une plaisante satire contre l'abus des excommunications. M. Th. Wright l'a donnée de nouveau, d'après deux manuscrits de la bibliothèque Harléienne<sup>3</sup>. Nous allons la reproduire, avec quelques changements apportés au texte de M. Wright d'après le manuscrit de la Reine et le n° 11867 (fol. 134) de la Bibliothèque nationale:

Raptor mei pilei morte moriatur.  
Mors sit subitanea nec prævideatur,  
Et pœna continua post mortem sequatur;  
Nec campis Elyseis trans Lethen fruatur!

<sup>1</sup> Ducange, *Glossarium*, au mot *Goliardus*. — Th. Wright, dans l'introduction de son recueil intitulé *The latin poems attributed to Walter Mapes*. — *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 155.

<sup>2</sup> Matthias Flacius Illyr., *Varia de corr. ecclesiæ statu poemata*, p. 160.

<sup>3</sup> *The latin poems attributed to Walter Mapes*, p. 75.

Raptor mei pilei sæva morte cadat;  
 Illum febris, rabies et tabes invadat;  
 Hunc de libro Dominus summæ vitæ radat;  
 Hunc tormentis Æacus cruciandum tradat!

---

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Ejus vita brevis sit pessimusque finis;  
 Nec vivat feliciter in diebus binis;  
 Laceret hunc Cerberus dentibus caninis;  
 Laceratum gravius torqueat Erinnyis!

Nunquam diu bajulet illi colum Clotho;  
 Cesset filo Lachesis tracto nondum toto;  
 Filum rumpat Atropos; nec fruatur voto,  
 Sed miser presbytero corruat remoto!

Excommunicatus sit agro vel in tecto;  
 Nullus eum videat lumine directo;  
 Hunc pœnis tartareis cruciet Alecto;  
 Solus semper sedeat, similis dejecto!

Ille, rebus omnibus quas habet emunctus,  
 Inconfessus occidat, oleo nec unctus;  
 Morte subitanea palleat defunctus,  
 Judæ traditori sit in inferno junctus!

Hoc si quis audierit excommunicamen  
 Et non observaverit præsulis examen,  
 Nisi respiscat hic corrigens peccamen,  
 Anathema fuerit! Fiat, fiat! Amen!

Il ne s'agit pas de quelque beau domaine ; il s'agit simplement d'un chapeau. Pour un chapeau volé, l'évêque Golias tombe dans un accès de colère furieuse et voue l'auteur du vol à tous les supplices de l'enfer antique et de l'enfer moderne. Ce mélange des malédictions sacrées et profanes a dû choquer plus d'un contemporain de l'auteur. Cependant ils n'avaient pas tous, en cette matière, le rigorisme de ce frère Prêcheur, Gilles de Liège, qui criait un jour en pleine chaire : « J'aimerais mieux avoir en ma compagnie cent mille diables qu'un

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

« seul excommunié<sup>1</sup>. » Il y avait déjà, si grande que fût encore l'influence de l'Église, une opinion publique qui ne ratifiait pas toutes les sentences épiscopales. Certains excommuniés avaient, comme les évêques, leurs partisans.

XVI. *Altercatio Ganymedis et Helenæ*. La matière de cette pièce est un rêve. C'est ce dont nous informent les premiers vers :

Taurum sol intraverat, et ver, parens florum,  
Caput exeruerat frondibus decorum.  
Sub oliva recubans, herba dante torum,  
Delectabar, dulcia recolens amorum.

Odor florum redolens, temporis juventus,  
Aura lene ventilans, avium concentus  
Dum lenirent animum, sopor subit lentus;  
Qui non esset utinam oculis ademptus !

L'auteur voit donc en rêve Hélène et Ganymède, qui, surpris l'un et l'autre de n'avoir pas la même opinion sur les choses de l'amour, vont porter leur différend devant le tribunal de la Nature et de la Raison. Le siège de ce tribunal est aux lieux suprêmes, dans le palais de Jupiter. Là se rendent Hélène et Ganymède, chacun ayant la même impatience de plaider sa cause et la même certitude de la gagner. C'est une vive et longue dispute, où tous les arguments sont produits. Ayant publié les cinq premières strophes de cette pièce (il y en a soixante-sept) d'après le n° 2719 du Vatican, M. Ozanam s'excuse ainsi de ne pas citer la suite : « Je m'arrête, car le beau Phrygien et la dangereuse Lacédémonienne s'engagent dans un entretien dont l'impureté rappelle les derniers désordres de la société antique. Ce n'est pas Virgile seul qui trouble les songes des grammairiens du moyen âge; c'est la muse de Catulle et de Tibulle, dépouillée de ce voile d'élégance qui couvrait ses nudités<sup>2</sup>. » M. Wattenbach a néan-

<sup>1</sup> *Histoire littér. de la France*, t. XXVI, p. 417.

<sup>2</sup> Ozanam, *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie*, p. 20.

moins donné la pièce tout entière dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XVIII, p. 127, en rapprochant les textes fournis par deux anciennes copies, celle de la Reine et une autre qui se rencontre dans un manuscrit de Berlin.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Nous n'estimons pas, ayant tout lu, qu'il y ait lieu d'adoucir les termes de l'opinion exprimée par M. Ozanam. Il est vrai que, finalement, Ganyèmède est vaincu. C'est en faveur d'Hélène que les juges se prononcent, et, pour obéir à leur sentence, Phœbus et Jupiter déclarent qu'ils changent de mœurs. Mais la moralité contenue dans les dernières strophes ne justifie pas du tout l'obscénité des autres. On ne conteste pas non plus l'origine païenne de cette fable. Mais on remarque que le paganisme ne choquait guère au moyen âge, même lorsqu'il était indécent. Assurément il y avait dans les cloîtres et même hors des cloîtres beaucoup de gens vertueux et graves qui blâmaient ces imitations grossièrement licencieuses; mais le grand nombre n'était peut-être pas de leur côté. Nous pouvons en fournir, à l'occasion de cette pièce, une preuve singulière, qui sera sans doute jugée convaincante.

Le n° 11412 de la Bibliothèque nationale nous a conservé (fol. 4 et 14) deux pièces rythmiques sous ce titre commun : *Altercatio hyemis et æstatis*. Quelles sont ces deux pièces? Des copies d'écoliers, composées sur la même matière. Or la matière dictée par le maître était, on le voit clairement, calquée sur l'*Altercatio Ganymedis et Helenæ*; c'est pourquoi l'on retrouve, dans les deux copies, des réminiscences de l'œuvre obscène. Ainsi, par exemple, commence le second de ces rythmes :

Taurum sol intraverat;  
Ivi spatiatum.  
Parens florum ver erat;  
Nothi flamen gratum  
Florem desponsaverat;  
Calor fatigatum  
Solis me reddiderat  
Vernanti gramine stratum.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Odor me suavium  
Delectavit florum,  
Et mulcivit avium  
Me carmen sonorum;  
Umbras pinus folium  
Dedit, herba torum;  
Violæ me, lilium,  
Rosa fecere decorum.

L'imitation est encore plus servile dans le premier rythme. Hélène dit à Ganymède, à la strophe 33 du poème publié par M. Wattenbach :

O quam felix amor est in diverso sexu,  
Cum mas fovet feminam mutuo cõplexu!  
Contrahuntur hic et hæc naturali flexu.  
Aves, feræ, pecora gaudent isto nexu.

Et voici ce que notre écolier fait dire à l'Été, dans son plaidoyer contre l'Hiver :

Hæc est felix copula in diverso sexu;  
Culpa non percipitur mutuo complexu,  
Cum mas fovet feminam naturali flexu;  
De tali cuncta gaudent animalia nexu.

Il est bien évident que l'auteur de ces bouts rimés savait par cœur le *Débat de Ganymède et d'Hélène*, autant et mieux peut-être que les hymnes de Pâques et de Noël.

Or que devaient être un jour ces écoliers? Des religieux, des moines ou des prêtres, car il ne convenait guère à de futurs chevaliers d'employer leur jeunesse à des exercices de versification latine. Et qu'étaient les maîtres de ces écoliers? Des clercs lettrés, à qui tout le monde reconnaissait le droit de prétendre aux plus hautes dignités de l'Église. Il ne faut donc pas s'étonner quand on voit, en ce temps-là, les lois de la décence si mal observées dans la chaire du temple. L'avaient-elles été dans la chaire de l'école?

Le *Débat de Ganymède et d'Hélène* est d'un rimeur inconnu. M. Ozanam le place au XII<sup>e</sup> siècle et le croit italien. La première de ces conjectures est peut-être fondée; la seconde n'est pas admise par M. Wattenbach, qui suppose l'auteur français ou plutôt provençal. Ce n'est pas certainement Serlon de Bayeux.

---

MS. n° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

XVII. *Apocalypsis*. — C'est encore un songe, mais un songe bien différent de celui qui vient de nous être raconté. Il ne s'agit plus ici d'un sale badinage; le rimeur est un clerc animé de sentiments très hostiles à l'Église établie, qui emploie la fiction d'un songe pour l'injurier, pour la diffamer. Le moyen âge nous a laissé beaucoup de satires en vers, en prose, en latin, en français, contre les mœurs de son clergé. Celle-ci peut être réputée l'une des plus violentes. C'est pour cela, sans aucun doute, qu'elle a joui d'une si grande célébrité. M. Wright en désigne quinze copies dans les bibliothèques de Londres, d'Oxford et de Cambridge. Nous en avons deux à Paris, dans les n<sup>os</sup> 3245 (fol. 37) et 11864 (fol. 105) de la Bibliothèque nationale. La même pièce se trouve encore dans le n<sup>o</sup> 416 de Munich. En outre, elle a été cinq fois imprimée, par Francowitz<sup>1</sup>, par J. Wolf<sup>2</sup>, par Eccard<sup>3</sup>, par M. Wright<sup>4</sup> et par M. Müldener<sup>5</sup>. Mais aucune de ces éditions n'est complètement satisfaisante. Les ayant d'abord comparées entre elles et puis mises en regard de nos manuscrits, nous nous sommes imposé la tâche de donner un meilleur texte de cette pièce fameuse. Si nous n'avons pu réussir à rendre quelques vers moins obscurs, c'est que nous n'avons voulu rien modifier de notre chef. Il y a dans les manuscrits une grande variété de leçons. Notre droit était de pré-

17

<sup>1</sup> Matth. Flacius Illyricus, *Varia doctorum de corrupto eccl. statu poemata*, p. 133.

<sup>2</sup> *Lectiones memorab.*, t. I, p. 430.

<sup>3</sup> Eccard, *Corp. hist. medii ævi*, t. II, p. 1851.

<sup>4</sup> *The latin poems attributed to Walter Mapes*, p. 1.

<sup>5</sup> *Die zehn Gedichte des Walter von Lille*, herausgegeben von W. Müldener.

Quelques strophes ont même été séparément imprimées. Voir Éd. Du Méril, *Poésies populaires latines*, p. 205, 207; Ritson, *Ancient songs and ballads*, t. I, p. 3, etc. etc.

féder les unes aux autres; mais nous n'avons pas franchi la limite de ce droit-là :

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

APOCALYPSIS.

A Tauro torrida lampade Cynthii  
Fundente jacula ferventis radii,  
Umbrosas nemoris latebras adii,  
Explorans gratiam lenis Favonii.

Æstivæ medio diei tempore,  
Froncosa recubans sub Jovis arbore,  
Astantis video formam Pythagoræ;  
Deus scit, nescio, utrum in corpore.

Ipsam Pythagoræ formam aspicio,  
Inscriptam artium schemate vario.  
An extra corpus sit hæc revelatio,  
Utrum in corpore, Deus scit, nescio.

In fronte nituit ars astrologica;  
Dentium seriem regit grammatica;  
In lingua pulchrius vernat rhetorica;  
Concussis æstuat in labris logica.

Est arithmetica digitis socia;  
In cava musica ludit arteria;  
Pallens in oculis stat geometria.  
Quælibet artium vernat in propria.

Est ante ratio totius ethicæ;  
In tergo scriptæ sunt artes mechanicæ.  
Qui, totum explicans corpus pro Codice,  
Volam exposuit et dixit : « Inspice. »

Manus aperuit secreta dexteræ;  
Cumque perspexeram cœpique legere,  
Inscriptum reperi fusco caractere :  
« Dux ego prævius, et tu me sequere. »

- 8 Cito prælabitur quem sequi cœperam,  
 Et dicto citius in terram alteram  
 Simul divolvimur, qua multa videram  
 Inter prodigia plebem innumeram.
- 9 Dum miror, dubius quæ sint hæc agmina,  
 Per frontes singulas traducens lumina,  
 Vidi quorumlibet inscripta nomina,  
 Tanquam in silice vel plumbi lamina.
- 10 Hic Priscianus est dans palmis verbera,  
 Et Aristoteles verberans aera;  
 Verborum Tullius demulcet aspera;  
 Fert Ptolomæus se totum in sidera;
- 11 Tractat Boetius numerabilia;  
 Metitur Euclides locorum spatia;  
 Frequens Pythagoras circa fabrilia,  
 Trahit a malleis vocum primordia.
- 12 Lucanum video, ducem bellantium;  
 Formantem æreas muscas Virgilium,  
 Pascentem fabulis turbas Ovidium,  
 Nudantem satyros dicaces Persium.
- 13 Incomparabilis est status Statio,  
 Cujus detinuit res comparatio;  
 Saltat Terentius, plebeius histrio;  
 Agrestes Hippocras potat absinthio.
- 14 Dum vulgi censeo gestus innumeri,  
 Accessit angelus, præfulgens sideri,  
 Qui dixit: « Suscipe, oculos aperi,  
 « Et vide cito quæ oportet fieri. »
- 15 Suspexi celeri cœlos intuitu,  
 Et fui postea statim in spiritu,  
 Tractus per æthera miro circuitu,  
 Cœlorum positus tandem in aditu.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Sed fulgor fulguris quod circumfulserat  
Primos intuitus mihi reverberat,  
Et dixit angelus qui mecum aderat :  
• Siste, videbis quæ Joannes viderat.

• Visa conscripserat ille mysteria  
• Septem ecclesiis quæ sunt in Asia;  
• Tu scribes etiam, forma sed alia,  
• Septem ecclesiis quæ sunt in Anglia. ▶

Dum inter dubia figor immobilis,  
Quiddam intonuit, tanquam volubilis  
Rota tonitruï, sive terribilis  
Vox tubæ corneæ vel tubæ ductilis.

Vidi, post sonitum pulsantem æthera,  
Septem candelabra septemque sidera  
Quæ vir eximius tenebat dextera;  
Et dixit angelus : • Frater, considera.

• Sunt hæc candelabra septem ecclesiæ,  
• Et stellæ præsules; sed omnes hodie,  
• Debentes aliis formam justitiæ,  
• Ponunt sub modio lucernam gratiæ. ▶

Post hæc apposuit, cum septem titulis,  
Signatum codicem septem signaculis,  
Dicens : • Respicias intentis oculis,  
• Quæ nota facies terrarum circulis.

• Est vitæ præsulum codex hic conscius;  
• Quæ per signacula videtur clarius,  
• Nam intus clauditur detestabilius,  
• Et laudabilia pendent exterius. ▶

Primi capituli quædam potentia  
Signum aperuit, et animalia  
Prospexi quatuor, quæ reddit varia  
Formæ diversitas, gestus æqualia.

Est primum animal leoni simile,  
 Secundum vitulo, tertium aquilæ,  
 Et quartum homini, quodque volatile,  
 Repletum oculis, rotis volubile.

Cum primi solvitur nexus signaculi,  
 Detecta serie primi capituli,  
 Totius aciem luminis intuli,  
 Hunc tandem prælegens tenorem tituli:

- Est leo pontifex summus, qui devorat,
- Qui, libras sitiens, libros impignorat,
- Marcam respiciens, Marcum dedecorat,
- In summis navigans, in nummis anchorat.

- Est ille vitulus præsul, qui prævius
- In loco pascuæ præcurrit citius,
- Roditque ruminans quod novit melius,
- Et saginatus est bonis alterius.

- Est aquila, quæ sic alis innititur,
- Archidiaconus, qui prædo dicitur,
- Qui videt a longe prædam quam sequitur,
- Et cum circumvolat de rapto vivitur.

- Est, quod induitur humana facie
- Decanus, tacitæ plenus versutiæ,
- Qui fraudes operit forma justitiæ
- Piumque simplici mentitur specie.

- Ista sunt quatuor alas habentia
- Quia circumvolant rerum negotia,
- Plena sunt oculis eo quod prævia
- Lucra respiciunt et subsequentia.

- Incedit quilibet cum rota mobili
- Dum mentis volvitur axe volubili,
- Et circumflectitur voto mutabili
- Intusque sequitur rotam a simili.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Postquam perlegeram præmissum titulum,  
Subscriptum legere cœpi capitulum  
Quo mores didici vitamque præsulum,  
Qui, duces populi, seducunt populum :

• Væ gentis miseræ cornutis ducibus,  
• Qui mulctant vitulos armatis frontibus!  
• Dum habet quilibet sænum in cornibus,  
• Non pastor ovium, sed pastus ovibus.

• Non tantum cogitat ille de miseris,  
• De claudis ovibus, ægris vel teneris,  
• Quantum de compoto lactis aut velleris.  
• Sic ovem perditam refert in humeris.

• Si vulgi noverit excessus pauculos,  
• Causatur fidei læsos articulos;  
• Trahit jus ovium in causæ tribulos,  
• Vellens exuvias et mungens loculos.

• Errantem sequitur grex errans prævium,  
• Quem pastor devius ducit per devium;  
• Post lac et vellera, dat carnes ovium  
• Luporum dentibus et rostris avium.

• Male sponsalium nexus in annulo  
• Gregisque regimen pensat in baculo,  
• Cui solo canones pendent in loculo.  
Sic lecto substiti primo capitulo.

Concursu nubium cælum accenditur;  
Fit coruscatio, aer concutitur,  
Et vox tonitruï in rota volvitur:  
Ad hoc signaculum secundum solvitur.

Ecce capitulum legi de moribus  
Archidiaconi, qui suis vicibus  
Quidquid a præsulis evadit manibus  
Rapit, et lacerat rostris et unguibus.

Hic plenus oculis sedet ad synodum, III  
 Lynx ad insidias, Janus ad commodum, III  
 Argus ad animi scelus omnimodum, III  
 Sed Polyphemus est ad juris methodum, III

---

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Doctorum statuit decreta millium, III  
 Quorum levius est supra jus jurium, III  
 Unum qui solverit reus est omnium, III  
 Nisi resolverit prius marsupium, III

Dum causas ventilat personis dissonis,  
 Formans fallacias sub forma canonis,  
 Transformat canonem in formam Simonis,  
 Qui est Mercurius archidiaconis.

Ecclesiastica jura venalia  
 Facit propatulo; sed, venialia  
 Cum venundederit, vocat a venia,  
 Quam non inveniens venit ecclesia.

Seductam nuntii fraude præambuli  
 Capit focariam, ut per cubiculi  
 Fortunam habeat fortunam loculi  
 Et per vehiculum omen vehiculi.

Decano præcipit quod si presbyteri  
 Genitivos sciat dativos fieri,  
 Accusans faciat vocatum conteri,  
 Ablatis fructibus a porta inferi.

Corpus interpolat lunare Cynthium,  
 Involvit aera caligo nubium,  
 Concretis tenebris ad instar noctium,  
 Ad hoc signaculum se solvit tertium.

Et dixit angelus : « Lege quæ reperis. »  
 Quæ, legens, reperi de viro sceleris  
 Qui loca circuit venator Veneris,  
 Auceps infamiæ, piscator muneris.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Hic vir decanus est, qui, viri specie,  
Non vir sed virus est virosa sanie,  
In viros viribus virens malitiæ,  
Humanum mentiens humana facie.

Decanus canis est archidiaconi,  
Cujus sunt canones latratus dissoni;  
Canens de canone discors est canoni,  
Dandisque venditis concors est Simoni.

Decanus canis est, qui sequens prævia  
Nare cupidinis lucri vestigia,  
Inducit callide cleri marsupia  
Quo prius fixerat magistri retia.

Jussus dirimere lites quas suscitât  
A veris profugus, falsis inhabitat;  
Certus in dubiis, in certis dubitat;  
Dum pie loquitur dolose cogitat.

Spondet auxilium danti munuscula;  
Sed postquam fervida rerumque bibula  
Corda sedaveris monetæ crapula,  
Post datum nihil est quod laudes pocula.

Spondet auxilium si quid contuleris;  
Sed cum chiragicæ ferventem unxeris  
Palmæ pruriginem unguento muneris,  
Ibit podagrice ad opem operis.

Injustum promovet et justum conterit,  
Spretor justitiæ si lucrum senserit,  
Amator Titii si jus adjunxerit,  
Præfectus sceleris si se removerit.

A summis aurea manus emicuit,  
Quæ tribus digitis librum aperuit,  
Signumque subito solvens evanuit.  
Ad hoc capitulum quartum apparuit.

Hic scriptas reperi consuetudines  
 Officialium, raptus, voragines,  
 Fraudes, insidias et turpitudines  
 Quæ magni codicis excedunt margines.

---

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Hi sunt quos retinens mundus inhorruit,  
 A quorum facie terra contremuit,  
 Quos, dum in cautibus Rhodope genuit,  
 Ad omnes scelerum motus exacuit.

Quantum ex sibimet innato scelere  
 Vel ex officio possint officere  
 Quis scribæ calamus scribentis propere,  
 Quæ vox, quæ poterit lingua retexere?

Diffamant alios commissa levia,  
 Hi nempe furias atque ferocia  
 Cum exercuerint, fiunt silentia;  
 Non murmur resonat, non querimonia.

Hi, venatores et aucupes præsulis,  
 Ponunt fallacias tutis et timidis,  
 Ignaris spicula, retia providis,  
 Incautis laqueos et viscum callidis.

Sic sæpe præsulum lucrantur camerae  
 Mille denarios, emuncto paupere;  
 Sed decem millia cadunt a latere,  
 Quæ nunquam præsulum propinquant dexteræ.

Summo ecclesias venantur studio;  
 Si quam extorserint, nunquam fit quæstio  
 In cuius nomine sit dedicatio,  
 Sed quantum loculis infundat pensio.

Hoc suis semper est adjunctis obvium  
 Quo semper aliquid sit in contrarium.  
 Hinc nomen ducitur officialium,  
 Qui ut officiaut habent officium.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Tunc fiunt turbines et terræ motio;  
Vox clara intonans a cœli solio  
Proclamat « Epheta, » quod est apertio,  
Fitque signaculi quinti solutio.

Viso capitulo, legi proœmium  
Morum et actuum sacerdotalium.  
Væ qui dedecorant rerum principium,  
Dum pro denario vendunt ternarium!

Divinis interest sacerdos turpiter,  
Divina celebrans de vino jugiter,  
Qui Deo crapulam aspirat, aliter  
Sacerdos, aliter dicendus presbyter.

Sacerdos rarius de jure poterit  
Dici quam presbyter, qui bene dixerit,  
Nam tunc sacerdos est cum sacra dederit,  
Tunc vero presbyter quando ter biberit.

Peccat audacius eo quod pessima  
Peccandi generâ totque gravissima  
Discit a plurimis in Quadragesima,  
Sic sua reputans commissa minima.

Abominabilis Deo vir sanguinum,  
Plus mortem cupiens quam vitam hominum,  
Unam puellulam capacem seminum  
Mallet quam undecim millia virginum.

Post missam presbyter relinquens infulam  
In meretriculæ descendit insulam.  
Sic fecit Jupiter, qui, juxta fabulam,  
Cœlum deseruit sequendo vitulam.

Hanc mulieribus proponit maximam,  
Quod rerum decima non salvat animam;  
Nulla salvabitur ad horam ultimam,  
Nisi de corpore suo det decimam.

72

Scit quæ vulpeculas fovea foveat,  
 Nec causa Veneris infantes procreat,  
 Sed ut de proprio animas habeat  
 Quibus quas perdidit reddere valeat.

Post hæc a thalamo prædit æthereo  
 Virago nobilis vultuque roseo,  
 Quæ librum digito dum tangit niveo,  
 Sextum signaculum solutum video.

Istud capitulum, figuris brevibus,  
 Minutis litteris et cohærentibus  
 Arctisque textitur interlinaribus  
 Clerique plenum est crebris excessibus.

Torpens ignavia, tumens elatio,  
 Libido sordidans, fervens ambitio,  
 Voluptas indecens et turpis actio  
 A turpi prodeunt cleri contagio.

Ecce vicario persona primitus  
 Committit animas et jura spiritus,  
 Sibique retinet causas et redditus  
 Quos audax devorat et imperterritus.

Errantem animam in plura dividens,  
 Decem ecclesias vel plures possidens,  
 Est male subjectis singulis prædens  
 Dum adest et abest semper ut accidens.

Est suæ celsius aulae fastigium  
 Quam sit ecclesie Sanctorum omnium  
 Suæque pluris est puellæ pallium  
 Quam opertoria decem altarium.

Facit imagines et ædificia,  
 Dragmas et annulos et mutatoria  
 De patrimonio regentis omnia,  
 Quem stare patitur nudum ad ostia.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Commissas animas regit vicarius  
Ut suam propriam, nam, ut liberius  
Amittat alias, de sua potius  
Perdenda cogitat, ad mala prævius.

Omnis a clericis fluit enormitas.  
Cum Deo debeant mentes sollicitas,  
Tractant negotia mercesque vetitas  
Et rerum turpium vices indebitas.

Hic sulcat maria præcepto domini,  
Hic colit nundinas credendus nemini,  
Hic arat, socius bovis et asini;  
Ut sors cujuslibet repugnet ordini.

Hic generosior tonsuram respuit,  
Alter ad clerici nomen erubuit,  
Hic liberos librans libros deseruit,  
Sic inter laicos clerus defloruit.

Post hæc Æthiopum turba cum turbine  
A quodam prodiit fusco bitumine,  
Qui longo veniunt passim examine,  
Clamantes septies : • Tu autem, Domine. •

Clamoris horrida voce tetrissimi  
Dux meus tremere cœpit et comprimi,  
Stetique corpore tanquam exanimi  
Dum fit solutio sigilli septimi.

Abbatum video mores et opera,  
Quorum quisque dux est gregis ad infera,  
In claustro mobilis, fixus in camera,  
Et in capitulo velut ephimera.

Hi mundi gaudia sprevere penitus;  
Quod probat passio silentis spiritus,  
Cordis contritio, aquarum exitus,  
Tonsuræ vilitas et turpis habitus;

Sed cum sit habitus illorum turpior,  
 In ipsis habitat Venus securior;  
 Si male convenit tonsura celsior,  
 Pronus ad calicem frons est liberior.

---

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Si flentes cor habent contritum, solito  
 Arrident calici semper apposito;  
 Si linguam spiritu refrænant tacito,  
 Multa convitia loquuntur digito.

Quibus prandentibus, voto præcipiti  
 Fauces celerrimæ, dentes solliciti;  
 Sepulchrum patens est guttur, par gurgiti  
 Spumoso stomachus et rastris digiti.

Dum cœnas celebrat abbas cum fratribus,  
 Torquentur calices a propinantibus,  
 Vinumque geminis extollit manibus  
 Et sic grandisonis exclamat vocibus :

« O quam glorifica lucerna Domini  
 « Calix inebrians in manu strenui !  
 « Hæ ! Bacche ! dux tu sis nostro conventui !  
 « Stirpis Davidicæ proles, nos prolui ! »

Resumens poculum tractum a Cerere,  
 Clamat : « Hunc calicem in suo genere,  
 « Quem bibiturus sum, potestis bibere ? »  
 Respondent : « Possumus ; ha ! hi ! fac propere ;

« Sed ne potandi sit illa conditio :  
 « Qui tenet teneat, donec de medio  
 « Fiat ; hinc esset lis et contradictio ;  
 « Sed totum bibatur sine litigio. »

Tunc legem statuunt pactumque mutuum  
 Ne sit in calice quidquam residuum,  
 Et, sine requie ventris et manuum,  
 Vas plenum vacuant replentque vacuum.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Quisque de monacho fit dæmoniacus  
Et cuique monacho congarrit monachus,  
Ut picæ pica, vel psittacho psittachus,  
Queis dat ingenium magister stomachus.

His mola dentium tumorem faucium,  
Lagena gutturis ventris diluvium,  
Oris aculeus dat flammam litium  
Et fratrum malleus colorem noctium.

Cum, inter fabulas et Bacchi pocula,  
Modum et regulam suspendit crapula,  
Dicunt quod dicitur favor a fabula,  
Modus a modio, a gula regula.

Et sic fit ordinis crebra transgressio,  
Fraudes, perjuria, livor, detractio,  
Mentis esuries, rerum distractio,  
Ventricis ingluvies, renum concussio.

Est nullum monacho majus dæmonium,  
Nihil avarius, nil magis varium;  
Qui, si quid detur, est possessor omnium,  
Si quicquam petitur, nil habet proprium;

Si prandet, convenit ut loqui nesciat,  
Ne lingua dentium opus impediatur,  
Si bibit, expedit ut sedens hauriat,  
Ne pes sub pondere ventris deficiat;

Die tripudians adorat dolia,  
Nocte cum bipede laborat bestia,  
Tali discrimine, tali molestia,  
Meretur vir Dei regna cœlestia.

His mihi plenius visis et cognitis,  
Dux meus manibus me cepit insitis,  
Et, caput quatuor discernens digitis,  
Solvit in quatuor compagem capitis.

Et, ne mysteria vidissem perperam,  
 Figens occipitis in partem teneram  
 Rigentem stipulam, siccam et asperam,  
 Scripsit in cerebro cuncta quæ videram.

---

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

His gestis, deferor in summa nubium  
 Cœlumque raptus sum usque ad tertium,  
 Ubi mirabile vidi mysterium  
 Et ineffabile cuique mortalium.

Ad summi judicis tractus concilia,  
 Inter tot millies centena millia  
 Profunda didici Dei magnalia,  
 Humanis mentibus inscrutabilia.

Quæ postquam noveram statim esurii,  
 Mihique proceres sancti palatii  
 Panem papaveris apponunt, alii  
 Lethæi calicem propinant fluvii.

Cumque comederam panem papaveris  
 Labrisque laticem infudi miseris,  
 Statim oblitus sum divini muneris  
 Nec quicquam potui nosse de superis.

De cœlo cecidi ut Cato tertius,  
 Nec summi venio secreti nuntius,  
 Sed meus mihi quod inscripsit socius  
 Hoc vobis dicere possum fidelius.

O ! quanta dicerem et quam mirifica  
 De rebus superis et sorte cœlica,  
 Nisi papaveris cœna sophistica  
 Mentis vestigia fecisset lubrica !

Cette longue satire n'est pas, au point de vue littéraire, vraiment digne de remarque. Il y a sans doute quelques traits d'esprit; mais il n'est pas du tout certain qu'ils soient originaux. Ce qui appartient

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

plus sûrement à l'auteur, ce sont les défauts de son œuvre. Elle est d'abord très mal composée; la première partie ne tient au reste par aucun lien. Il ne suffit pas de donner à une pièce le titre d'Apocalypse pour avoir le droit d'y mêler toutes sortes de choses incohérentes. En outre, le style est généralement obscur, quoique peu travaillé, et la fréquence des incorrections prouve que l'auteur n'était pas un grammairien fort expérimenté. Ce n'est donc pas le mérite de cette satire qui en fait l'intérêt; c'est la violence des invectives qui s'y trouvent accumulées.

Mais quel en est l'auteur? Dans la plupart des manuscrits, elle est anonyme. Les fragments imprimés par Ritson et par M. Du Ménil sont pareillement sans nom. Cependant il n'était guère possible que des vers si recherchés ne fussent pas donnés à quelqu'un par tel ou tel copiste. On ne s'étonne donc pas de les rencontrer sous divers noms dans plusieurs manuscrits et dans plusieurs éditions.

Au rapport de M. Wattenbach<sup>1</sup>, le n° 416 de Munich porte le nom d'Alain. Le copiste a certainement voulu désigner Alain de Lille; mais il a commis, en se permettant cette imputation, une grave erreur. Alain n'a pas joui dans l'Église d'une très bonne renommée; son esprit ingénieux, inventif, et, dit-on, ses libres discours, l'ont fait accuser de témérité; c'est pourquoi l'on a raconté sur lui beaucoup de fables. Mais nous avons un copieux recueil des œuvres d'Alain; sa manière d'écrire nous est parfaitement connue; c'est un écrivain correct, qui s'exprime toujours dans le style noble, même lorsqu'il flétrit les plus ignobles vices. Si donc il y a des lacunes dans l'édition de ses œuvres, ce n'est pas avec cette *Apocalypse* qu'il faut les combler.

Cette pièce est encore mise à la charge de Gauthier de Châtillon, l'illustre auteur de l'*Alexandride*. Sur quel fondement? C'est ce que nous allons dire.

Un manuscrit latin de la Bibliothèque nationale, anciennement désigné par le n° 5333, qui l'est aujourd'hui par le n° 3245, contient,

<sup>1</sup> *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XV, p. 473.

du feuillet 36 au feuillet 46, sur deux colonnes, un recueil de dix pièces rythmiques dont chacune offre le même nom, Gauthier de l'île, ou de Lille, *Galterus de Insula*. Or Gauthier, surnommé de Châtillon, était originaire d'un lieu qu'on nommait en latin *Insula*, comme nous l'apprend ce vers de son épitaphe, composée par lui-même :

*Insula me genuit, rapuit Castellio nomen;*

c'est pourquoi l'on n'est pas très surpris de voir un des bibliographes les moins circonspects, Casimir Oudin, porter au catalogue de ses œuvres les dix pièces conservées dans notre n<sup>o</sup> 3245. Il est vrai qu'Oudin s'est défié lui-même de cette attribution, après avoir, dit-il, reconnu que plusieurs des mêmes pièces avaient été déjà données par Guillaume Cavé à l'archidiacre d'Oxford, Walter Mapes<sup>1</sup>. Cependant, voilà ce qui peut surprendre, plusieurs savants ont, malgré cet avertissement, repris à leur compte l'attribution douteuse, en essayant de la confirmer par de chimériques conjectures. Il faut d'abord citer M. Du Méril<sup>2</sup>; après lui, divers critiques allemands, entre lesquels M. W. Müldener<sup>3</sup>; enfin un de nos récents docteurs, M. Léon Bellanger<sup>4</sup>. La question est grave, puisqu'elle intéresse l'honneur littéraire d'un poète très justement renommé. Cela nous obligeait à revoir attentivement le dossier de l'affaire. Voici donc le résultat de ce nouvel examen.

Les dix pièces rythmiques que contient notre n<sup>o</sup> 3245 sont du XII<sup>e</sup> siècle ou des premières années du XIII<sup>e</sup>. Cela n'est pas contesté. Le copiste qui les a réunies les attribue toutes au même auteur, qu'il nomme Gauthier de Lille. Cela n'est pas non plus contestable. Mais s'ensuit-il que le copiste ait entendu désigner ainsi, contre l'usage,

<sup>1</sup> Oudin, *Comment. de script. eccles.*, t. II, col. 1668.

<sup>2</sup> *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 144 et suiv.

<sup>3</sup> F. Aug. Guill. Müldener, *De vita Phil. Gualteri de Insulis, dicti de Castellione*; Gæt-

tingue, 1854. — *Die zehn Gedichte des Walther von Lille, von W. Müldener*; Hannover, 1859.

<sup>4</sup> *De Gualthero ab Insulis, dicto de Castellione, disseruit Leo Bellanger*; Angers, 1877.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Gauthier de Châtillon? Il est assurément permis d'en douter; nous avons, en effet, au XII<sup>e</sup> siècle, outre Gauthier de Châtillon, deux autres lettrés, dignitaires de l'Église, qui sont, en latin, nommés *Gallerus* et surnommés *de Insula*. Cependant il n'y a pas lieu de rechercher auquel de ces Gauthier songeait notre copiste. Cette recherche serait à faire s'il était reconnu que les dix pièces sont du même auteur; mais nous allons prouver, au contraire, que ces pièces disparates, où les opinions ne diffèrent pas moins que les styles, ne sont pas même toutes d'auteurs vraiment contemporains.

Des trois Gauthier qui portèrent avec honneur, au XII<sup>e</sup> siècle, le même surnom, le plus ancien fut évêque de Maguelone de l'année 1104 à l'année 1129. C'était un théologien, à qui nous devons un commentaire sur les Psaumes, conservé dans le n° 2492 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale. Mais il eut, paraît-il, moins de renom parmi ses contemporains comme théologien que comme poète. En effet, un autre poète, cité par Arnould de Verdale, rapporte que ce prélat savant, ingénieux, *doctus et astutus*, avait laissé des vers qui sont restés longtemps célèbres, *per versus clarus*<sup>1</sup>. C'est pourquoi sans doute Vossius lui attribue l'*Alexandréide*<sup>2</sup>. Si l'évêque de Maguelone a vraiment laissé des vers, et s'il s'en trouve parmi les rythmes de notre recueil, assurément ce ne sont pas ceux dont l'auteur flétrit ainsi le meurtrier de Thomas Becket :

O decus dæmonium, decor Antichriste,  
Proh pudor! Quæ tanta lis, quis tumultus iste!  
Principes qui facinus operantur triste,  
Tui præcursores sunt et evangelistæ.

Et quid quæris alium tibi præcursorem  
Quam illum Britanniae perversum rectorem,  
Qui triplici gladio, contra jus et morem,  
Impudenter messuit sacerdotum florem<sup>3</sup>?

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la Fr.* t. XI, p. 83. —  
*Gallia christ.*, t. VI, col. 748.

<sup>2</sup> *De poetis latinis*, p. 74.  
<sup>3</sup> Édit. de M. Müldener, p. 42.

Le meurtre de Thomas Becket ayant eu lieu le 29 décembre 1170, ces vers ne peuvent être d'un homme mort, comme nous l'avons dit, en 1129. Cela est bien évident.

Vient ensuite Gauthier de Châtillon, que les Flamands appellent plus volontiers Gauthier de Lille. Est-ce leur droit? Il n'en faut pas douter. Il y a bien des lieux dont le nom latin est *Insula*; mais un ancien commentateur désigne positivement l'*Insula* des Flamands comme patrie de Gauthier dans ce passage déjà cité : « In territorio • Insulensi, villa Roanio, quidam Gualterus nomine oriundus fuit, qui • in litterarum scientia et ingenii subtilitate adeo claruit ut tantam • ejus sapientiam quidam mirabili brevitatē collaudans, dixerit :

Quidquid gentiles potuerunt scire poetæ

Totum Galtero gratia summa dedit<sup>1</sup>.

Nous traduisons, en effet, *Roanio* par Roneg, petite ville située, vers le nord, à trois lieues de Lille, sur la route qui conduit en Belgique par Menin. On ignore en quelle année naquit Gauthier de Châtillon; mais on sait qu'après avoir étudié plus ou moins de temps à Paris et à Bologne, il vint diriger l'école de Châtillon-sur-Marne, d'ou le tira l'archevêque de Reims, Henri I<sup>er</sup>, qui le fit son secrétaire. Cet emploi lui laissant des loisirs, Gauthier les mit à profit, et composa, vers l'année 1170, son poème justement célèbre, l'*Alexandréide*. Il fut ensuite pourvu d'une prébende dans l'église d'Amiens, où il mourut de la lèpre<sup>2</sup>.

De son temps, on en convient, furent écrites plusieurs des pièces rythmiques qui figurent dans notre recueil; mais quelques autres l'avaient été bien avant qu'il eût achevé ses études. C'est là ce que nous prouverons. Il est d'ailleurs ainsi désigné dans la neuvième, après Pierre de Blois, Étienne et Berthier d'Orléans :

Inter artes igitur qui dicuntur trivium

Fundatrix grammatica vindicat principium,

<sup>1</sup> *Walter von Chatillon; von R. Peiper,*  
p. 4.

<sup>2</sup> *Histoire littéraire de la France, t. XV,*  
p. 100.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Quæ se solam æstimat artem esse artium.  
Sub hac chorus militat metrice scribentium;  
Inter quos sunt quatuor rhythmicè dictantium  
Qui super hoc retinent sibi privilegium :  
Stephanus scilicet, flos Aurelianensium,  
Et Petrus qui dicitur de castro Blesensium.  
Istis non immerito Bertredus addicitur;  
Sed nec inter alios apte<sup>1</sup> prætermittitur  
Ille quem Castellio latere non patitur,  
In cujus opusculo Alexander legitur<sup>2</sup>.

Persuadé que ces vers sont de Gauthier de Châtillon, M. Du Méril y voit de l'embarras et quelque modestie. Nous y verrions; pour notre part, l'expression emphatique du sentiment contraire, si nous pouvions admettre l'attribution de M. Du Méril. Mais n'est-il pas évident que ces vers, les plus prosaïques du recueil, sont d'un mauvais écolier, qui parle des livres comme des gens, sur leur renommée, sans les connaître? L'*Alexandréide*, un poème de cinq mille vers, quel étrange opuscule! Notons même que l'ignorant semble dire que cet opuscule est en vers rythmiques, Gauthier de Châtillon étant par lui compté parmi les quatre grands poètes qui, de son temps, ont méprisé Virgile pour s'attacher à Primat. Un biographe cité par M. Thurot<sup>3</sup> nous apprend que, dans sa jeunesse, Gauthier avait fait des chansons, *cantilenas musicas composuit*. Il est possible qu'il ait fait aussi des rythmes, quoique ce biographe ne le dise pas. Il est même possible qu'il y ait des rythmes de sa façon dans le recueil formé par notre copiste; mais bien certainement l'ensemble des dix pièces n'est pas de lui.

Nous avons enfin, au XII<sup>e</sup> siècle, un troisième *Galterus de Insula* que M. Müldener a confondu, sans aucun prétexte, avec Gauthier de Châtillon, et que nous allons mieux faire connaître. Dans les premiers mois de l'année 1166, Jean de Salisbury, réfugié sur les terres du roi de France, écrit à Geoffroi de Saint-Edmond, un de ses amis et de ses

<sup>1</sup> Dans une édition de cette pièce donnée par M. Wright, *Anecdota litteraria*, p. 45, on lit *quartus*, au lieu d'*apte*.

<sup>2</sup> N° 3245, fol. 43, verso.

<sup>3</sup> *Revue critique*, 1870, prem. sem., p. 123.

complices, pour lui recommander certain maître *Galterus* ou *Waltherus de Insula*, qui va traverser la mer et se rendre à Londres par les ordres du roi d'Angleterre. Henri II, venu dans l'Anjou, s'y plaisait et voulait y faire un long séjour; mais, inquieté par les menées de ses évêques insulaires, qui se prononçaient tardivement et confusément en faveur du primat exilé, il envoyait au delà du détroit, avec la commission de surveiller les mutins, ce *Galterus de Insula*, un de ses chapelains, garde du sceau royal. C'était un homme d'un caractère doux et facile, qui, dans plusieurs occasions, s'était montré, sinon un des auteurs de la rébellion papiste, du moins un des protecteurs les plus zélés des gens compromis dans cette rébellion. C'est pourquoi Jean de Salisbury le présente en ces termes à Geoffroi de Saint-Edmond : « Vir optimus et suis meritis reverendus; » et il ajoute : « cujus fidem et caritatem nobis exhibitam remuneret fundator Ecclesiæ Christi. » Les clercs fidèles doivent donc l'accueillir comme « un ange du Seigneur, » le remercier de ses charitables offices et le traiter de la façon la plus cordiale, s'il leur rend visite : « Si magistrum Galterum videris, ei per te et per amicos quantascumque poteris gratias referas, et, si facultas affuerit, eum recipias et ab aliis recipi facias tanquam angelum Domini<sup>1</sup>. » Jean de Salisbury donne les mêmes renseignements sur le même personnage à l'évêque d'Exeter. Il lui paraît certain qu'un si bon serviteur de Dieu ne doit pas aller sans chagrin remplir la commission qu'il a reçue du roi : « Non dubito quin magistro Walthero machinatio ista displiceat, cum omnibus quæ præsumuntur adversus Ecclesiam Dei, quia Dominum timet<sup>2</sup>. » Nous avons, en outre, plusieurs lettres de Jean de Salisbury à ce chancelier Walter ou Gauthier. Henri II avait interdit à tous les clercs de son royaume d'avoir aucun commerce avec les exilés. Mais, vers le milieu de l'année 1166, le chancelier s'était fait compter lui-même au nombre des suspects. Voici l'histoire de sa disgrâce. Thomas Becket avait osé faire remettre au plus irascible des princes une lettre

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

<sup>1</sup> *Joann. Sarisb. Opera*, édit. Giles, t. I, p. 220.

<sup>2</sup> *Joann. Sarisb. Opera*, édit. Giles, t. I, p. 329.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

pleine de reproches, pleine de menaces, et, pour n'avoir pas immédiatement arrêté le porteur de cette lettre criminelle, Walter avait été privé du sceau royal et chassé de la cour. C'est pourquoi Jean de Salisbury lui mande, dans une de ses lettres, qu'il le félicite d'avoir provoqué la colère du roi. Le punir ainsi, pour une telle cause, c'était rendre un hommage public à sa vertu!

Comment M. Müldener a-t-il pu rapporter tous ces détails à Gauthier de Châtillon? On ne le comprend guère. Nous insistons toutefois, pour démontrer plus clairement son erreur. Il est constant que Gauthier de Châtillon vint s'établir dans la ville de Reims en l'année 1166 et ne quitta plus ensuite la France, où il mourut. Il n'est pas moins certain, d'autre part, que le chancelier Walter, momentanément disgracié dans le cours de cette année, était rentré peu de temps après dans la faveur du roi. Cela nous est formellement attesté par une lettre de Nicolas, prieur de Saint-Jacques du Mont, à Thomas Becket, son ami<sup>2</sup>. Nous le retrouvons encore à la cour d'Angleterre en 1170, toujours en très grand crédit. Les procureurs de l'église de Cantorbéry étant venus présenter une supplique au roi, celui-ci leur dit d'attendre un instant sa réponse; avant de prendre aucun engagement il veut demander l'avis de son plus intime conseiller, maître Walter, *Waltherus de Insula*<sup>3</sup>.

Maintenant on nous dispense de continuer la biographie de ce personnage. M. Müldener s'est manifestement trompé; le chancelier d'Angleterre et l'écolâtre de Châtillon ne devaient pas être confondus. Mais les avons-nous distingués l'un de l'autre, pour attribuer finalement au troisième Gauthier les dix pièces réunies sous le même nom dans notre volume? Tel n'a pas été notre dessein. Ce troisième Gauthier, qui paraît avoir eu quelque littérature, a peut-être aussi composé des vers métriques ou rythmiques; de cela, pourtant, nous n'avons aucune preuve, et bien certainement il n'est pas l'auteur de

<sup>1</sup> *Joann. Sarisb. Opera*, édit. Giles, t. I, p. 332-335. — <sup>2</sup> *Recueil des histor. de la Fr.*, t. XVI, p. 259. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 451.

la cinquième pièce, une des plus violentes du recueil, pleine d'invectives contre le roi des Romains, où nous lisons :

Accipe per Darium hunc imperatorem  
 Qui præsumpsit in Sion ponere pastorem;  
 Sed hunc vicit pontifex schismatis auctorem  
 Et cum ipso potuit vincere Victorem.

Cum Victorem perdidit cathedra venalis,  
 Paschalem substituit vis imperialis;  
 Sed ad morem transiit pœnæ gehennalis,  
 Nam a Pascha, transitu, dictus est Paschalis.

His successit tertius novus Antichristus,  
 Spiritu quem destruet oris sui Christus;  
 Nam quia Teutonicis est injuste mixtus  
 Nuper mortis hauriet calicem Calixtus<sup>1</sup>.

Comme on le voit, cette pièce est des premières années du XII<sup>e</sup> siècle. Elle fut composée par quelque guelfe enragé, peu de temps avant la mort du pape Calixte II et peu de temps après son accord avec l'empereur Henri IV. Cet accord se fit, on le sait, à la diète de Worms en 1123, et Calixte mourut le 13 décembre 1124. Nous avons donc, pour cette pièce, une date presque certaine. Or, à cette date, le second et le troisième de nos Gauthier venaient de naître, s'ils étaient nés.

Il est ainsi prouvé que le copiste du n<sup>o</sup> 3245 a mis au compte du même auteur des rythmes laissés par des auteurs divers. Ajoutons que tous ces rythmes ne sont pas, il s'en faut bien, du même style. Dans quelques-uns on remarque une langue châtiée, suffisamment correcte; en d'autres, au contraire, abondent ces locutions fautives ou vulgaires qui trahissent des écrivains sans littérature et sans goût. Quand, d'ailleurs, on passe d'une pièce à l'autre, la discordance des

<sup>1</sup> Nous reproduisons ces strophes d'après le n<sup>o</sup> 11412 de la Bibliothèque na-

tionale, fol. 20, dont le texte est ici meilleur que celui du n<sup>o</sup> 3245.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

opinions n'est pas moins notable : aux invectives contre l'empereur en succèdent d'autres contre le pape, contre l'Église. C'est le vacarme d'une émeute où plusieurs partis sont aux prises et poussent à la fois des cris différents. Disons enfin que nous avons la plupart des mêmes pièces en d'autres manuscrits, et que ni les unes ni les autres n'y sont attribuées à un Gauthier de Lille quelconque. Ce nom ne se lit pas ailleurs que dans les titres fabriqués par le copiste du n° 3245. Voilà, certes, bien des raisons pour n'avoir aucune confiance en lui.

C'est donc sur un témoignage sans autorité que l'on a confondu l'auteur de l'*Apocalypse* et celui de l'*Alexandréide*. Ce témoignage réduit à sa valeur, on n'hésitera pas à reconnaître que le style des deux poèmes est absolument dissemblable, que le versificateur pompeux, élégant et même raffiné à qui nous devons le chef-d'œuvre métrique du XII<sup>e</sup> siècle n'a pu composer le rythme grossier dont il s'agit ici. Comme presque tous les écrivains de son temps, Gauthier de Châtillon a gémi sur les désordres, sur la corruption de l'Église; mais il faut entendre ses nobles et poétiques gémissements :

Felices animæ, dum vitalis calor artus  
Erigit infusos, si prægustare daretur  
Quæ maneat manes, decurso tempore, justos  
Præmia, quæ requies, et quam contraria justis  
Impius expectet, non nos funestus habendi  
Irretiret amor. . . . .  
Non adeo ambirent cathedræ venalis honores  
Simonis heredes; non, incentiva malorum,  
Pollueret sacras funesta pecunia sedes;  
Non adspiraret, licet indole clarus aviti  
Sanguinis, impubes ad pontificale cacumen,  
Donec eum mores, studiorum fructus et ætas  
Eligerent, merito non suffragante parentum.  
Non geminos patres, ducti livore, crearent  
Præficentque orbi sortiti a cardine nomen,  
Non lucri regnaret odor, pervertere normam  
Judicii nollet corruptus munere judex.

Non caderent hodie, nullo discrimine, sacri  
 Pontifices, quales nuper cecidisse queruntur  
 Vicinæ, modico distantes æquore, terræ.  
 Flandria Robertum, cæsum dolet Anglia Thomam<sup>1</sup>.

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Quand on a contracté l'habitude de parler cette belle langue, il est impossible, disons-nous, de l'oublier jamais complètement.

Connaissant l'attribution trop aisément acceptée par M. Du Méril, M. Victor Le Clerc l'a rejetée, sans même rechercher de quel poids est le copiste qui l'a seul recommandée<sup>2</sup>. Ayant, pour notre part, fait cette recherche, nous adhérons sans hésiter à la décision de M. Le Clerc.

Mais nous n'avons pas encore mentionné tous les auteurs supposés de la pièce. Guillaume Cave et Jean Wolf l'attribuent à Walter Mapes, d'après des manuscrits qu'ils ne désignent pas. Nous croyons qu'ils en auraient pu désigner plusieurs. Quoi qu'il en soit, on lit, au rapport de M. Wright<sup>3</sup>, à la fin d'une copie conservée dans la bibliothèque Cottonienne : « Explicit Apocalypsis mag. Walteri Mapis; » et une des strophes semble, du moins, indiquer qu'elle est d'un Anglais. C'est la strophe, déjà sans doute remarquée, où l'ange dit au rêveur, lui parlant de saint Jean :

• Visa conscripserat ille mysteria  
 Septem ecclesiis quæ sunt in Asia;  
 Tu scribes etiam, forma sub alia,  
 Septem ecclesiis quæ sunt in Anglia. •

Cependant il ne faut aucunement se fier à cette indication. Dans nos deux copies de la Bibliothèque nationale, et même, suivant M. Wright, dans plusieurs manuscrits anglais, la strophe que nous venons de reproduire manque tout entière. Ailleurs, on lit au dernier vers non pas *in Anglia*, mais *in Neustria*. Cela signifie que divers copistes, ignorant le nom de l'auteur et sachant qu'il était généralement ignoré,

<sup>1</sup> *Alexandreis*, lib. VII, v. 306. — <sup>2</sup> *Hist. littér. de la Fr.*, t. XXII, p. 157. — <sup>3</sup> *Poems attrib. to Walter Mapes*, p. 20.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

se sont donné la liberté de le présenter comme un de leurs compatriotes. Il n'y a donc rien à tirer de la strophe citée. Signale-t-on encore, dans les autres parties de la pièce, un indice quelconque, un vers, un mot, d'où l'on puisse inférer qu'elle est de Walter Mapes? On n'en signale aucun. Ce que nous y trouvons pour notre part, ce sont des arguments contraires. Walter Mapes était, dit-on, un libre railleur, qui plus d'une fois a maltraité les moines. Puisqu'il n'était pas moine, cela ne peut surprendre; on sait d'ailleurs que, de son temps, les séculiers et les réguliers se faisaient déjà la guerre. Mais, si Walter Mapes n'était pas moine, il était archidiacre. Or ce sont précisément les archidiacres que l'auteur de l'*Apocalypse* accable de ses plus outrageuses invectives. Les abbés et leurs moines sont, pour lui, tout simplement des ivrognes et des libertins. Mais il peint les archidiacres sous des traits capables d'inspirer, outre le dégoût, l'épouvante; il en fait de vrais scélérats. Il semble donc impossible que ces rimes soient de Walter Mapes. Disons, pour conclure, qu'elles ne lui sont pas même attribuées, dans le manuscrit que cite M. Wright, par un ancien copiste plus ou moins digne de foi; l'attribution se lit dans une note marginale, que M. Du Méril estime du *xiv<sup>e</sup>* ou du *xv<sup>e</sup>* siècle<sup>1</sup>. Elle n'a donc pas la moindre valeur.

Nommons enfin l'auteur désigné par le plus grand nombre des manuscrits et des éditions. Ce n'est pas, avons-nous dit, maître Alain, ni l'un des Gauthier de Lille, ni Walter Mapes; il nous reste à dire que c'est l'évêque Golias. En effet, dans la plupart des copies signalées par M. Wright, le titre de cette pièce est : *Apocalypsis Goliae episcopi*, et c'est le titre que nous offrent les éditions de Francowitz, de Wolf et de M. Wright. C'est encore le titre d'une vieille traduction anglaise, récemment imprimée d'après le n° 846 de la bibliothèque Harléienne : *The revelation of Golias the Bisshoppe*<sup>2</sup>. Ce témoignage presque unanime des copistes et des éditeurs est, en outre, confirmé par Salimbene. Comme on l'a vu, le faux Golias était, selon

<sup>1</sup> *Poésies popul. lat. du moyen âge*, p. 144.

<sup>2</sup> M. Wright : *Poems attrib. to Walter Mapes*, p. 271.

Salimbene, chanoine de Cologne. Or, parlant de ce chanoine, il met à son compte l'*Apocalypse* si mal notée : « Cujus Apocalypsim, quam fecerant, vidi et alia scripta plura<sup>1</sup>. » Le pléonasme *quam fecerat* rend même l'attribution plus précise. L'*Apocalypse* de Golias n'a pas constamment, il est vrai, le ton jovial de sa *Confession*; mais il est suffisamment prouvé qu'il n'était pas toujours en humeur de rire. On a de lui plusieurs satires d'une grande violence, entre autres celle qui nous est citée par Gérard de Barri touchant les mœurs du pape et de ses cardinaux<sup>2</sup>. Que, d'ailleurs, on compare attentivement ces trois pièces : la *Confession*, l'*Apocalypse* et l'invective à l'adresse de la cour romaine, on y trouvera, malgré la différence du ton, beaucoup de notables similitudes. Ces trois pièces sont du même style, et ce style, souvent défectueux, n'est pas celui de tout le monde. Les négligences et les incorrections elles-mêmes se ressemblent. Quand il s'agit d'imputer à quelqu'un tel ou tel de ces poèmes satiriques ou licencieux que le moyen âge nous a laissés en si grand nombre, les uns anonymes, les autres pseudonymes, il est bien rare qu'on puisse réunir tous les éléments dont le concours est nécessaire pour inspirer une complète certitude. Ayant donc produit les motifs qui nous conseillent d'assigner l'*Apocalypse* au bouffon de l'élu de Cologne, nous ne disons pourtant pas qu'il en est l'auteur certain; nous disons simplement qu'il en est l'auteur probable.

XVIII. *Rhythmus de mercatore*. Il s'agit encore ici de l'enfant de la neige; mais la narration du poème rythmique est beaucoup plus simple que celle du poème métrique. En voici le début :

Quidam vir officio vivens mercatoris  
 Septem annis extitit in longinquis oris.  
 In octavo, sentiens stimulum amoris,  
 Cui domum commiserat fit memor uxoris.

<sup>1</sup> *Chronicon*, ad ann. 1233.

<sup>2</sup> *Speculum eccles.*; dans le tome IV des œuvres de *Giraldus Cambrensis*; p. 292.

Cette pièce, incomplète chez Gérard, a été intégralement publiée par M. Wright, *Poems attrib. to Walter Mapes*, p. 36.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Ad uxorem igitur cupiens redire,  
Gemmae emit varias, potestatis miræ,  
Et quascumque poterat vestes reperire,  
Quas uxori credidit posse convenire.

Sed hæc, dum hic aberat, alium amavit,  
Quem furtim in lectulo sibi copulavit.  
Facta tamen gravida scelus indicavit  
Quod uterque pariter prius abnegavit...

Le reste est sur le même ton. On ne reprochera donc pas à l'auteur de ces rimes, comme à celui des distiques, de trop viser à l'esprit. C'est là tout ce que nous avons à dire sur cette pièce très médiocre, que M. Wattenbach a publiée dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XIX, p. 122.

XIX. Suit un autre poème rythmique dont voici le titre : *Hic ostendit qualiter Jupiter decepit Danaen in specie auri*. Les strophes qui le composent sont au nombre de vingt-sept, et telle est la première :

Primo veris tempore, vere renascente,  
Sole pene penitus taurum attingente,  
Quæ thesaurisaverat carmina sub mente,  
Sumens lyram, Delius relegit repente.

Au retour du printemps, Apollon prend sa lyre et commence à chanter. Tous les dieux s'empressent de venir l'entendre, les dieux et les demi-dieux, les déesses et les demi-déesses. C'est une compagnie très nombreuse et très galante. Apollon chante d'abord les aventures de Paris et d'Hélène, et celles d'Adonis, de Dioné, de Cynare. Jupiter l'écoute, l'admire et l'applaudit. Encouragé par un tel suffrage, le dieu de Délos tire de sa lyre plusieurs accords et met en scène Pyrame et Thisbé, Jason et Médée, enfin (ce qui n'était vraiment pas convenable, si grande que fût la liberté du lieu) Mars et Vénus captifs dans le filet, très troublés, très confus. Il se fait alors un mouvement dans l'auditoire. Le bon Jupiter, presque endormi par les sons

de la lyre, s'éveille et murmure quelque chose; Mars s'efforce de sourire; Vénus rougit, se fâche, et dit: « Eh bien, il est dieu, je suis « déesse, nos sexes diffèrent; où est le crime? Le crime, Phœbus, c'est « ce qui t'a fait verser des larmes sur la métamorphose du jeune Cy-  
 « parissus. » Phœbus n'avait pas, comme il paraît, prévu cette blessante répartie. Il regarde fixement Vénus et la menace d'un procès. Allons-nous entendre répéter les arguments déjà produits dans la cause d'Hélène et de Ganymède? Fort heureusement, les dieux, les déesses, s'interposent, et, pour leur complaire, Apollon et Vénus s'embrassent et font la paix. L'émotion de l'Olympe tout à fait calmée, Apollon reprend sa lyre et raconte d'autres galanteries. Ce sont des histoires connues; mais, si bien chantées, elles intéressent. Il termine enfin par une histoire nouvelle et touchante, dont les commères d'en haut n'ont point encore parlé: celle de la pauvre Danaé, si jeune et si belle, enfermée dans une tour d'airain par son père Acrisius. « En quelle partie « du monde cela se passe-t-il? » s'écrie Jupiter tout à fait réveillé. « Cesse tes chants, Phœbus, et, si tu le sais, dis-le moi; cette tour où « est-elle? » Les chants finis, tous les dieux, toutes les déesses, se dispersent; il ne reste plus en présence que Jupiter et Phœbus. Impatient de se rendre à la tour où gémit la belle prisonnière, Jupiter s'élanche sur son char; Phœbus lui montre du doigt le chemin. On sait le reste.

Il nous était difficile d'analyser un tel poème en observant à la rigueur les règles de l'honnêteté. Mais, quoiqu'il soit dans le fond peu moral, et, dans la forme, peu décent, ce badinage païen ne manque pas d'agrément. Il était inédit quand M. Wattenbach l'a publié, d'après notre manuscrit de la Reine, dans le *Journal des antiquités allemandes: Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XVIII, p. 457. Selon toutes les vraisemblances, l'auteur a vécu dans le XII<sup>e</sup> siècle; mais son nom est, on le regrette, tout à fait ignoré.

XX. *Altercatio Phillidis et Floræ*. Le messager de l'Aurore venait de mettre en fuite les astres de la nuit. La belle Phillis et la belle

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Flore s'éveillent ensemble et vont ensemble se promener dans la prairie prochaine. Bientôt après on les voit assises au bord d'un frais ruisseau, sous un large pin qui les protège contre les rayons du soleil. L'une et l'autre demeurent quelque temps silencieuses, absorbées, agitées par un trouble intérieur. Cependant Phillis, ayant surpris un soupir qui s'est échappé de la poitrine de Flore, l'en avertit. « Vous » aussi répond Flore, vous avez tout à l'heure pareillement soupiré; » et cette remarque mutuelle les amène à se faire de mutuelles confidences.

Elles aiment : Phillis, un homme de guerre, « miles; » Flore, un homme d'Église, « clericus. » Phillis ayant fait la première l'aveu de son amour, Flore en trouve l'objet bien misérable. Tel n'est pas certainement l'avis de Phillis. Un clerc, c'est, dit-elle, un pourceau d'Épicure, ayant moins souci d'aimer que de boire, manger et dormir; un homme ceint de l'épée est, au contraire, plein de mépris pour ces basses voluptés, et n'a de goût que pour les combats, le jeu, l'amour. A quoi Flore répond :

Dixisti de clerico quod indulget sibi;  
Servum somni nominas et potus et cibi.  
Sic solet ab invidio probitas describi.  
Ecce parum, patere, respondebo tibi.

Tot et tanta, fateor, sunt amici mei  
Quod nunquam incogitat alienæ rei;  
Vasâ mellis, olei, Cereris, Lyæi,  
Aurum, gemmæ, pocula famulantur ei.

In tam dulci copia vitæ clericalis  
Quod non potest aliqua voce pingi talis,  
Volat et duplicibus amor plaudit alis,  
Amor indeficiens, amor immortalis.

Sentit tela Veneris et amoris ictus,  
Non tamen est clericus macer et afflictus,  
Quippe nulla copiæ parte derelictus;  
Cui respondet animus dominæ non fictus.

Macer est et pallidus tuus praelectus,  
 Pauper et vix pallio sine pelle tectus,  
 Non sunt artus validi, non robustum pectus,  
 Nam cum causa deficit et deest effectus.

Turpis est pauperies imminens amanti.  
 Quid praestare poterit miles postulanti?  
 Sed dat multa clericus et ex abundantia;  
 Tantæ sunt divitiæ redditusque tanti!

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Phillis réplique à peu près sur le même ton, et, de propos en propos, la querelle devient naturellement plus vive, sans que les arguments produits de part et d'autre gagnent en noblesse. Assurément le poète n'a pas voulu mettre en scène deux courtisanes de bas lieu; ce sont deux vierges, l'une et l'autre filles de reines, qu'il fait parler ainsi, « ambæ virgines et ambæ reginæ. » Les convenances sont-elles donc observées? Elles nous semblent ne pas l'être. Mais, prenons-y garde, le poète était de son temps, comme nous sommes du nôtre, et ce n'est pas seulement le langage des sentiments qui, de son temps, manquait de délicatesse.

Quoi qu'il en soit, ne pouvant parvenir à s'accorder, nos deux vierges forment le dessein d'aller soumettre leur différend au tribunal de l'Amour. Elles partent bientôt après. Phillis est montée sur un mulet élevé et dressé par Neptune. Cet aimable dieu l'avait envoyé jadis à Vénus, pour la consoler de la mort d'Adonis. Plus tard, Vénus en avait fait don à la mère de Phillis, la reine Ibérine. Flore s'avance sur un cheval blanc et noir, que décorent les plus riches ornements. Minerve en a brodé la selle; Vulcain en a ciselé le collier, laissant de côté le bouclier d'Achille pour se donner tout entier à ce minutieux travail.

Le palais de l'Amour est dans les profondeurs d'un bois enchanté. A peine arrivées sur la lisière de ce bois, Phillis et Flore entendent un merveilleux concert, où la voix des merles, des tourterelles, des rossignols, se marie aux sons variés des lyres, des harpes et des tambourins. Tous les arbres sont chargés de fruits; toutes les herbes sont

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

parées de fleurs qui répandent dans les airs les plus doux parfums. Des chœurs de nymphes, de faunes, de satyres, qui dansent en chantant sous la conduite de Bacchus, annoncent aux belles plaideuses qu'elles approchent du palais. Enfin elles sont rendues au terme de leur voyage; le dieu paraît et les éblouit des rayons de son visage céleste. Le procès est bientôt terminé. Plaider est inutile; le dieu connaît d'avance tous les arguments de la cause, et, sans tarder, il rend son arrêt. « C'est le clerc, dit-il, qui vaut le mieux en amour. »

Poète, vous étiez clerc, et vous aviez pour la belle Flore plus de tendresse qu'il ne convenait à votre condition. On n'en fait aucun doute. A d'autres indices nous croyons reconnaître que ce poète était Italien. Les jeunes filles sont assises, avant de commencer leur débat, sous un pin d'Italie, puisque ce pin forme sur leurs têtes un dôme de verdure. De plus on ne voyait, au XII<sup>e</sup> siècle, que dans les églises d'Italie ces riches clercs portant des bagues d'or chargées de pierres précieuses et possédant une si grande abondance de vaisseaux pleins de miel, d'huile et de vin. Nous trouvons enfin un cachet particulier aux descriptions très colorées ainsi qu'aux réminiscences mythologiques de notre poète. Ce cachet n'est pas simplement la grâce; c'est encore la grâce italienne, aux agaceries voluptueuses, celle qui distingue les fantaisies littéraires de Boccace et de l'Arioste comme les vivantes peintures du Corrège et de Giorgion.

La première édition de cette fable paraissait en 1806, tirée d'un manuscrit de Munich, dans le tome VII, p. 302, des mélanges de J. Ch. Freyherrn d'Arétin : *Beyträge zur Geschichte und Literatur*. Elle est incomplète, finissant où commence la description de la forêt enchantée. M. Wright a publié de nouveau la même pièce, en 1841, sur un manuscrit de la bibliothèque Harléienne : *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 258. Mais cette seconde édition, pour être plus complète que la première, n'est pas moins défectueuse; beaucoup de vers y sont altérés. Nous avons enfin une dernière édition de cette pièce à la page 155 du recueil intitulé : *Carmina burana*. Qui voudrait en faire une quatrième devrait consulter divers manuscrits de Vienne, de Ber-

lin, signalés par Denis<sup>1</sup> et par les rédacteurs de l'*Archiv des Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VIII, 854. Il s'en trouve, de plus, une copie dans le n° 16208, fol. 135, de notre Bibliothèque nationale (ancien 980 de la Sorbonne); mais elle n'est pas non plus complète.

L'attribution à Walter Mapes n'est autorisée par aucun manuscrit. Elle se fonde sur la simple conjecture de Ritson<sup>2</sup>. C'est à bon droit que M. Wright ne l'a pas admise. La plupart des bibliographes anglais ont cru devoir rapporter à Walter Mapes toutes les pièces rythmiques qu'ils ont rencontrées dans les anciens recueils. Ils ignoraient que ce genre de composition littéraire avait eu, durant plusieurs siècles, beaucoup de vogue non seulement en Angleterre, mais encore en France, en Allemagne, en Italie.

Une pièce si goûtée devait être traduite. Ceux des laïques qui savaient lire l'auront voulu connaître; il ne pouvait leur être indifférent d'apprendre comment les clercs se divertissaient à leurs dépens. M. Wright en a découvert une traduction en vers anglais, qu'il a jointe au texte latin : *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 363. On l'a, de plus, imitée. En effet, la matière se prêtait à de très libres développements. Elle a fort heureusement inspiré l'auteur d'un *Concile d'amour* (*Liebesconcil*) qui a été publié par M. G. Waitz, d'après un manuscrit de Trèves, dans le tome VII, p. 160, du *Zeitschrift für deutsches Alterthum*. Les curieux liront les actes de ce concile. Ces actes, en vers syllabiques, sont d'un libertin qui avait beaucoup de littérature et beaucoup d'esprit. Le lieu de la scène est la salle capitulaire de l'abbaye royale de Remiremont. Le concile étant assemblé, plusieurs des nobles filles de cette maison élèvent tour à tour la voix, les unes en faveur des clercs, les autres en faveur des chevaliers. Finalement le concile se prononce au profit des clercs. Cette imitation doit être du XIV<sup>e</sup> siècle, et plusieurs traits semblent indiquer qu'elle est d'un clerc lorrain.

XXI. *De gestis Herculis*. Ce titre précède une cantilène beaucoup

<sup>1</sup> *Cod. theolog. Vindob.*, t. I, col. 2317. — <sup>2</sup> Ritson, *Bibliogr. poet.*, p. 156.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

moins connue. Les copies en sont très rares, et nous n'en avons découvert qu'une seule édition, à la page 125 des *Carmina burana*. C'est d'ailleurs une jolie pièce, écrite avec aisance, où la pensée n'est pas obscurcie ni la langue viciée pour satisfaire aux exigences du rythme. On en va juger :

1

Olim sudor Herculis  
Monstra late conterens,  
Pestes orbis auferens,  
Claris longe titulis  
Enituit;  
Sed tandem defloruit  
Fama prius celebris,  
Cæcis clausa tenebris,  
Ioles illecebris  
Alcide captivato.

Amor famæ meritum  
Deflorat;  
Amans tempus perditum  
Non plorat;  
Sed misere defluere  
Cum Venere  
Laborat.

2

Hydra damno capitum  
Facta locupletior,  
Omni peste sævior,  
Reddere sollicitum  
Non potuit,  
Quem puella domuit.  
Jugo cessit Veneris  
Vir qui, major superis,  
Cælum tulit humeris,  
Atlante fatigato.

3

Caco tristis halitus,  
Vel flammaram vomitus,  
Vel fuga Nesso duplici  
Non profuit.  
Gerion hesperius  
Janitorque stygius,  
Uterque forma triplici,  
Non terruit  
Quem captivum tenuit  
Risu puella simplici.

4

Jugo cessit tenero  
Somno qui lethifero  
Horti custodem divitis  
Implicuit.  
Frontis Acheloïæ  
Cornu dedit Copiæ;  
Apro, leone domitis,  
Emicuit;  
Truces equos imbuit  
Cruenti cæde hospitis.

5

Antæi lybici  
Luctam sustinuit;  
Casus sophistici  
Fraudes cohibuit,  
Cadere dum vetuit.  
Sed qui sic explicuit

Luctæ nodosus nexus  
 Vincitur,  
 Et vincitur  
 Dum labitur,  
 Magna Jovis soboles,  
 Ad Ioles  
 Amplexus.

6

Tantis floruerat  
 Laborum titulis,  
 Quem blandis carcerat  
 Puella vinculis;  
 Quem dum lambit osculis  
 Nectar huic labellulis  
 Venereum propinat.  
 Vir solutus otii  
 Et gaudiis  
 Laborum memoriam  
 Et gloriam  
 Inclinat.

7

Sed Alcide fortior  
 Aggredior

Pugnam contra Venerem.  
 Ut superem  
 Hanc, fugio;  
 In hoc enim prælio  
 Fugiendo fortius  
 Et levius pugnatur,  
 Sicque Venus vincitur.  
 Dum fugitur,  
 Fugatur.

8

Dulces nodos Veneris  
 Et carceris  
 Blandis seris resero  
 De cetero.  
 Ad alia  
 Dum traducor studia,  
 O Lichori, valeas  
 Et voveas  
 Quod vovi.  
 Ab amore spiritum  
 Sollicitum  
 Removi.

Amor famæ meritum  
 Deflorat  
 Amans tempus, etc. etc.

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Cette pièce est bien placée après le débat de Phillis et de Flore. Au triomphe judiciaire de l'amour clérical succède, tout à fait à propos, l'acte de renonciation aux jouissances énervantes de l'amour, signifié par le clerc honteux et repentant.

Aucun nom d'auteur n'est indiqué par les copistes, et l'éditeur des *Carmina burana* n'en propose aucun.

XXII. *De amica cujusdam clerici*. L'ordonnateur du recueil que nous continuons à décrire s'est plu, comme il semble, à former, dans cette partie du volume, une série de pièces discordantes. Nous venons

de signaler un contraste; en voici un autre. La chanson qui nous est maintenant offerte célèbre, sur le ton le plus dégagé, les voluptés réprouvées dans la précédente. C'est encore un clerc qui chante, ainsi que le titre l'annonce; mais tel est son exorde :

Sævit auræ spiritus  
Et arborum  
Comæ fluunt penitus  
Vi frigorum.  
Silent cantus nemorum;  
Nunc torpescit, vere solo  
Fervens, amor pecorum;  
Semper amans sequi nolo  
Novas vices temporum,  
Bestiali more.

En effet, « boire sans soif et faire l'amour en tout temps, voilà, dit Figaro, ce qui distingue l'homme de l'animal. » Tels sont les deux couplets qui suivent :

Non de longo conqueror  
Obsequio;  
Nobili remuneror  
Stipendio.  
Læto lætor præmio  
Dum salutat me loquaci  
Flora supercilio;  
Mente satis non capaci  
Gaudia concipio;  
Glorior labore.

Mihi sors obsequitur  
Non aspera  
Dum secreta luditur  
In camera.  
Favet Venus prospera.  
Nudam fovet Floram lectus,  
Caro candet tenera.  
Virginale lucet pectus,  
Parum surgunt ubera,  
Modico tumore.

Il convient de ne pas citer davantage, car des huit couplets dont la chanson se compose le quatrième est le moins décent. Nous avons sans doute à faire connaître cette littérature; elle n'est pas toujours, on l'a vu, sans mérite; elle n'est pas non plus sans intérêt pour l'histoire des mœurs. Cependant il n'importe pas de tout reproduire; la curiosité doit se tenir pour satisfaite quand on l'a mise en mesure

d'apprécier le mérite et de comprendre l'intérêt. Cette pièce n'est pas, d'ailleurs, inédite. Elle a été publiée, dès l'année 1838, par M. Wright, d'après un manuscrit d'Arundel, à la page 114 de son recueil intitulé : *Early Mysteries and other latin poems*. Elle se trouve aussi parmi les *Carmina burana*, p. 148; mais elle n'y est pas complète. Le moine de Benedictbeuern aura sans doute hésité, par pudeur, à transcrire les vers les plus libres de cette poésie trop séculière.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

XXIII. Voici le titre de la pièce : *Hic monet contemnere divitias*. Cependant cette exhortation au mépris des richesses ne semble pas avoir été composée par l'auteur des rimés qui précèdent. En voici les premières strophes, où l'on reconnaîtra que l'avertissement vient d'un moraliste :

Divitiæ si affluent,  
Nolite cor apponere<sup>1</sup>,  
Cum fluent et refluent  
Fluxu quodam temere,  
Novum spondent vivere,  
Sed solvere  
Nequeunt promissum,  
Taleque promittere  
Nos misere  
Trahit in abyssum.

Vincla nobis injiciunt,  
Sirenumque consimiles  
Trahunt et alliciunt  
Captivos et debiles.  
O quam miserabiles  
Qui labiles  
Census admirantur,

Quibus res flexibiles  
Et flebiles  
Mentes deprædantur!

In his decor indecorus,  
Inquieta requies,  
In his honor inhonorus  
Et læta tristities,  
In his jocus injocosus,  
In his planctus planctuosus,  
Et suspecta species.

In his quæstus damno plenus,  
Impotens potentia,  
In his successus egenus,  
Dives indigentia,  
In his mel infectum felle,  
In his fel conditum melle,  
In his fallax gloria...

Cette pièce, dont les vers faciles manquent d'élégance, a été publiée par M. Wattenbach, d'après notre manuscrit de la Reine, dans

<sup>1</sup> Ces deux vers sont empruntés, sans aucun changement, au verset 10 du Psaume LI.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

le recueil qui a pour titre *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1875, col. 120. Nous n'en saurions indiquer aucune autre copie. Cela prouve qu'elle a eu peu de succès. Elle n'en méritait pas davantage.

XXIV. *De virginis rapta virginitate*. Le titre de cette chanson en fait assez connaître la matière. C'est encore une pièce libre, très libre, dont voici le premier couplet :

Dum prius inculta

Coleret virgulta

Æstas jam adulta,

Hieme sepulta,

Vidi

Viridi

Phillidem sub tilia;

Vidi

Phillidi

Quævis ardentia.

Nous avons une édition incomplète de cette chanson parmi les *Carmina burana*, p. 149. La fin manque; on devine pourquoi.

XXV. *De quodam priore defuncto*. Ici commence une nouvelle série de pièces en vers métriques. La première est l'épithaphe anonyme de certain prieur qui paraît avoir vécu saintement, suivant sa règle. M. Wattenbach l'a publiée d'après notre manuscrit, dans le t. II, p. 440, du recueil intitulé : *Neues archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*. Elle commence par :

Absque statu status iste levis, leviter stat, et ut sit

Instabilis stando res manifesta docet.

Ce que le poète dit très clair est pour nous très obscur. Mais on avait alors le goût de ces pointes, et les plus difficiles à comprendre étaient, cela va sans dire, réputées les meilleures.

XXVI. *De Willelmo, rege Scotorum*. On ne connaît qu'un Guillaume

roi d'Écosse : Guillaume le Lion, qui régna de l'année 1165 à l'année 1214. Les vers que nous allons citer concernent une sédition dont les chroniqueurs ont parlé trop brièvement :

MS. N° 344

DE LA

REINE CHRISTINE.

Militat ad titulos Willelmi gloria, spirat  
 Ad famam, frangens fortia, sæva domans.  
 Rex est, si regis referamus gesta, sed ista  
 Res sibi Mæonium postulat alta pedem.  
 Hæc tamen acta rudis utcumque canam, quia sæpe  
 Regia plebeia voce trophæa sonant.  
 Arserat in dominum manus impia, serva simultas,  
 Concio dedignans, Marte, furore, dolo.  
 Confluit ad facinus servilis copia, virus  
 Evomit innatum pernicioso domus.  
 Raro mellificat taxus, dulcescit acetum,  
 Frondet hiems, floret bruma, cicuta sapit.  
 Nescit ad illustres humilis mitescere : parce,  
 Percutit; impelle, stat; reverere, tumet;  
 Instrue, contemnit; blandire, minatur; honora,  
 Insidiatur; ale, dissipat; odit, ama;  
 Da, dedignatur; dita, damnat; cole, calcat;  
 Tolle, tumet; fallit, crede; tuere, premit.  
 Tales sunt, Willelme, tibi quos inter haberis  
 Princeps; principio consona turba suo.  
 Pullulat in sobolem primævæ stirpis acetum,  
 Contrahit a nocuo patre nocere domus.  
 Non nequit esse nocens aquilonis filius, imo  
 Contrahit arctoa de regione malum;  
 Dumque locale loci labes denigrat, utrumque  
 Polluit innatæ plenior olla luis.  
 Hinc furit in regem rea concio, bella minatur,  
 Queis armat dextram missile, pero pedem.  
 Procedit pannosa cohors, plenoque minarum  
 Guttore, magnificat seque suumque genus.  
 Nobis debetur regio! Quis enim neget? Ergo  
 Serviat indigenis regia juris ope.  
 Rura patrum proles petimus, rus advena vilis  
 Deserat, et patriis bobus aretur ager.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Exulet hinc exul, iterum seu Marte probetur  
An deceat Scotos Scotica terra suos.  
Magna minis mandant, bello nihil; ergo movetur  
Rex et in hostilem præparat arma manum.  
Regis ad auditum nomen stupefacta caterva  
Diffugit, insequitur hanc galeata manus.  
Fit Iepus ad lites belli qui voce leonem  
Expressit, magnus murmure, Marte nihil.  
Cæduntur cæsiq̄ue cadunt moriturque cadentum  
Turba, ruinoso turbine, digna mori.  
Sic tibi stet regni regimen, rex optime regum;  
Tempus in æternum sit status isté tenax!

M. Wattenbach a publié cette pièce dans le même recueil que la précédente et à la même page, l'ayant tirée du même manuscrit. Notons d'abord qu'elle nous offre des renseignements tout à fait nouveaux. On savait, à la vérité, le gros des événements. En l'année 1199, Guillaume, revenant d'Angleterre, trouve son royaume très troublé. En son absence, Hérald, than de Caithness et comte des Orcades, s'est mis à la tête de bandes nombreuses qui, sous sa conduite, ont dévasté plusieurs provinces. On avait cru Guillaume mort en Angleterre. Quand les révoltés apprennent qu'il est vivant et de retour, ils se révoltent vers les îles du Nord; mais le roi les suit et les extermine. Tel est le récit des faits dans l'*Histoire* d'Hector Boëce<sup>1</sup>. On voit, dans le poème que nous venons de reproduire, la lutte de deux races acharnées l'une contre l'autre, celle du Nord, les vrais Scots, contre celle du Midi. Il nous aide encore à comprendre pourquoi Guillaume se proposa d'annéantir, comme le rapporte Boëce, toute la famille du than rebelle. Il ne pouvait autrement assurer les profits de sa victoire et la tranquillité de son règne. Les guerres de races ne finissent jamais qu'après une série de tragiques exécutions.

Une autre remarque est à faire sur le style de cette pièce. La coupe des vers fait immédiatement supposer qu'ils sont de Matthieu de Ven-

<sup>1</sup> *Scotor. Histor.*, p. 277 de l'édition de 1575. — Buchanan, *Rer. scot. hist. lib. VII.*, p. 239 de l'édit. de 1594.

dôme. Dans tous les poèmes que personne ne dispute à Matthieu de Vendôme, le fond est d'une insipide banalité, mais la forme est assez particulière, et cette particularité tient surtout à la fréquente répétition des mêmes coupes. Or nous ne retrouvons pas seulement dans le poème qu'on vient de lire la facture rythmique du poète vendômois; nous y retrouvons encore des fragments de ses vers à peine modifiés. Une pièce de Matthieu, que nous avons mentionnée plus haut (§ X), commence par ce distique sur la vaillance de César :

Fulgurat in bello constantia Cæsaris, obstat  
Oppositis, frangit fortia, sæva domat.

et nous venons de lire :

Militat ad titulos Willelmi gloria, spirat  
Ad famam, frangens fortia, sæva domans.

La ressemblance peut-elle être plus frappante? De même, ce passage très étudié sur le caractère implacable des chefs de clan, qui sont nés chefs rebelles :

... Parce,  
Percutit; impelle, stat; reverere, tumet; etc., etc.

rappelle aussitôt à notre mémoire ce fragment de Matthieu sur l'arrogance mutine des courtisanes :

Simplicibus meretrix nocet improvisa, lupina  
Furta deaurata simplicitate tegit.  
Eblandire, tumet; promitte, superbit; honora,  
Deridet; fallit, crede; sequere, fugit;  
Da, consumit; ama, fastidit; calcitrat, intra;  
Quære, latet; surgit, comprime; flecte, riget;  
Magnifica, ludit; avertitur, aspice; ridet,  
Lamentare; dolet, psalle; precare, negat<sup>1</sup>.

Nous ne voulons pas conclure de ces ressemblances que Matthieu de

<sup>1</sup> Wattenbach, *Poetischer briefsteller von M. v. Vendôme*, dans *Sitzung der philos. philol. classe*, 2 nov. 1872, p. 606.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Vendôme soit l'auteur des vers composés en l'honneur de Guillaume, après son heureuse campagne de l'année 1199. On croit que Matthieu ne vécut pas jusque-là. Il est, d'ailleurs, peu probable qu'il ait jamais eu l'esprit tourné vers l'Écosse. Mais nous pouvons sûrement, comme il semble, attribuer une si fidèle copie de son style à l'un de ses anciens écoliers.

XXVII. *De Edmundo, rege Angliæ.* Il suffit de citer les premiers vers de cette pièce :

Edmundi mundus miratur gesta, serenat  
Gloria, festinat fama, perennat honor.  
Firma basis fidei, plebis protectio, regni  
Tutor solque suo tempore solus erat.

Les autres distiques, au nombre de six, ne contiennent, comme les deux premiers, que d'insignifiantes banalités. On peut, toutefois, y reconnaître qu'il s'agit d'Edmond II, surnommé Côte-de-Fer, qui mourut en 1017, après un règne très court. Ces vers, farcis de jeux de mots, et, par surcroît de peine, coupés en tranches si menues, sont bien certainement du même auteur que les précédents, le servile disciple de Matthieu. M. Wattenbach les a pareillement publiés, d'après le manuscrit de la Reine. (*Neues archiv*, t. III, p. 440.)

XXVIII. *De mundo.* Encore des distiques, mais d'une autre école. Qu'on en juge :

Mundus abit, res nota quidem<sup>1</sup>, res usque notanda;  
Nota tibi mundi sit nota: mundus abit.  
Mundus abit; non mundus, id est hæc machina mundi,  
Dico, sed mundi gloria, mundus abit.  
Mundus abit; constans nihil est quod constat abire;  
In mundo constat nil, nisi mundus abit.

<sup>1</sup> Dans le man. de la Reine : *satjs*.

Serlon

II

Mundus abit tria sunt: erit, est, fuit; hæc tria mundum  
 Mota movent; clamant hæc tria: Mundus abit.  
 Mundus abit cito; nomen abit cum nomino mundum,  
 Sed citius mundi nomine mundus abit.

MS. N° 344.

DE LA  
REINE CHRISTINE.

Les vers sont au nombre de vingt-six, tous composés, malgré la gravité du thème, sur ce ton léger. L'auteur est un mondain qui s'est retiré du monde, mais qui n'a pas changé de caractère en changeant d'habit. Ce n'est pas le monde qui s'en va; c'est lui-même. Il ne le voit pas, et, quand il le verrait, peut-être serait-il capable de contempler sans tristesse le spectacle de sa ruine fatale. La nature l'a pourvu d'un inaltérable enjouement. On n'hésite pas, d'ailleurs, sur le nom de ce poète. M. P. Meyer a publié la pièce tout entière d'après un manuscrit d'Oxford, le n° 53 de Digby<sup>1</sup>. Or voici, comme nous l'avons dit (§ III), le titre qu'elle a dans ce manuscrit: *Versus magistri Serlonis in conversione sua, quando factus est monachus Cisterciensis*; et nous en avons trois autres copies, dans les Papiers de Baluze, n° 120 (fol. 373), ainsi que dans les n° 11791 (fol. 154) et 11866 (fol. 355) de la Bibliothèque nationale, où ce maître Serlon, devenu moine cistercien, est appelé Serlon, abbé de l'Aumône. Il n'est donc pas douteux que l'auteur ne soit Serlon de Wilton.

On peut lire encore quelques-uns de ces vers dans l'ouvrage de M. Wright intitulé *Biographia Britann. litteraria*, t. II, p. 313. M. Wright les a tirés d'un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne.

XXIX. *Versus de Melros*. Eloge très pompeux de l'abbaye cistercienne de Melross, en Écosse, sur la Tweed. Il n'y a dans cette pièce aucun trait historique; on peut ajouter qu'elle est dépourvue de tout mérite littéraire. Mais il ne faut pas trop s'en étonner, car les cisterciens professaient, en général, le mépris de la poésie, et le mot *nos*, qu'on lit vers la fin, nous apprend qu'elle est d'un habitant du lieu.

Ed. Wright  
 J. H. M.

<sup>1</sup> *Arch. des miss. scient.*, 1868, p. 173.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Nous citons :

Adde loci nomen. Locus est hic nomine Melros,  
Quod quasi venturi lingua propheta dedit.  
Ros hic ros sacer est fœcundaque gratia cœli,  
Mel typus est operis atque figura boni.  
Sit potius Rosmel quod Melros dicitur, ut sit  
Syllaba posterior anteriore prior.  
Dum ros hic nos irrorat, procedit in esse  
Germen, et in fructum germinis usus abit.

Cette citation prouve encore qu'on avait partout, en ce temps-là, le goût des pointes, aussi bien sur la Tweed que sur le Loir. Mais il ne faut pas trop s'en étonner. Combien d'autres travers d'esprit ont, en d'autres temps, obtenu ce succès universel !

Nous devons à M. Wattenbach une première édition de cette pièce : *Neues archiv*, t. III, p. 441. Mais il y a plus d'une faute de lecture ou d'impression. Nous en corrigerons une, au vers 54 :

Singula sub certo canone cuncta ligat.

Il faut lire :

Singula sub certo cuncta canone ligat.

XXX. *Ordo signorum. — Oppositio signorum. — Domicilia planetarum in duodecim signis.* Ce sont trois courtes pièces, dont les vers mnémoniques n'offrent aucun intérêt. La dernière, commençant par :

Est tibi, Saturne, domus Ægorecotis et Urnæ,

n'est pas même complète. On en trouvera le texte entier, si l'on a quelque désir de le connaître, dans le n° 7337 de la Bibliothèque nationale, fol. 140. Ajoutons qu'elle fait partie, dans le n° 5009 de la même bibliothèque, fol. 13, d'un traité mêlé de vers et de prose, sans nom d'auteur, qui commence par :

Principium Jani sancit tropicus Capricorni.

XXXI. *De tribus sociis.* Ce poème est un conte sans agrément, que

M. Wattenbach a déjà publié, sur notre manuscrit, dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1875, col. 216 :

MS. n° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Lex fuerat sociis ut eorum quisque pararet,  
Unoquoque die, prandia quisque suo.  
Mane mea, veniente die, somnum fugo, lectum  
Linquo, focum facio, prandia nostra paro.  
Deest aqua, stagna peto, manui datur urna, teritque  
Terram terra, pedem petra manusque tremor.  
Opprobrium vitare volens, incurro parare  
Sollicitus nobis prandia; nulla paro.  
Intro forum; sedet unus ibi circumdatus urnis.  
Urnas cerno, manu sumo, sed ille mihi:  
• Desine, derisor. • Ego, sic derisus ab illo,  
Discedo. Quid agam cogito quove dolo.  
Vado, voco, video socium, cui taliter: • Urnas  
• Jam mihi taxanti dic obuisse patrem. •  
Dissimulo repetoque locum. Manus hæc capit urnam;  
Hæc aliam. Socius, deinde secutus, ait:  
• Quid facis, o demens? Quæ te dementia vexat?  
• Mortuus est genitor atque moraris adhuc? •  
• — Mortuus...? • Et, manibus concussis, concutit<sup>1</sup> urnas  
Nostra manus. Fugio, rideo, lætus eo.

La plaisanterie sera jugée grossière. On trouvera même que la forme du poème ne vaut pas mieux que le fond. Évidemment l'auteur a recherché le mérite de la brièveté. Mais on n'a jamais recommandé la brièveté toute sèche; il faut qu'elle soit relevée par des oppositions ingénieuses.

Quel est ce méchant poète? Voilà ce que nous ignorons. Son nom et son temps nous étant connus, nous saurions s'il a copié Geoffroi de Vinsauf ou si Geoffroi de Vinsauf l'a copié. En effet, la même anecdote est ainsi racontée dans la *Nouvelle poétique*, vers 1904 et suivants :

Tres sumus expensæ socii pueroque caremus.  
Hoc pro lege damus quod prandia nostra paremus,

<sup>1</sup> Il faut lire sans doute : *manibus concussis, conterit urnas.*

Geoffroi hat die  
distichen in hexametris  
übersetzt, gl. Franke  
41 Schulprosaie S. 11.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Tempore quisque suo. Famulantibus ante duobus,  
Tertius ecce dies, et me vocat hora coquinæ.  
Ignem facturum flatu pro follibus utor.  
Poscit opem defectus aquæ; manus arripit urnam,  
Fons petitur, lapis objicitur, pes labitur, urna  
Frangitur. Ecce duplex damni proventus; et urnæ  
Et defectus aquæ. Quid agam? Dum consulo mentem,  
Intro forum. Sedet unus ibi circumdatus urnis.  
Assumptas dum verto manu, dum pernoto visu,  
Ille, videns inopem, furtum timet et mihi verbis  
Turpibus insultat. Confusus ab inde revertor.  
Invenio socium, rem narro: « Revertar ad illum,  
« Inquo, tuque sequens proclames funera patris. »  
Dissimulo repetoque locum. Manus hæc capit urnam,  
Hæc aliam. Socius clamans: « O! quid facis, inquit,  
« Quid facis hic, miserande? Pater qui languidus, ecce  
« Mortuus est, et adhuc, insane, moraris? » Ad illud  
« Mortuus est, » manibus concussis, conterit urnas  
Nostra manus; fugio, qui me confudit agrestem  
Confundo talique modo probra dicta refello.

A peu de chose près, les deux pièces se valent. Celle de Geoffroi, dira-t-on, est plus claire. Oui, sans doute; mais elle n'a pas plus d'agrément. Geoffroi la donne néanmoins comme un exemple, c'est-à-dire comme un modèle de style comique.

XXXII. *De clericis et rustico.* C'est un autre conte où le style et l'esprit font défaut, comme dans le précédent. Cela n'a pas empêché M. Wattenbach de le donner aussi dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1875, col. 343. Les contes les plus mal tournés offrent eux-mêmes quelque intérêt. Voici la pièce :

Consocii, quid? — Iter rapiamus. — Quid placet? — Ire  
Ad sacra. — Quando? — Modo. — Quo? — Prope. — Fiat ita.  
Addatis peram lateri. — Ecce. — Crucem scapulo. — Ecce.  
— Et baculum manibus. — Ecce. — Venite, bene est.  
Imo male est. — Quid abest? — Expensa. — Quid ergo  
In gremio portas? — Ecce tot. — Hoc nihil est.

Ohe ! moram facimus; jam sol declinat; eundem es.

Quam citius; procul est urbs; stimulate gradus.

Sed quis ad hospitium prior ibit? — Si placet, ibo.

— Sed placet; ergo præi, plus pede namque potes;

Fert bene. Præcedit solus; soli remanemus,

Jamque referre licet quidquid utrique libet.

— Est libum nobis commune satisque duobus

Exiguumque tribus. Quid faciemus in hoc?

Rusticus ille vorax totum consumeret uno

Morsu; sic nobis portio nulla foret.

Rusticus est Corydon et miræ simplicitatis,

Inscius ille doli fallibilisque dolo,

Est in eo nimiumque gulæ minimumque dolorum;

Si vis ergo gulam fallere, finge dolos.

— Quam bene dixisti! Non amplius exigo verbum.

Conveniamus eum dissimulesque dolum.

Rustice, rustice? — Quid, Domini? — Sunt omnia præsto?

— Sunt! — Quid edatur habes? — Ecce. — Magisne? — Nihil.

— Quid res inter tot tantilla foret? — Nihil. — Ergo

Evincat pactum cujus erit. — Sit ita!

— Hoc ergo pacto stemus: cui somnia somnus

Plura videre dabit mira, videntis erit.

Hocne probatis? — Ita. — Placet hoc vobis? — Ita. — Lecti

Præsto sunt. — Ita. — Nunc ingrediamur. — Ita.

Sed sint urbani cum semper in urbe dolosi,

Suspicio in sociis non nihil esse doli.

Primo jusserunt præcedere, post revocarunt,

Extremo pactum constituere mihi.

Qui præmunitur non fallitur, et capientem

Primo piget raro; me capere ergo bonum est.

Tutius est etenim ventris sedare furorem

Et removere famem quam retinere fidem.

Quidquid de somno post hæc evenerit, illud

Expedit ut faciam, ne mihi fiat idem.

— Ohe! Quid est visum? — Quis somnia casus ademit?

Quis modo subripuit gaudia tanta mihi?

! Faute de quantité, plus loin répétée. Ohe n'est pas un trochée.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Sese prætulerat mihi sphaera poli paralleli  
Lactea; zodiaci signa minuta, gradus  
Mirabar, motus varios, cyclos. epicyclos  
Et quod ab egregia cuspide nomen habet.  
Mirabar lunam sibi vindicasse nitorem,  
Cum foret in reliquis non aliunde nitor.  
Singula quid numerem? Sed singula quis numerabit?  
Ut breviter dicam, non rediturus eram.  
— Ah Deus! a quantis redii languoribus, et quot  
Somnia sopitis supposuere malis!  
Quattuor obstupui Furias, Alecto, Megaram,  
Tisiphone; quartæ nomen Erinnyes erat.  
Vulture consumptus Titius, Styge Tantalus, axe  
Ixion, saxo Sisyphus ante stetit.  
Vidi quam multas, vidi puduitque videre  
Claustrales dominas femineosque viros.  
Singula quid numerem? Sed singula quis numerabit?  
Ut breviter dicam, non rediturus eram.  
— Hæc vidi et libum, quia neuter erat rediturus,  
Feci individuum quod fuit ante genus.

Le copiste nous paraît avoir successivement transcrit deux contes du même auteur. Nous trouvons, en effet, dans l'un et dans l'autre, la même construction et la même facture. Ce sont des vers composés par quelque maître pour égayer ses écoliers. Ayant mangé seul le pain où se trouvaient en puissance les parts de plusieurs, le paysan dit qu'il a fait d'une matière commune un tout individuel. La plaisanterie n'est pas assurément d'une grande finesse; mais on n'hésite pas à reconnaître que le paysan, ayant dupé les deux clercs, les raille en bon logicien.

Ce trait final est, d'ailleurs, tout ce que notre poète a mis du sien dans la fable qu'on vient de lire. Le reste vient de l'Orient et se lit dans le recueil bien connu de Pierre Alphonse : *Disciplina clericalis*, ch. xvii. Les trois personnages sont ici deux bourgeois et un paysan qui se rendent à la Mecque. Les deux clercs n'ont été substitués par le poète aux deux bourgeois que pour donner quelque à propos au jeu d'esprit scolastique. Ajoutons que la même fable a servi de matière à beaucoup d'autres.

XXXIII. *De Hugone cancellario*. Ce sont des vers rythmiques dont voici la première strophe :

Excitare somno, Musa!  
 Stylo pridem minus usa,  
 Mente licet nunc obtusa,  
 Perstrepe symphoniam!  
 Toto nisu jocundare,  
 Mente laudes modulare,  
 Vox erumpens sonet clare  
 Geminans lætitiā!

MS. n° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Cet Hugues est un chancelier d'Écosse dont nous n'avons pu retrouver le nom chez les historiens. Le poète loue beaucoup son mérite, ses vertus; mais il ne fournit aucun renseignement sur les actes de son administration. Les vers sont d'ailleurs médiocres. M. Wattenbach les a publiés d'après notre manuscrit de la Reine : *Neues archiv*, t. II, p. 443.

XXXIV. *De quodam juvene*. Il s'agit d'un chasseur qui, las de poursuivre un cerf aux pieds trop rapides, rappelle ses chiens en donnant du cor de toute la force de ses poumons. Au grand bruit qu'il fait se lève et se sauve toute tremblante la fille du maître de la forêt. Une fille de roi, cela va sans dire; dans tous les poèmes du moyen âge, latins ou français, les héroïnes de telles aventures sont toujours filles de rois. Celle-ci fuyait donc à la hâte; mais le chasseur, qui l'a vue, la poursuit, l'atteint, la ramène au bois sans aucune peine et lui fait agréer sans aucun délai les plus tendres preuves de son amour soudain. Le récit n'a que dix-huit vers, dont voici les premiers :

Surgens Uranius<sup>1</sup> summo diluculo,  
 Assumpsit pharetram cum arcu aureo,  
 Canesque copulans nexu binario  
 Silvas aggreditur venandi studio.

<sup>1</sup> On peut lire aussi *Niannius*. M. Wattenbach propose *Manerius*.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Transcurrit nemora saltusque peragrat,  
Ramorum sexdecim gaudens cervum levat;  
Quem cum persequitur dies transierat,  
Nec sævam bestiam consequi poterat. . .

Il nous semble inutile de citer davantage. Où manque la décence, on voudrait, du moins, trouver de l'esprit. Mais on ne trouve pas ici plus d'esprit que de style; tout est d'une égale vulgarité. Cette pièce a été donnée par M. Wattenbach dans l'*Anzeiger für kunde der deutschen Vorzeit*, 1875, col. 312.

XXXV. Celle qui vient ensuite n'a pas de titre. La matière en est, d'ailleurs, banale; c'est l'éloge du printemps, la saison des amours:

Nix transit et imber et frigus horridum,  
Ver redit et æstas et tempus floridum;  
Jam gelu solvitur afflatu tepidum,  
Et mundus exiit quidquid est hispidum. . .

Le reste ne vaut ni plus ni moins. Ces pièces galantes abondent dans les manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle, et beaucoup ont été publiées par M. Mone<sup>1</sup>, par M. Du Méril<sup>2</sup> et dans le recueil des *Carmina burana*. Elles ne sont pas, moralement, plus naïves que ne semblent devoir l'être des chansons d'écoliers; ni, littérairement, plus châtiées. Vive le printemps, vive l'amour! Des témoins dignes de foi nous rapportent que les plus grands clercs du moyen âge ont eux-mêmes, dans leur jeunesse, composé des chansons très gaillardes sur ce joyeux refrain. Nous ont-elles été conservées? C'est ce qu'on ignore. Dans les manuscrits, les pièces de ce genre sont presque toutes anonymes.

XXXVI. *De apostolicis*. Deux papes se disputent la succession de l'apôtre saint Pierre; l'Église s'est partagée entre l'un et l'autre, ou plutôt, l'Église n'est plus que le nom d'une grande chose disparue. Partout la discorde, partout la guerre fomentée par les violences d'un

<sup>1</sup> *Anzeiger für kunde der deutschen Vor-*  
zeit.

<sup>2</sup> *Poésies populaires latines du moyen âge*,  
p. 213 et suiv.

ennemi commun, l'empereur, et les intrigues de deux rivaux inconciliables. C'est vraiment le spectacle d'un état désespéré. Le poète le décrit ainsi :

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Ecclesiæ culmen velut in duo cornua cessit,  
Et caput a membris separat hostis atrox.  
Jam reprobus piscis dirumpit retia Petri,  
Jam fur, non pastor, intrat ovile Dei.  
Pro pastore subit raptor, pro patre tyrannus,  
Pro pietate ferus, pro ratione furor.  
Vipereum germen corrodit viscera matris  
Et sine visceribus vult pater esse patrem.  
Usurpans apicem summum, discrimine summo,  
Pestifer est aliis, pestifer ipse sibi.  
Sedis apostolicæ certamen dividit orbem,  
Urbis et orbis honor urbe vel orbe caret.  
Pro cathedra Petri dum certat uterque duorum,  
Dum sua plus curant, de grege cura minor.  
Corruptæ partis virus grassatur in omnes,  
Et capitis languor languida membra facit.  
Ut trabium nexus viget adstringente cavilla,  
Hac etiam rupta rumpitur ille simul;  
Sic uni capiti dum plebs devota cohæsit,  
Una fuit; duplicem compulit esse duplex.  
Unde solet membris pax, gloria, vita venire,  
Hinc dolor, hinc luctus, hinc necis exit odor.  
Qui sale doctrinæ fatuos condire jubentur,  
Sal fatuum facti, quoslibet infatuant.  
Irradians olim cunctos erecta lucerna  
Nunc moriens fumat, nunc labefacta jacet.  
Jam sequitur reges, jam servit regibus, illa  
Quæ residens regnis regia jussa dabat;  
Libera captiva, felix miseranda, modesta  
Præpes, sublimis infima, dives egens,  
Sponsa Dei monstrum, judex rea, mater acerba,  
Una duplex, fervens frigida, pulchra biceps.  
Quas semel evasit rursus revocatur ad undas,  
Et secura minus fluctuat arca Noe.

MS. n° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Naviculam Petri, quam pene pericula perdunt,  
Urget prædo, manent saxa, procella rapit,  
Fluctus consurgunt, furit Auster, frangitur arbor,  
Vela fluunt, puppis solvitur, unda subit.

Le ton de ces vers est, on en convient, déclamatoire; ils offrent peu de pensées originales. Cependant ils ne sont pas sans quelque mérite. De tous les anciens poètes, celui qu'on prisait et qu'on lisait le plus au moyen âge, c'est Ovide. Il ne faut donc pas s'étonner si le moyen âge nous a laissé beaucoup d'élégiaques facilement composés. M. Wattenbach, qui a publié cette pièce, d'après notre manuscrit, dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1875, col. 215, trouve qu'elle est d'un style qui rappelle celui de Matthieu de Vendôme. C'est une remarque à laquelle nous nous empressons de souscrire; mais la ressemblance justement signalée n'indique pas à qui la pièce doit être attribuée, car Matthieu de Vendôme a eu beaucoup d'imitateurs.

XXXVII. *Descriptio senilis nequitiae*. Tels sont les premiers vers de ce poème :

Scurra vagus, parasitus edax, abjectio plebis  
Est Davus, rerum dedecus, ægra lues,  
Fomentum sceleris, mundi sentina, ruina  
Justitiæ, legum læsio, fraude potens,  
Semen nequitiae, veri jejunos, abundans  
Nugis, deformis corpore, mente nocens,  
Forma Thersites, ad fraudes Argus, ad æquum  
Tiresias, Verres crimine, fraude Sinon;  
Militat ad vitium virtutis nescius, hostis  
Naturæ, justum damnat, honesta premit...

Le portrait semble achevé. Il ne l'est pas; à ces dix vers le poète en ajoute quatre-vingt deux, où l'on chercherait vainement un renseignement nouveau sur les difformités morales et physiques de Davus. Nous reconnaissons volontiers qu'il faut avoir un assez grand fonds de littérature pour être capable d'amplifier un lieu commun avec une telle

abondance de mots. Il n'en est pas moins vrai que toutes ces redites sont insipides. C'est pour les relever, sans aucun doute, que l'auteur de la pièce l'a parsemée de très grossières obscénités; cependant on ne lui sait aucun gré d'avoir employé ce condiment, qui ne flatte pas le goût, mais le révolte. Ne cherchons pas, d'ailleurs, quel est ce Davus. La présente satire n'est pas autre chose qu'un exercice littéraire. Quant à l'auteur, il est bien connu, c'est Matthieu de Vendôme. La pièce a d'abord été publiée sous son nom par M. Wright (*Reliquiæ antiquæ*, t. II, p. 260), et elle a été reproduite sous le même nom par M. l'abbé Migne, *Patrologie*, t. CCV, col. 983. Il y a des fautes assez graves dans l'une et dans l'autre édition. On peut les corriger sur le n° 15155 de la Bibliothèque nationale. Dans ce manuscrit et dans les éditions, le titre est : *Vituperium stalti*.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

XXXVIII. *Fabula de Acteone*. C'est une glose morale sur la fable d'Actéon. Elle commence par :

Cuncta rotat casus, rota sublevat infima, summa  
Dejicit, erigit hos, mole fatigat eos;

et finit par :

Sic viret et marcet, stat et occidit ut caro fiat  
Sic caries, et humus incineratus homo.

Ces vers sont peut-être du même auteur que les précédents; cependant ils ne paraissent pas avoir été publiés sous son nom, ni d'ailleurs sous aucun autre.

XXXIX. *Epigrammata, Problemata*. A cette pièce succèdent un grand nombre d'épigrammes et d'énigmes dont le détail tiendrait ici trop de place. Nous citerons néanmoins quelques-unes de ces petites pièces.

La première, composée de six vers, a pour objet d'expliquer en quoi diffèrent *Crede Deum* et *Crede Deo*. Elle est trop longue, puisque

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

les épigrammes doivent être courtes. On l'a réduite à ces deux vers, cités par un glossateur du *Grécisme* :

Crede Deo, vel crede Deum; plus credere dico  
Si credas in eum, quam vel ei, vel eum<sup>1</sup>.

Vient ensuite l'épigramme bien connue sur l'hermaphrodite :

Dum mea me mater gravida gestaret in alvo...

Nous avons dit tout ce que nous avons à dire sur l'auteur de cette épigramme<sup>2</sup>; la question est pour nous épuisée.

Les énigmes commencent par celle-ci, qu'on devine sans peine :

Corde puellarum lascivis urgeo morbis.  
Verte retro nomen, totus mihi serviet orbis.

Le mot est *amor*, qui, retourné, devient *Roma*. A la suite, d'autres énigmes sur les mots *aratrum*, *cornix*, *Davus*, *ephebus*, *flumen*, *grus*, *Io*, *Mars*, *navis*, *paries*, etc., etc. La pièce sur *paries*, en quatre vers, a été souvent copiée et même plusieurs fois publiée, notamment par Bandini (*Cod. lat. bibl. Laurent.*, t. II, col. 127) et par M. O. von Heinemann (*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1873, col. 360).

D'autres pièces donnent à deviner *rastrum*, *virga*, *Vulturnus*, *Alpes*, *castanea*, etc., etc. *Vulturnus* est certainement un des mots sur lesquels s'est le plus exercé l'esprit des faiseurs d'énigmes. Après celle que nous offre le manuscrit de la Reine, nous en pouvons signaler deux autres : la première, à la page 213 des *Carmina* de M. Hagen, la seconde dans l'*Anzeiger*, 1872, col. 14. Celle-ci mérite d'être citée comme étant la meilleure :

Est quoddam flumen quod habet mirabile nomen.  
Si caput, est miles, si finem dempseris, ales.  
Si medium tollis, erit hoc venit unde cicatrix.  
Flat, volat et pugnat Vulturnus, stillat et undat.

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale, man. lat. n° 8427,

<sup>2</sup> *Notic. et extr. des man.*, t. XXVIII, fol. 87. 2<sup>e</sup> partie, p. 388.

Rathmel.

Parmi les épigrammes qui viennent à la suite, la première, *De decem plagis Ægypti*, est la plus célèbre. On la suppose d'Hildebert, et nous en avons déjà parlé<sup>1</sup>. La seconde est l'une de ces deux pièces sur la femme de Milon,

Milo domi non est; peregrè Milonè profecto...

que l'on a crues longtemps de Martial, et que l'on a depuis retranchées de ses œuvres. Ne sont-elles pas aussi d'Hildebert<sup>2</sup>?

Après se lisent des vers mnémoniques, que nous avons rencontrés, pour la plupart, en d'autres manuscrits. L'utilité de ces vers ne semble pas en surpasser le mérite; cependant ils ont été longtemps en grande vogue parmi les écoliers.

Une nouvelle série d'épigrammes commence par la pièce contre l'eau rougie dont nous avons donné le texte ci-dessus (§ XIV). Elle avait été déjà bien des fois imprimée: dans la *Chronique* de Salimbene<sup>3</sup>, dans les *Commentaires* de M. Fred. Guill. Otto sur les manuscrits de Giessen, p. 106, dans le recueil des *Carmina burana*, p. 233, dans les *Notices de l'Académie de Vienne*, 1852, p. 26, et dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. XV, col. 163. Nous en avons encore d'autres éditions: de M. Du Méril (*Poésies populaires du moyen âge*, p. 203), de M. Büdinger (*Ueber einige reste der Vagantenpoesie in Oesterreich*, 1864, p. 12), de M. Paul Meyer (*Archives des missions scientifiques*, 1868, p. 179), enfin de M. L. Delisle (*Notes sur quelques manuscrits de Tours*, p. 16.) Cependant il y a des différences entre ces éditions comme entre les copies, et ces différences vont quelquefois jusqu'à rendre la pièce tout à fait inintelligible. Nous croyons qu'il faut la lire telle que nous l'avons ci-dessus reproduite. Les copies en sont très nombreuses. Après celles que MM. Otto, Büdinger, Wattenbach, Meyer et Delisle, ont citées, nous en indiquerons plusieurs autres, dans les nos 1819, 3719 (fol. 91) et 8427 (fol. 34) de la Bibliothèque nationale. Cette dernière nous est fournie par un glossateur sur le *Grécisme*.

<sup>1</sup> *Not. et extr. des man.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> part., p. 374.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 417.

<sup>3</sup> Ad annum 1233.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Nous avons dit quel est, selon notre opinion, l'auteur de cette célèbre épigramme. Dans le n° 34 du *Trinity College*, elle porte le nom de l'évêque Golias<sup>1</sup>. Cela ne suffirait pas pour l'attribuer au chanoine de Cologne à qui l'on a donné le surnom de Primat. Mais, comme nous l'avons dit, Salimbene la cite comme étant de ce Primat, et, de plus, c'est au même poète que la rapporte le n° 53 de Digby<sup>2</sup>, ainsi qu'un manuscrit d'Avranches vu par M. Delisle<sup>3</sup>. On peut donc sûrement admettre une attribution recommandée par tant de témoignages. Ce Primat avait fait sur la même matière d'autres vers non moins plaisants, mais beaucoup moins bien tournés, que cite M. Delisle<sup>4</sup>. Il y a lieu de remarquer encore de grandes différences entre les diverses copies de cette autre pièce. La voici telle qu'elle nous est offerte par notre n° 3719, fol. 91 :

Res Thetis est mala cum Bacchus miscetur ea cum.  
Hydropicas stomachum si das hydropem mihi Bacchum;  
Res nam diversæ, licet utraque sit bona per se,  
Si sibi perverse coeant, perdunt pariter se.

Le manuscrit de la Reine nous offre ensuite ces vers bien connus sur le pape Lucius III :

Lucius est piscis, rex atque tyrannus aquarum  
A quo discordat Lucius iste parum.  
Devorat hic homines, hic piscibus insidiatur;  
Esurit hic semper, hic aliquando satur.  
Vitas illorum si lanx æquata levaret,  
Plus rationis habet qui ratione caret!

Nous disons que ces vers sont bien connus; on les rencontre, en effet, dans un grand nombre de recueils. M. Delisle les signale dans le n° 28 de la bibliothèque d'Avranches<sup>5</sup>; ils se trouvent encore, tels

<sup>1</sup> *Archiv. des missions scientifiques*, 1878,

p. 179.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Notes sur quelques mss. de Tours*, p. 16.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Le poète Primat*, p. 3.

que nous venons de les reproduire, dans les n<sup>os</sup> 8427 (fol. 1) et 18522 (fol. 2) de la Bibliothèque nationale, où les citent divers commentateurs du *Grécisme* d'Évrard. Ils ont encore été cités par François Pippino de Vérone et par Gérard de Barri<sup>1</sup>. Ce dernier, qui, nous l'avons dit, n'aimait pas les moines, professait un grand respect pour les papes; il a donc donné cette épigramme, à la suite de plusieurs autres, pour montrer à quel degré d'impudence s'étaient élevés, dès le XII<sup>e</sup> siècle, quelques poètes libertins.

L'auteur en est ignoré. François Pippino prétend, il est vrai, que c'est Hugues Primat, le Primat d'Orléans. Le pape Lucius étant, dit-il, en France, Primat vint le trouver et lui fit la demande d'un bénéfice. Cette demande n'ayant pas été favorablement accueillie, Primat, pour se venger, composa les injurieux distiques<sup>2</sup>. Mais cette narration ne paraît aucunement digne de foi. D'abord, comme l'a déjà fait remarquer M. Delisle, Lucius III ne vint jamais en France. En outre, ce pape ne fut élu qu'en 1181, et il ne paraît pas vraisemblable que Primat d'Orléans, dont on parlait déjà beaucoup en l'année 1141, ait joui quarante ans encore de cette renommée. D'autre part, Gérard de Barri nous dissuade d'attribuer la pièce au Primat de Cologne. C'est, en effet, après l'avoir citée, qu'il introduit en scène le faux Golias, distinguant ainsi d'une manière très expresse l'auteur de l'épigramme métrique sur le pape Lucius et l'auteur plus récent des satires rythmiques qui lui étaient parvenues sous ce nom de Golias.

Ces énigmes, ces épigrammes, toutes ces petites pièces occupent, dans le manuscrit de la Reine, les deux côtés du folio 40 et se terminent par une épitaphe qu'on trouve partout, celle de Pierre le Mangeur, composée, dit-on, par lui-même.

<sup>1</sup> *Speculum ecclesie*, au t. IV de ses Œuvres, p. 291.

<sup>2</sup> *Fr. Pippini Chronicon*, lib. I, c. XI (Muratori, t. IX, p. 597). — M. L. Delisle: *Les écoles d'Orléans*, p. 15 (dans l'An-

nuaire *Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, t. VII). — Le même: *Le poète Primat*, p. 3 (dans le t. XXXI de la *Bibl. de l'École des chartes*).

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

XL. *Versus magistri Serlonis de diversis modis versificandi*. Ce titre annonce un poème sur tous les modes de la versification latine; mais il promet beaucoup plus que le poème ne doit tenir. Les modes de la versification latine sont très variés, et le plus savant maître du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, aurait été, nous le croyons, très embarrassé de les faire tous connaître. Aussi n'est-ce pas là ce que celui-ci s'est proposé, mais, plus simplement, de montrer quels sont les ornements qui peuvent être employés pour diversifier la forme de l'hexamètre et du pentamètre. Ajoutons qu'il a remplacé les règles par des exemples, et que ces exemples sont des vers de sa façon.

Quelques parties de ce poème ont été publiées; l'ensemble est inédit. La Bibliothèque nationale en possédait, sous le n° 3718, une copie que dom Brial a soigneusement décrite<sup>1</sup>. Mais un larcin l'en a privée. Cette copie très regrettable, qui n'est pas toujours conforme au manuscrit de la Reine, porte aujourd'hui, dans la bibliothèque privée de lord Ashburnham, le n° 245 de la collection Barrois<sup>2</sup>. Il existe encore à la Bibliothèque nationale des fragments détachés du même poème; on les trouve mêlés, sans aucun titre, dans le n° 6765, à d'autres pièces du même Serlon.

Ne connaissant pas le maître ès arts Serlon de Wilton, dom Brial devait attribuer la pièce à son chanoine de Bayeux. C'est ce qu'il a fait, et c'est ce qui l'a conduit à faire ensuite, pour justifier son attribution, les plus laborieuses conjectures. On verra combien il s'est trompé. Dans quelques exemples, il y a des allusions à des personnages éminents en dignité dont les chroniqueurs ont plus ou moins parlé. Nous prouverons sans peine que Serlon de Bayeux, contemporain du roi d'Angleterre Henri I<sup>er</sup>, n'a pas connu ces personnes, qui vécurent longtemps après lui. Voici la première pièce du poème :

Clerus, fama, valor, te magnum, magnificandum,  
Dignum, testatur, nuntiat, esse facit.

<sup>1</sup> *Hist. litt. de la Fr.*, t. XV, p. vi.

de plusieurs mss. de la collection Barrois,

<sup>2</sup> L. Delisle, *Observations sur l'origine*

p. 25.

Carus plus quam Deus est tibi; proximus ut tu;  
 Res terrena minus ordine, jure, modo.  
 Te ditant Salomon, Cicero, Cato, pectore, linguis,  
 Moribus; inde sapis, dicis agisque bene.  
 Tres tria dant uni, superant sic danda, sed unus  
 Tres superas, unum qui tribus æquiparas.  
 Corpus sat magnum, mens major, maximus ipse,  
 Dignus utroque, places corpore, mente vales.  
 Illecebris, ratione, caro, mens nesciet uri;  
 Gaudet, sic habet has; hos dat habetque modos  
 Vita modesta trium, superatque modos modus iste,  
 Vincere si modus est in probitate modum.  
 Clerus, plebs, Christus, exemplum, dogma, pudorem,  
 Quæ das, dicis, habes, accipit, audit, amat.  
 Ecce rogo, nec dira dari, nec digna rogari,  
 Ut mea digneris verbum suscipere.

---

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Ces vers n'ont pas d'intérêt pour l'histoire. On les croit à l'adresse d'un évêque; mais le nom de cet évêque est à deviner. Au point de vue de la métrique, ils sont simplement élégiaques. Cependant ce ne sont pas là de ces élégiaques faciles, souvent même coquettement négligés, dont Ovide et Tibulle nous ont laissé de si charmants modèles. Les poètes latins du moyen âge sont, pour la plupart, des pédants, qui ne sauraient pas être aimables quand ils voudraient l'être. Le but qu'ils se proposent est bien différent : c'est d'étonner; l'art qu'ils professent est de respecter à peu près les règles de la grammaire et de la métrique en exécutant les tours de force les plus extraordinaires. Dans la pièce que nous venons de transcrire, dom Brial a surtout remarqué l'artifice de cette construction : *clerus, fama, valor*, etc. Pour entendre ces deux vers, il faut ainsi les lire : « Clerus te magnum testatur, fama magnificandum nuntiat, valor magnum esse facit. » Mais voilà de la prose, et la prose, étant claire, est vulgaire, tandis que la poésie, plus raffinée, doit donner des énigmes à résoudre. Il y a toute une série de ces énigmes dans la même pièce. Comme on les a remarquées en faisant effort pour les comprendre, nous ne les signalons pas.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Le second exemple, dont voici les premiers vers,

Pulcher pube Paris, Pyrrhus probitate probaris,  
Actibus Alcides, armis animosus Atrides,

se compose de dix hexamètres léonins, où tous les mots de chaque vers commencent par la même lettre. Voilà une difficulté vaincue, mais sans aucun charme ni pour l'esprit ni pour l'oreille. Ce tour de métier est d'ailleurs beaucoup moins surprenant que celui d'Hucbald, moine de Saint-Amand, l'auteur du poème *De calvis*, un long poème où ne se trouve pas un seul mot qui ne commence par un c<sup>1</sup>. D'autres fois, ce qui n'était guère moins difficile, on s'interdisait l'emploi d'une lettre dans une longue suite de vers. Ainsi nous avons un résumé des deux Testaments, en vingt-trois chapitres, où manque, dans le premier chapitre, la première lettre de l'alphabet, dans le second la seconde et ainsi de suite. Ce badinage est de Pierre Riga<sup>2</sup>. Enfin, pour ce qui regarde les hexamètres léonins, c'est encore une invention du moyen âge. L'ancienne métrique avait admis la rime de la césure et de la syllabe finale dans les pentamètres et les asclépiades; mais dans les hexamètres elle la condamnait à bon droit.

Voici maintenant des élégiaques léonins :

Parisius Paridi. Fœlix tua sæcula vidi,  
Infelix careo nunc Ganymede meo.  
Vulgus mendicum, nebulones, grex meretricum  
Turbaque lixarum te sine læta parum....

La pièce est de cinq distiques. Il suffit d'en citer deux; les autres sont encore plus obscurs. Tout ce qu'on y comprend, c'est que la ville de Paris déplore l'absence et hâte de ses vœux le retour d'un franc libertin. Mais le sujet de ces vers n'importe aucunement, l'auteur ne les ayant composés que pour fournir un exemple.

Dans la pièce qui va suivre, la difficulté qu'il s'agira de vaincre sera

<sup>1</sup> Barthius, *Adversaria*, col. 2175. — <sup>2</sup> Leyser, *Hist. poet. mediæ ævi*, p. 703. — Migne, *Patrologie*, t. CCXII, col. 31.

plus grande encore. Outre que les deux vers de chaque distique seront léonins, l'hexamètre et le pentamètre rimeront ensemble; ainsi la même consonance sera quatre fois répétée :

Transit ver hominis, stat hiems; caput hic, ea finis.

His nota, notus in his nunc homo nuncque cinis.

Principio metas sic continuit levis ætas

Ut res tam lætas quas seris, hora, metas.

Læta premit lethum, nox æthera, lappa rosetum,

Inque deùm cœtum Mors jubet ire Metum...

Quand on s'astreint à remplir de telles conditions, on se condamne à faire des vers détestables. Enfin voici le chef-d'œuvre du genre : six consonances réunies en deux hexamètres :

Voce brevi, sermone levi, tibi paucula sevi,

Qui neque vi, nec jure brevi, sed amore quievi...

Sin fugias, nec fas cupias, ubi dux mihi fias

Hoc sapias, ne despicias res effuge dias.

Et voilà ce qu'on appelait, dans les écoles du moyen âge, les agréments de la belle poésie! Nous abrégeons nos citations, pour épargner au lecteur les tortures que l'auteur de tels vers s'est à lui-même imposées. Nous n'avons pas même la certitude d'avoir tout compris dans ce que nous venons de citer.

Dans les pièces suivantes, l'art est moins compliqué. Cependant elles ne sont guère meilleures. Serlon de Wilton, était un des versificateurs les plus raffinés de son temps; mais le sentiment poétique lui faisait ordinairement défaut. Disons toutefois, pour qu'on n'ait pas de lui trop mauvaise opinion, que le plus défectueux de ses écrits en vers est certainement le poème que nous analysons en ce moment.

Dans la sixième pièce, Rome s'adresse à un pape quelconque et lui demande de veiller sur elle en tuteur, en père. La septième est l'épithaphe d'un comte Simon que dom Brial suppose à tort être Simon de Crépy<sup>1</sup>. La huitième est celle d'un abbé sans nom. La neuvième

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la Fr.*, t. XV, p. VII.

MS. N° 344

DE LA

BIBLIOTHÈQUE CHRISTINE.

*Sapis are pb.*  
Brial

et la dixième n'offrent que des pointes. Mais nous publions la onzième, que dom Brial a tronquée<sup>1</sup>. La voici :

Serlo Rogerio. Tu par, vel nullus, Homero;  
 Tu, vel nemo, Paris; animo sapiens esse probaris.  
 De veterum numero quotiens similem tibi quæro,  
 Quemque licet memorem, notat in te quisque priorem.  
 Non vobis, Tulli, Numæ, Scipio, denique nulli  
 Os, animus, mores melius, melior, meliores.  
 Pene Jovi super es; sin pene jovinus es heres.  
 Te formans Lachesis tibi dixit: « Dis, homo, præsis!  
 « In te me vici, quo possis flos homo dici.  
 « Omni parte vale, donumque fer hoc speciale  
 « Ut quodvis donum virtutis sit tibi pronum,  
 « Ut nemo præsit, decus ut nullum tibi desit.  
 « Sed quia terrenum fausto nihil omine plenum,  
 « Parcius hoc præsto; non rex, sed regius esto.»  
 Ergo patet rerum decus esse quod esse Rogerum.

De plus en plus convaincu que l'auteur du poème est son chanoine de Bayeux, dom Brial voit dans cette pièce une épître à Roger de Caen, moine du Bec, mort en 1090. C'est une étrange illusion. Les mots : *non rex, sed regius*, et ceux-ci *sin pene jovinus es heres*, indiquent évidemment un personnage né d'un roi, et, sinon héritier d'un roi, du moins presque héritier, c'est-à-dire un bâtard de roi. A cet indice nous reconnaissons facilement un contemporain, un compatriote de Serlon de Wilton, Roger de Gloucester, évêque de Worcester, né d'un fils naturel de Henri I<sup>er</sup> et de Mathilde de Thorigny. Ce Roger de Gloucester mourut le 9 août 1177, suivant Raoul de Dicet; en 1180, selon Robert de Thorigny<sup>2</sup>.

A la suite se lisent d'autres vers, adressés, comme il semble, au même Roger, qui commencent par :

Quod laudis meritum, quæ famæ causa, tuæque  
 Quæ vitæ virtus musa sonare sitit.

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la Fr.*, t. XV, p. VIII. — <sup>2</sup> *Chronicon*, t. II, p. 88.

Ce sont de simples élégiaques; mais on n'y trouve pas plus de facilité; les idées les plus banales y sont exprimées dans le style le plus affecté, le plus tourmenté. En terminant une pièce satirique contre un mauvais poète nommé Robert, Serlon ose lui dire :

Sed Maro semper eris, si nunquam versificeris.

Eh bien, c'est un mauvais compliment qu'on lui renvoie. Il a certainement de l'esprit, et il ne s'en sert pas toujours mal lorsqu'il ne vise qu'à faire des pointes; mais, pour ce qui regarde la langue de Virgile, on hésite à croire que ce Robert, objet de ses dédaigneux persiflages, l'ait habituellement plus maltraitée que lui.

Voici d'autres élégiaques léonins où se rencontrent plusieurs renseignements historiques :

Felix Terpsichore, quæ digna sonat Jovis ore;

Felix Calliope, quæ sonat ejus ope.

Si placeo regi, regalia vota peregi.

Rex ego si regi nuntio digna legi.

Tanto digna viro non Phœbus, non ego spiro;

Quis sonet apta Jovi ni Jovis ore novi,

Qui, major fatis majorque modo probitatis,

Regna probat fati regna priora pati?

Fila videt Clotho meliora suo sua voto :

• Magna trahantur, • ait; maxima deinde trahit.

Ex filis illis virtutem format Achillis,

Format Priamidem Pirithoique fidem,

Reddit Sansoni similem, reddit Ciceroni,

Reddit Theseidæ, viribus, ore, fide.

Cor probat ornatum Salomon, mores Cato factum

Marcus, conatum fortis inopsque datum.

Probra, minas, jura, cruce, bello, præside cura

Expellit, removet, diligit atque fovet.

Virtus personæ satis apta, sat illa; coronæ

Virtus magna nimis; hæc satis atque satis.

Fræna dat ætati, modulum dat nobilitati,

Castior in tenera, mitior in supera.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Rex leo, rex agnus, rex armis paceque magnus  
Est mitis teneris, est ferus ille feris.  
Rex homo plus homine, studii succurre ruinae;  
Rex homo plus rege, Palladis arma rege.  
Hoc celo quod in his, Simon, tua regnat Erinny;  
Nec loquor istud ego; doque scholasque rego.  
Tractamur misere, dare cogimur, atque tacere;  
Hac ego lege lego, doque darique nego.  
Ast in decretis legitur: Quicumque docetis  
Verum dicatis; hoc date sitque satis.  
Ergo tibi pando, rex summe, palam quia clam do.  
Sed decreta vetant; hoc peto ne qua petant.  
Simonis heredem, Jovis heres, comprime ne dem.  
Me rege qui regis cetera jure regis.

Nous voyons d'abord, dans cette pièce, qu'elle fut écrite par Serlon avant sa retraite, quand il professait. On sait d'ailleurs qu'il professait à Paris. C'est donc à Louis le Jeune que la pièce est adressée. Le reste du traité doit être du même temps. Il est peu vraisemblable qu'après avoir brusquement quitté l'école, étant moine noir, ou, plus tard, étant abbé de l'Aumône, Serlon ait encore pris soin de composer des modèles de style poétique pour l'instruction de ses anciens écoliers.

Mais le passage le plus intéressant de cette pièce est celui qui se rapporte aux exigences simoniaques des chanceliers. Ainsi, longtemps avant l'établissement légal de l'Université de Paris, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la liberté d'enseigner n'existait pas; il fallait demander au chancelier de Notre-Dame la permission d'ouvrir une école, et cette permission, qui devait être gratuitement accordée, ne l'était, en fait, qu'à prix d'argent. Une somme quelconque était secrètement demandée, secrètement donnée. Cet abus, on le sait, dura longtemps. Il fut, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'occasion de grands scandales, que suivirent de grands procès en cour de Rome.

La dernière pièce de notre poème didactique est, dans le manuscrit de la Reine, l'éloge d'une ville innommée, située sur la mer, au pied

Nei, del  
Gerard Schick  
Kam  
nicht zu  
Serlo-Serie

des Alpes, près du chemin que se fit Annibal à travers ces montagnes. Elle commence par :

Ut clarus clarum rarusque per aera rarum,  
Sic hominis sensus denso fit in aere densus.  
Patria vervecum turbat mea carmina mecum;  
Est opus enerve pinguis textura Minervæ.

Nous n'en donnons pas la suite, dom Brial en ayant fait connaître les passages les plus intéressants<sup>1</sup>. Il est bien entendu que toutes les conjectures de dom Brial sur la date de cette pièce n'ont aucun fondement.

XLII. *De amore et de fortuna*. Cette épigramme bien tournée a été publiée par Beaugendre dans les œuvres d'Hildebert, col. 1349. Cependant il n'est pas certain qu'elle soit de lui<sup>2</sup>. La copie qui nous est offerte par le manuscrit de la Reine est anonyme, et c'est la seule que nous ayons encore rencontrée.

XLIII. *De fortuna*. Il suffit de citer le premier vers de cette pièce, Nuper eram locuples multisque beatus amicis, pour rappeler à tout le monde l'épigramme la plus classique et la plus éloquente que le moyen âge nous ait transmise. Elle est incontestablement d'Hildebert, et les éditions en sont nombreuses. La dernière est celle que nous avons publiée, d'après quelques bons manuscrits, dans le tome XXVIII de ce recueil, deuxième partie, p. 347.

XLIII. *De patricida*. Le sujet de ce poème est romanesque. Dans la ville de Rome, au temps de la république, vivaient deux époux à qui la fortune semblait avoir attribué tous les biens dont elle dispose. Cependant ils n'étaient pas heureux, persécutés l'un et l'autre par le

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la Fr.*, t. XV, p. 11. — <sup>2</sup> *Notic. et extr. des mss.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 352.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

gret de n'avoir pas d'enfants. La femme étant allée consulter un mathématicien, c'est-à-dire un astrologue, celui-ci lui promet un fils, un fils orné de toutes les grâces, de toutes les vertus, qui deviendra le premier de Rome, mais qui, suivant l'arrêt du destin, tuera son père. Instruit de cette prédiction, le père ordonne à sa femme de faire périr cet enfant dès qu'il naîtra. Mais c'est pour elle un trop cruel sacrifice; l'enfant né, la mère le dissimule et le fait élever loin d'elle. Quand il reparait, une armée carthaginoise menaçant d'envahir le Latium, il la combat à la tête des légions, la repousse, l'écrase et bientôt après il est proclamé roi de Rome. La première partie de la prédiction étant donc accomplie, la mère a tout lieu de redouter que la seconde n'ait le même dénouement. Elle le craint, en effet, et se lamente. Mais il s'est opéré, dans le cœur du père, un grand changement. Puisque son fils s'est signalé par tant de prouesses, puisque Rome sauvée l'a conduit au Capitole, puisque le sénat et le peuple lui ont décerné le titre glorieux de libérateur, eh bien, s'il est écrit qu'il doit abrégé un jour la vie de son père, ce père ne remercie pas moins les dieux de l'avoir gratifié d'un tel fils. Telle est la donnée morale du poème : les deux caractères du père et de la mère constamment opposés. Est-ce, d'ailleurs un poème? N'est-ce pas plutôt une sorte de tragédie? Les discours succèdent, en effet, aux discours, et le récit des événements est tout à fait accessoire.

L'auteur est très incertain. *L'Histoire littéraire* nous en désigne trois : aux pages 12 et 16 du tome XV, Serlon de Bayeux; à la page 273 du tome XII, Bernard de Chartres; à la page 380 du tome XI, Hildebert de Lavardin. Cette triple désignation est embarrassante. Voilà trois noms entre lesquels il faut choisir.

On allègue en faveur de Serlon de Bayeux que ce poème est joint au traité *De modis versificandi*, dans le volume de la Bibliothèque nationale qui se trouve aujourd'hui chez lord Ashburnham, sous le n° 245 de la collection Barrois. Cette raison, on le sait, ne vaut rien. Mais, quand nous aurons remplacé Serlon de Bayeux par Serlon de Wilton, la question ne sera pas, il s'en faut bien, résolue. D'abord ce

long poème de huit cent quarante-huit vers élégiaques n'a jamais pu faire partie d'un traité didactique sur les différents modes de la versification latine, Ensuite il est d'un style ample, élégant, facile, dont ni l'un ni l'autre Serlon n'ont eu la pratique. Cette attribution mal justifiée ne supporte pas même l'examen.

Il y a plusieurs arguments au profit d'Hildebert; mais ils ne sont pas tous du même poids. En publiant ce poème dans les œuvres d'Hildebert, col. 1295, Beaugendre nous informe qu'il l'a tiré d'un manuscrit où, dit-il, il était sans nom d'auteur, mais où se trouvaient d'autres œuvres de l'illustre évêque. C'est une information exacte. Le manuscrit dont nous parle Beaugendre, autrefois conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand, est aujourd'hui le n° 5129 de la Bibliothèque nationale, et il est bien tel que Beaugendre l'a décrit. Si, toutefois, il contient quelques œuvres d'Hildebert, il en contient beaucoup plus qui ne sont pas de lui et que son éditeur n'aurait pas dû mettre à son compte. C'est ce que nous avons ailleurs prouvé<sup>1</sup>. En fait, l'ancien manuscrit de Saint-Amand, le seul vu par Beaugendre, ne l'autorisait pas à croire ce qu'il a cru. Mais nous allons en désigner un autre qui confirme pleinement l'attribution de cet éditeur; c'est le n° 300 de la bibliothèque de Tours. Tel qu'il nous est décrit par M. Dorange, ce manuscrit est du XII<sup>e</sup> siècle, et il renferme plusieurs poèmes d'Hildebert; entre lesquels se trouve, notons-le bien, sous son nom, le poème *De patricida*, intitulé, comme dans l'édition de Beaugendre, *Mathematicus*. L'âge de ce manuscrit et sa présence dans la ville de Tours, où vécut longtemps et mourut Hildebert, semblent des raisons convaincantes.

Mais on en a d'autres, qui ne valent pas moins, pour croire que l'auteur est Bernard de Chartres. Le poème est anonyme dans le n° 6415 de la Bibliothèque nationale; mais il y suit le *Megacosmus*, dont Bernard de Chartres est l'auteur bien connu. Il nous est, en outre, signalé par Montfaucon dans le n° 110 d'Alexandre Petau, au Vatican,

<sup>1</sup> *Not. et extr. des man.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 302.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

comme portant le nom de ce poète ingénieux et fécond dont on n'a pas encore assez loué la verve facile<sup>1</sup>. Enfin, dans un recueil de sentences morales que contient le n° 11345 de la Bibliothèque nationale, il y a, fol. 15, 29, 32, 42, 66, cinq citations du *Mathematicus*, et, en regard de toutes ces citations, à la marge, on lit : *Bernardus Silvestris*. Le manuscrit, étant du xv<sup>e</sup> siècle, n'a pas, il est vrai, beaucoup d'autorité. Il nous apprend, du moins, à qui, dans le xv<sup>e</sup> siècle, le poème était communément attribué.

Voilà des témoignages entre lesquels il est permis d'hésiter. Cette pièce n'est certainement pas, répétons-le, de l'un des Serlon. Mais est-elle d'Hildebert ou de Bernard ? C'est là ce que nous ne saurions dire. Nous avons espéré tirer quelque lumière du n° 710 de Berne, où la même pièce nous était signalée; mais le catalogue récent de M. Hagen nous apprend que cet exemplaire est anonyme. Comme on ne peut nous refuser le droit de ne pas conclure, nous ne concluons pas. D'autres trouveront peut-être, pour résoudre cette question obscure, un document qui nous a fui.

Mais, quel que soit l'auteur de ce poème, il est digne de remarque. Si M. Cousin, qui l'a mentionné sous le nom de Bernard de Chartres, le trouve plein de longueurs et de déclamations<sup>2</sup>, les auteurs de l'*Histoire littéraire* en font, d'autre part, le plus grand éloge, le plaçant « au-dessus de tout ce que nous avons d'Hildebert, au-dessus même « de son siècle<sup>3</sup>. » Ces deux opinions semblent contraires. Cependant il n'est pas impossible de les concilier. Il y a, en effet, dans ce poème, des longueurs, des déclamations; mais, ce qui paraît avoir surtout frappé les auteurs de l'*Histoire littéraire*, les vers en sont d'une noble facture. Nous allons le prouver en corrigeant, sur notre n° 6415, un des passages les plus mutilés dans l'édition de Beaugendre.

Voici la matière de ce passage. Le glorieux vainqueur des légions puniques, le futur parricide, appelé de ce nom dans tout le poème,

<sup>1</sup> Montfaucon, *Biblioth. biblioth.*, t. I, col. 631.

<sup>2</sup> *Ouvrages inédits d'Abélard*, p. 637.

<sup>3</sup> *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 381.

monte au Capitole et réclame, comme sa récompense, tous les privilèges de la royauté, résolu, les ayant obtenus, à dire qu'il les refuse et ne demande que le droit de se tuer :

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Hinc capitolas, quibus influit Albula, sedes  
Venit et imperii nobile pressit ebur.  
Regali jubet edicto sibi sistat ad unum  
Collectus populus junctaque turba senum :  
Jurisconsulti prætextatique Quirites,  
Albani, Fabii patriciumque genus,  
Conscriptique patres quorum moderamine mundus  
Stringitur et certis cogitur ire modis.  
Ergo nobilitas et purpura venerat omnis,  
Multaque congestæ millia plebis erant.  
Sic ubi dictator jussique sedere tribuni  
Et cum signifero consul uterque suo,  
Erigitur de sede throni monstratque silendum  
Majestate manus; denique verba facit :  
• Sanguis Iuleus, soboles gradiva, Quirites,  
• Hinc olim vires ducitis, inde genus.  
• Noscite, nec dubios suspensa mente tenebo,  
• Quid moveat vester, quid Patricida velit.  
• Postulat ambiguum, sublato nomine, munus;  
• Quidquid id est, regi porrige, Roma, tuo.  
• Suspectam timidamque licet se præbeat anceps  
• Quæstio, nil anceps quæstio fraudis habet.  
• Per superum, per si qua manet reverentia nostri,  
• Quidquid id est, regi porrige, Roma, tuo.  
• Non circumspecta neque consulta ratione,  
• Sed quasi profuse dextera larga dabit.  
• Denigrat meritum dantis mora, factaque raptim  
• Munera plus laudis plusque favoris habent.  
• Per superum, per si qua manet reverentia nostri,  
• Quidquid id est, regi porrige, Roma, tuo.  
• Porrige, si merui, si mentis ad intima nostræ  
• Nullus vel tenuis repperit error iter;  
• Sincere si tota mihi mea vivitur ætas,  
• Si nihil ex mundi colluvione tuli,

MS. N° 344.  
DE LA.  
REINE CHRISTINE.

- Si, quæ corda solet regum et subvertere fastus,  
 « Nec Venus enervem præcipitemque dedit.  
 • Nulla licet morum sit mentio nullaque vitæ,  
 « Quæ multos annos illabefacta manet,  
 • Saltem blanditiæ nostræ crebrique rogatus  
 « Non poterunt populum non tetigisse pium.  
 • Non ea Romuleam premit inclementia gentem  
 « Supplicis ut surda respuat aure precem.  
 • Rex ego dulce rogo, verbum rogo regibus impar,  
 « Semper enim miseræ vox ea sortis erat.  
 • Per superûm, per si qua manet reverentia nostri,  
 « Quidquid id est, regi porrige, Roma, tuo.  
 • Crediderim munus magna pro parte coemptum,  
 « Cum color et vultus blandaque lingua rogat.  
 • Turpe super donis dubitabitur inter amicos,  
 « Et mora donandi non leve crimen habet.  
 • Occupet orantem placituri muneris auctor,  
 « Officio celeri gratia major erit.  
 • Profuit et Latio noster labor et meritorum  
 « Non venit ad mores gratia surda bonos.  
 • Promovi leges Latias coluique senatum,  
 « Nec meus in plebem perniciosus honor.  
 • Quis Marius, quis Sylla potest, quis dicere Cæsar:  
 « Nullus in imperio nullaque læsa meo?  
 • Non meruit Patricida nihil, Carthaginis altæ  
 « Victor et Affrarum collabefactor opum.  
 • Mentitos vox nostra sibi non arrogat actus;  
 « Cernite Pœnorum mœnia, fracta jacent.  
 • Fracta jacent, captosque duces prædamque silebo,  
 « Ne videar laudes concelebrare meas.  
 • Per superûm, per si qua manet reverentia nostri,  
 « Quidquid id est, regi porrige, Roma, tuo. »

En disant qu'Hildebert n'a rien laissé de comparable à ce qu'on vient de lire, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont manqué de justice envers lui. Pour notre part, nous faisons plus grand état de son mérite; mais cela ne nous empêche pas de reconnaître que ces vers, où la rhétorique occupe la place des pensées absentes, sont, pour la plu-

part, des vers bien frappés, dont le rythme est vraiment solennel. Notre meilleure raison pour ne pas les croire d'Hildebert, ce sont les anachronismes qui s'y rencontrent. Hildebert avait, il nous semble, trop de science acquise pour faire régner un César quelconque avant les guerres puniques, et pour faire citer en plein sénat, sous la république, le code Justinien<sup>1</sup>.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

On ne croit pas avoir un texte complet de ce poème. La fin manque dans l'édition de Beaugendre, dans le manuscrit de la Reine, dans les nos 6415 et 5129 de la Bibliothèque nationale et dans le n° 300 de Tours. Nous ne saurions dire si la même lacune existe dans les autres manuscrits désignés.

XLIII. *De virginitate S. Mariæ*. Nous avons déjà parlé de cette pièce, qui commence par :

Nectareum rorem terris instillat Olympus,

et que Beaugendre a publiée dans les Œuvres d'Hildebert, d'après un texte souvent fautif<sup>2</sup>. Elle n'est pas d'Hildebert. Comme elle fait partie du *Floridus aspectus* dans les nos 825 de Douai, 15692 de la Bibliothèque nationale et 1136 de l'Arsenal, elle est de Pierre Riga. C'est ce que nous croyons avoir définitivement prouvé.

XLIV. *Rhythmus de S. Thoma*. Tels sont les premiers vers de ce rythme :

A. et A., carissimi patris pax et homo,  
Quos amplector intimi pectoris in domo,  
Vestris vobis precibus nova quædam promo  
Novis de insignibus factis Thomæ tomo...

La pièce se compose de six strophes. M. Wattenbach a donné les premières et les dernières, d'après le manuscrit de la Reine, dans le

<sup>1</sup> *Mathematicus*, chant XV, à la fin. — <sup>2</sup> *Not. et ext. des manusc.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> part., p. 297.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

tome II, page 444, du recueil intitulé *Neues Archiv*. On a conservé beaucoup d'autres vers sur Thomas Becket. Ceux-ci peuvent être considérés comme les plus insignifiants.

XLV. *Discordia inter socerum et generum*. Cet autre rythme, qui paraît avoir plus d'intérêt que le précédent, bien qu'il ne soit guère plus poétique, a été aussi publié par M. Wattenbach (*Neues Archiv*, t. II, p. 445). Il peut être utile de le reproduire :

Peritorum cogit concilium  
Rex Willelmus, ut per consilium  
Imminentis damni remedium  
Consequatur.

Conspirarunt inter se comites  
Populare terrarum limites;  
Sed, de causa litis ne dubites,

Declaratur.

Nam insurgit socer in generum  
Offendentem socrum et socerum;  
Gener sponsam vitat et superum  
Iras emit.

Violato jam matrimonio,  
Tota statim turbatur regio,  
Fraus infrendit, regnat seditio,  
Mavors fremit;

Et jam turba turbæ concurreret,  
Ensis ense, pes pedem premeret,  
Ni rex prudens litem supprimeret  
Et erratus;

Concordare discordes statuit,  
Acu pacis disrupta resuit,  
Fracti juris destructa restruit  
Rex beatus;

[Hic] ærumnis oppressos liberat,  
Libra juris censenda ponderat,

Discrepantes fide confœderat

Providenter;

Hic extollit sensum in robore,

Robur sensum regit in tempore,

Sic Ulyxem gerit in Hectore,

Imminenter.

Hujus ergo regis prudentia

Aberrantum sapit insania,

Versus litis in pacis gaudia

Dolor cedit.

Sed hoc laudi laudes accumulât

Inconsultis quod docte consulat,

Quo Mars fugit, quo furor exulat

Et pax redit.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

Le roi Guillaume dont il s'agit ici doit être Guillaume le Lion, roi d'Écosse. Cependant nous ne savons pas à quel événement de sa vie la pièce se rapporte. Hector Boëce et Buchanan, dont les histoires sont très sommaires, ne font pas mention de ce différend prudemment apaisé.

XLVI. *Versus varias sententias complectentes.* Nous empruntons le titre qu'on vient de lire à la notice du cardinal Passionei; dans le manuscrit, ce recueil de sentences n'a pas de titre. Il ne s'agit pas même ici de sentences; il s'agit de distinctions verbales, dont voici quelques exemples :

Hic populus tibi sint homines, hæc populus arbor.

Nubila sunt cœlo, sed sunt nebulæ fluviorum.

Esca sapit leporem, sapiant tua verba leporem...

Comme on le voit, c'est une nouvelle série de vers mnémoniques. Il y a des vers semblables dans un grand nombre de volumes. On les transcrivait partout, isolés ou par groupes, sur les marges, sur les gardes, souvent même avec des variantes, comme celle-ci :

Populus est volucris, populus gens, populus arbor.

MS. N° 314  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

XI.VII. *De Ajace et Ulyxe.* Voici les premiers vers de cette pièce :

Vernat ubi virtus, redolet præstantia, surgit  
Atropos, enervat fortia, sæva premit,  
Florida deflorat, decerpit lilia, quidquid  
Præradiat subita perditione rapit.

La matière est banale. C'est le débat d'Ulysse et d'Ajax se disputant les armes d'Achille. Ajax parle le premier; Ulysse lui répond. Les vers sont au nombre de quatre cent quinze. Mais combien il y a de redites!

La pièce est anonyme dans le manuscrit de la reine, et nous n'en connaissons pas d'autres copies. C'est donc par simple conjecture que nous pouvons en désigner l'auteur. A notre avis, cet auteur est le plus prolix, le plus banal des poètes du XI<sup>e</sup> siècle, le plus laborieux artisan de frivoles antithèses, nous voulons dire Mathieu de Vendôme. On se rangera, pensons-nous, à notre opinion après avoir lu ces vers, que nous empruntons au discours d'Ajax :

Proh pudor! Ecce, Dei placidi, mihi fraudis alumnus  
Confertur, furtis deditus, arte nocens;  
Qui, solitus dare terga fugæ, dispensat in usum  
Perfidie nocuum mentis et oris opus;  
Qui, fugiens Phrygios conflictus, Hectoris ensem  
Evasit, timido subveniente fuga.  
Dum fugis occurro flammis, ruo strenuus, insto  
Trojanis, sector Hectora, solvo rates;  
Audeo, formidas; fugo, cedis; milito, cessas;  
Surgo, jaces; valeo, deficis; insto, lates;  
Effugis, accelero; torpes, præcurro; quiescis,  
Accedo; titubas, consto; rigesco, ruis;  
Arescis, vireo; marcescis, floreo; langues,  
Prævaleo; resides, cursito; vinco, subis;  
Arceo, succumbis; impugno, vinceris; alges,  
Ferveo; desperas, spero; laboro, tepes;  
Ascendo, descendis; amor, contemneris; horres,  
Aggredior; vigilo, stertis; anhelus, vacas;  
Tutior est sermo factis, das verba, sed actu  
Deficis, et phaleras garrulitate dolos;

Verba seris, jacet effectus; facundia vernat,  
 Fructus abest; tegitur melle cicuta latens;  
 Es sine messe seges, sine melle favus, sine fructu  
 Flosculus, effectu conjuge sermo caret;  
 Verborum phaleris fraudem depingis, obumbrat  
 Insidias mentis fictus in ore vigor;  
 Verba leonizant, animus leporizat, in actu  
 Vox jacet, et fragili fit rea lingua manu;  
 Vox caret effectu, rigido manus invidet ori  
 Debilis, et vocis esse ministra negat;  
 Feminis Ithacus nugis exuberat expers  
 Virtutis, Verres crimine, fraude Sinon . . .

MS. N° 344  
 DE LA  
 REINE CHRISTINE.

Nous ne citons pas davantage. Il faut s'arrêter à ce trait : Ajax appelant Ulysse un autre Verrès! Il est vrai que Matthieu de Vendôme enseignait la rhétorique et non l'histoire.

XLVIII. Autre poème sans titre, de deux cent quarante-six vers élégiaques, commençant par :

Vernat Eques, vix prima genis lanugo susurrat  
 Maturumque vigor clamitat esse virum;  
 Pro speculo servit facies præclara tuenti,  
 Qui videt hanc a se redditur ipse sibi.  
 Hunc sibi Roma vocat, Romam subit, omnia Romæ  
 Visu digna videt, tanta videre stupet . . .

Le beau chevalier étant donc venu dans la ville de Rome, s'y laisse séduire par la femme d'un citadin, très riche ustrier, et cette longue pièce est le récit de leurs amours et de leurs fraudes. Les vers sont de la même facture que ceux qui précèdent. Ajoutons que, dans les uns et les autres, les traits d'esprit sont du même goût. Or nous connaissons l'auteur du second poème: Ce second poème existe dans les n° 303 et 312 de Vienne sous le nom de Matthieu de Vendôme comme nous l'atteste M. Endlicher<sup>1</sup>, et c'est sous ce nom que

<sup>1</sup> *Catal. cod. philol. Vindob.*, p. 145, 163.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

M. Du Méril l'a publié, d'après les deux manuscrits de Vienne, dans ses appendices aux *Origines latines du théâtre moderne*, p. 285. Il n'y a pas, d'ailleurs, à douter qu'il ne soit de Matthieu de Vendôme, puisque ce poète y fait allusion dans les premiers vers de sa *Lydia* :

Postquam prima Equitis ludentis tempora lusit,  
Mox acuit mentem musa secunda meam.

Le titre, qui manque dans le manuscrit de la reine, est : *Miles gloriosus* : un titre de Plaute. Cependant la fable de l'ancienne comédie ne se retrouve pas dans la narration nouvelle. M. Victor Le Clerc l'a suffisamment prouvé<sup>1</sup>. Le même critique ajoute que la forme de cette nouvelle narration ne vaut pas mieux que le fond. C'est un jugement auquel on ne peut se défendre de souscrire.

XLIX. *Vita Susannæ*. Ce titre n'est pas exact; la pièce serait mieux intitulée : *Procès de Suzanne*; ou mieux encore : *Plaidoyers des vieillards et de Daniel dans le procès de Suzanne*. Elle ne contient, en effet, que ces deux plaidoyers, sans introduction et sans conclusion. Beaugendre l'a publiée dans les OEuvres d'Hildebert, col. 1231-1236, d'après deux manuscrits de Tours. Ces manuscrits offraient-ils le nom d'Hildebert? Nous hésitons beaucoup à le croire. Quoi qu'il en soit, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont considéré l'attribution comme très douteuse. « Si, disent-ils, ce poème est véritablement d'Hildebert, il l'a composé dans sa jeunesse<sup>2</sup>. » Ainsi les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont reconnu dans ce poème un style qui n'était plus celui de l'illustre évêque dans la maturité de son âge et de son talent. Ils ne se sont point en cela trompés, puisque les deux plaidoyers appartiennent à l'*Aurora* de Pierre Riga.

L'un des deux vieillards s'exprime ainsi :

• Hactenus arrisit Susannæ gratia famæ,  
• Hactenus in populo floruit ejus honos.

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la Fr.*, t. XXII, p. 59. — <sup>2</sup> *Hist. littér. de la France*, t. XI, p. 377.

MS. N° 344

DE LA  
REINE CHRISTINE.

- Fama serena quidem, sed nubila facta, nec ejus
  - Laudi famosæ consona vita fuit.
- Sed quis erit fructus, si te flos nominis ornet,
  - Et de messe boni nil tua vita ferat?
- Omne quod est rutilum nomen non accipit auri,
  - Omne quod est niveum non imitatur ebur.
- Auri nobilitas luteam si vestiat ollam,
  - Non ideo sequitur hanc minus esse lutum.
- Sic et Susannam si famæ candor inauret,
  - Non ideo sequitur hanc minus esse ream.
- Nobis innotuit quod mæcha sit, et quod iniqua
  - Sprevit mæcha virum, læsit iniqua Deum.
- Virtuti vitium, sinceris turpia, legi
  - Illecebras, fidei prætulit illa dolum.
- Nos urit graviter res hæc, opus hoc, scelus istud :
  - Res deformis, opus flebile, triste scelus.
- Juris enim nostri est tales evellere plantas,
  - Ne pariat fructus arbor iniqua malos.
- Prava quidem cito fructificant, at fertilis arbor
  - Tardius urtica crescere semper habet.
- Lex igitur poscit et res ut in arboris hujus
  - Radicem vindex nostra securis eat.
- Sed donec vobis clarescant omnia, parvam
  - Pœnæ concessit ultio vestra moram.
- Ergo revolvetur res ordine ducta, rotamque
  - Linguae currentis juris habena regat.
  
- Cum sol hesternum tempus libraret, et urbis
  - Librasset causas nostra statera diu,
- Surgimus, egredimur; Joachim nos excipit hortus,
  - Floridus ut recreet tædia nostra locus.
- Nostro blanditur locus arridetque labori.
  - Ridentem reddunt quattuor ista locum.
- Hæc sunt : arbor, humus et fons et avis; viret arbor,
  - Vernat humus, garrit fons, cytharizat avis;
- Arbor fronde viret, pubescit gramine tellus,
  - Murmure fons garrit, gutture cantat avis.
- Sedimus hic igitur, fallendo sub arbore solem,
  - Ut juvenescat ibi nostra senectæ parum;

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

- Dumque locum nostri metitur luminis error,
- Sors in Susannam lumina nostra tulit.
- Hæc pulsat portam, patuit pulsata, patentem
- Intrat et orditur ad sua vota viam;
- Et quales optat lasciva libido, latenti
- Dilecto tales obtulit illa genas.
- Intrat enim succincta dolis, discincta puellis,
- Picta genis, pedibus nuda; venusta comis.
- Excludens famulas sine teste fuit, quia nemo
- Delinquens oculos testis habere cupit.
- Arte sua juvit faciem, quia pectus amantis
- Prædari citius formâ polita solet.
- Signis, sive notis, etsi non voce, reatum
- Impuræ mentis hæc potuere loqui:
- Frons stellata rosis, pictæ lascivia zônæ;
- Collum torque nitens, auris inaure micans,
- Pes levis et vestis rugis crispata superbis,
- Et coma dedignans vincla magistra pati.
- Cur sic? Ut placeat magis, ut magis urat amantem.
- Plus igitur placuit, plus suus arsit amans.
- Arsit et accessit, os ori, brachia collo
- Junxerunt; pudor est ordine cuncta sequi.
- Currimus huc; fugiunt: alter volat eminus; hæret
- Altera; vir levior, pigrior illa fuit.
- Adsumus, illa stupet; loquimur, rubet illa; minamur,
- Illa dolet; causam quærimus, illa tacet.
- Nos quasi subsannans oculo Susanna superbo,
- Quæsitum sturda præterit aure scelus.
- Indicat ipsa tamen vel fronte vel ore reatum:
- Frons rubet, ecce pudor; os silet, ecce favor.
- Elucet quæ sit Susanna, nec esse sepultum
- Pertulit hoc facinus vindicis ira Dei.
- Nec fallit sermo, vulgari tritus in ore:
- Donec fracturam sentiat olla, natat.
- Quæ nesciret adhuc frangi, si sana fuisset,
- Nec rimosa fides huic in amore viri;
- Si non ejus amor in sponso naufragus esset,
- Vel si nupsisset moribus illa viro.

- Sed multum distant sibi vir pius, uxor iniqua,
- Sponsæ vir fidus, sponsa dolosa viro.
- Sponsæ culpa tamen Joachim non torqueat; ex hac
- Fæce nihil labis contrahet ille sibi.
- Non ideo reus est si vir suus est, quia damni
- Nil oleum patitur si societur aquæ.
- Causa relata patet, nec testibus indiget; ergo
- Torqueat et cruciet ultio digna ream.

Le discours des vieillards est, dans l'Écriture, plus bref et moins décent. En comparant la matière et la paraphrase, on appréciera facilement les défauts et les qualités du poète. Il paraît donc inutile de les signaler. Daniel répond ensuite à l'accusateur de Suzanne :

- Quis turbo turbam turbavit? Quis sonus urbem
- Impulit? Unde fragor intonat, unde dolor?
- Ite, redite, reos adstringite, solvite justam;
- Hos sua culpa ligat, hanc sua causa juvat.
- Pondere non æquo Susannæ causa pependit,
- Nec timuit mendax esse statera senum.
- Canities etiam mentiri novit, et albam
- Non semper retinet alba senecta fidem.
- Albi temporibus, nigri sunt moribus; æquant
- Tempora cana nivem, corda dolosa picem.
- Inde potest ipsis irasci moribus ætas,
- Quæ stupet in senio non senuisse senes.
- Pingues ut vitulos vetulos admiror amantes,
- Amentesque, graves corpore, corde leves.
- Hos gradus insignit, sed culpa premit, nec honori
- Summo respondet infima vita senum.
- Ambo presbyteri; sed non præbent iter ulli.
- Ambo Judæi, sed sine jure Dei;
- Cumque regant alios, tamen a dulcedine morum
- Jejunus remanet tantus honoris apex.
- Ore docent; sed quid, cum linguæ vita repugnet?
- Non redimit mores aurea lingua malos.
- Verbis frondescunt, sed non est fructus in actu;
- Ore pluunt aliis, sunt sine rore sibi.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

- « Talis uterque docet, nocet; ungit, pungit; obesse  
 « Plus, prodesse minus, nostis utrumque tamen.  
 « Cum doceant alios se non hortantur, et instar  
 « Candelæ spargunt in sua damna jubar.  
 « Proficit hæc aliis, soli sibi deficit; isti  
 « Proficiunt aliis deficiuntque sibi.  
 « Ut brevior stylo claudam prædicta, sequuntur  
 « Utres seu ventres, dolia sive dolos;  
 « Curant non aras, sed haras; non vera, sed æra;  
 « Non æquum, sed equos; non inopes, sed opes.  
 « Hærent seu vanis, seu vinis, sive venenis;  
 « Quærent vana, colunt vina, venena spuunt;  
 « Libras non libros relegunt, parentque monetis,  
 « Non monitis; pretio, non prece quemque juvant;  
 « Non Alleluia ructare, sed allia norunt;  
 « Plus in salmone quam Salomone legunt<sup>1</sup>.  
 « Talibus ergo fides declinet nostra favorem,  
 « Nam, quia fallaces, non meruere fidem.  
 « Fingunt quæ vestris fuderunt auribus; iste  
 « Non est ordo rei quem docuere rei.  
 « Sed nihil intexet mea vox de stamine falsi,  
 « Remque sequar breviter et sine nube doli.  
 « Æstus erat, calor instabat, sol flammeus undas  
 « Jusserat immemores frigoris esse sui.  
 « Rivus qui ludens Joachim lascivit in horto  
 « Lampadis ejusdem vi tepefactus erat.  
 « Illic invitant Susannam balnea; surgit,  
 « Huc properat, fraudem nescit inesse loco.  
 « Tentat aquam, laudat tentatam, nuda subintrat  
 « Laudatam; nudam vidit uterque senum.  
 « Vidit et incaluit; conceptæ pabula flammæ,  
 « Ejus utræque genæ sunt in utroque sene.  
 « Hinc species, inde spes; hinc Venus, inde venustas;  
 « Hinc color, inde calor urit utrumque senem.

<sup>1</sup> Il paraît que ce mauvais jeu de mots sur les mœurs des prêtres était fort à la mode au XII<sup>e</sup> siècle. Dans une pièce de Matthieu de Vendôme éditée par M. Wat-

tenbach (*Sitzung der philos. philol. Classe*, 1872, p. 616) on lit :

..... Et usum  
Sancti salmonis, non Salomonis amant.

- « Dant igni vires oculi, lux ignea, cervix  
 « Lactea, cæsaries aurea, nuda caro.
- « Res nova! Decrepitis audax amor imperat, igni  
 « Exsanguis stipulæ dant alimenta novo.
- « Non par involvit puerumque senemque reatus;  
 « Errat amando puer, sævit amando senex.
- « Extingui levius puerilis flamma meretur;  
 « Rore premi modico flamma novella solet.
- « Flamma senum rorem veniæ non impetrat, horum  
 « Fornax sedari vix sine fonte potest.
- « Ætas non obstat, mora nulla refrænât amantes.  
 « Semper enim pennas in pede gestat amor.
- « Ergo preces fundunt, ergo dant, ergo minantur;  
 « Nil prece, nil donis, nil valere minis.
- « Ut nullo sensit effectu vota beari,  
 « Sic in Susannam fulgurât ira senum:  
 « — Effectus nostro si non arridet amori,  
 « Fingemus crimen in tua damna novum.
- « Te sponsi fœdus læsisse fatebimur, istud  
 « In populi medio nostra querela seret. —
- « Sperans et metuens fluitat Susanna; ministrat  
 « Spem bene conscia mens, lingua dolosa metum.
- « Mens trahitur veloque spei ventoque timoris,  
 « Spemque metumque sequens inter utrumque natat,
- « Devotaque volans ad cœlum mente, loquelam  
 « Fletibus undantem fudit in aure senum:  
 « — Navis quo fugiet geminis impulsa procellis?  
 « Hinc mihi mors instat, hinc fuga nulla patet.
- « Syrtes incurret fugiens mea cymba Charybdim,  
 « Et mea fata cavens in mea fata ferar.
- « Peccem? Peccantem me puniet ira gehennæ.  
 « Clamem? Clamantem puniet ira senum.
- « Sed si vestra, senes, manus in me sæviat, iram  
 « Leniet inferni verbere trita caro,
- « Ut damnum carnis animam lucretur, ematque  
 « Portum cœlestem naufraga vita mihi! —
- « Dixit et obsistit. Sic prævalet una duobus  
 « Sævis blanda viris femina, justa reis.

MS. N° 344

DE LA

REINE CHRISTINE.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

- « Non vincunt ut convincant, quia nil adamanti  
« Malleus hinc, incus inde nocere valent.  
« Ut mea vox populi sit digna fide, locus istos  
« Separet et ratio judicet acta senum.  
« Dic, immunde senex, dic quæ fuit arbor amoris.  
« Conscia, sub foliis ausa videre nefas?  
Vix inventa sibi est responsio; flebilis umbram  
Prini mentitur criminis esse ream.  
« Alter, ad auditum cujus non iste volavit  
« Sermo, loquatur. » Ait : « Æstimo, schinus erat. »  
« — Quid plus? convincit linguæ discordia testes,  
« Nec similes reddunt utraque corda sonos.  
« In caput ergo senum vindictæ pœna redundet  
« Vapulet et virgis doctor uterque suis.  
« Hanc igitur decus exornet, mors puniat illos;  
« Illa decus meruit, hi meruere necem. »

Les deux copies sur lesquelles Beaugendre a publié ces deux plaidoyers n'étaient pas des copies fidèles; on rencontre en effet, dans son édition, un assez grand nombre de vers ajoutés à ceux de Riga. Il y a, comme on le sait, deux textes de l'*Aurora*. Tel que l'avait laissé le chantre de Reims, ce poème pouvait sembler inachevé. C'est pourquoy Gilles de Paris y a fait des additions considérables, qui ne sont pas toutes à dédaigner. Mais ce n'est pas à Gilles de Paris qu'appartiennent les vers intercalés dans les copies reproduites par Beaugendre. Quel qu'en soit l'auteur, nous les avons retranchés de notre édition, que nous avons établie sur les n° 592 de la bibliothèque Mazarine, 8098 et 8337 de la Bibliothèque nationale. Puisque l'on connaît mal Pierre Riga, nous avons cru devoir, pour le faire mieux connaître, purger son œuvre de toute correction étrangère. Nous avons, toutefois, admis certains changements apportés par Riga lui-même à son œuvre primitive. Ayant distrait de son poème les deux plaidoyers, pour les joindre au recueil formé pour l'archevêque Samson, il en a modifié quelques vers, jugés par lui défectueux. Ces corrections se voient dans le n° 1136 de l'Arsenal, f° 17.

Nous retrancherons encore, par occasion, une autre addition non moins superflue, qui nous est signalée par le catalogue des manuscrits de Saint-Omer dans une copie des deux plaidoyers que contient le n° 172 de cette bibliothèque. Le plaidoyer de Daniel y finit par ces deux vers :

Res est grata senem pueriliter esse jocosum;  
Gratior est juvenem moribus esse senem.

Or, non seulement ce distique n'appartient pas au plaidoyer de Daniel, mais il n'est pas même de Pierre Riga. C'est une sentence banale, qu'on rencontre dans plusieurs cahiers de professeurs ou d'élèves. M. Schultz l'a publiée d'après un de ces cahiers ; *Anzeiger*, 1873, col. 41.

L. Suivent ces quatre vers, sans titre ;

Vitam relligio, mentem discretio, famam  
Lux operum, studium lectio, verba modus,  
Judicium jus, justitiam rigor, ora venustas  
Ornabant, pietas viscera, virga manum.

C'est une épitaphe ou plutôt un titre de rouleau funèbre ; mais la pièce est incomplète dans le manuscrit de la Reine. On la trouvera, composée de dix vers, dans l'édition des Oeuvres d'Hildebert donnée par M. l'abbé Bourassé<sup>1</sup>. Au dernier vers se lit le nom de l'évêque dont elle célèbre les vertus et raconte les malheurs ; il s'appelait Pierre, et M. Bourassé suppose qu'il s'agit d'un archevêque de Sens. Nous avons montré l'erreur de cette conjecture<sup>2</sup>. Il s'agit, comme l'atteste Guillaume de Malmesbury, d'un évêque de Poitiers. Il ne paraît pas non plus que cette pièce soit d'Hildebert. Nicolas Chamart et le P. Labbe l'avaient anciennement publiée sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, à qui peut-être il faut la laisser.

<sup>1</sup> Migne, *Patrologie*, t. CLXXI, col. 1456.

<sup>2</sup> *Notices et extr. des man.*, t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 406.

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

LI. *Quædam fabula.* Ce titre est du cardinal Passionei. La pièce commence par :

Postquam Pamphileas rumor pervenit ad aures  
Glisceriam Gallis finibus esse suam,  
Pamphilus ascendit; comes illi Birria factus  
Carpit iter pedibus exitiale suis,  
Compositoque fere sumptu, jejunos uterque  
Parisiis veniunt, hic eques, ille pedes...

Voilà donc Pamphile et son serviteur Birria, l'un à pied, l'autre à cheval, venant chercher à Paris la fugitive Glycérie. Ils ne tardent pas à la rencontrer, et, cette rencontre faite, Pamphile, Birria, Glycérie, se rendent immédiatement en quelque logis où ils vont faire bombance. C'est Birria qui prépare le diner :

Ante fores stabulatur equus, jussuque magistri  
Birria quos reperit comparat ære cibos.  
Gallinas, pullos, perdices emit, alosas,  
Mulos, gardones, hospitiumque redit.  
Explumat volucres, pisces exquarnat eosque  
Incidens aperit, extrahit exta, jacit;  
Transfixoque veru volucres assantur, alumnos,  
Suppositis flammis, decoquit unda suos....

Comme on le voit, ces mœurs manquent de délicatesse. Après quelques aventures, Pamphile revient dans son pays, emmenant avec lui sa chère Glycérie. Birria les accompagne, toujours à pied. Voici les derniers vers :

Urbi succedunt; hilaris pater excipit illos;  
Gaudent; illa suum, sic habet ille suam.

C'est la seule copie de cette pièce qui nous soit connue, et, comme elle n'offre aucun nom d'auteur, nous ignorons à qui nous devons l'attribuer.

LII. *Passio S. Agnetis.* Le volume de la Reine se termine par ce poème bien connu, dont l'auteur l'est beaucoup moins. Dès l'année

Ch. Mac Clomb.

Commissaire de j.  
art. 1. p. 1.

1621, Nicolas Chamart l'imprimait sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Quelques années après, en 1624, Gaspard de Barth, ignorant l'édition de Nicolas Chamart, en donnait une nouvelle sous le nom d'Hildebert<sup>1</sup>. Il ne l'attribuait, toutefois, à l'illustre évêque que sur une conjecture d'Héribert Rosweid, un de ses amis. Que cette conjecture ait été facilement acceptée par Beaugendre<sup>2</sup>, on ne s'en étonne pas. Elle est d'ailleurs recommandée par quelques manuscrits, parmi lesquels nous citerons le n° 190 de Charleville. Cependant elle a été vivement contredite par Gérard Voss, Pits, Bale et Chrétien Daumius. Suivant ces critiques, la pièce serait d'un chanoine régulier, mort vers 1263, que les uns nomment Alexandre de Sommerset, les autres Alexandre d'Essebi<sup>3</sup>. Mais toutes ces attributions sont également fausses. Pour écarter le chanoine mort vers l'année 1263, il nous suffit d'indiquer la belle copie que nous offre le n° 4214, fol. 100, de la Bibliothèque nationale. Elle est anonyme, comme une autre qui se trouve dans le n° 710 de Berne, mais elle est du XII<sup>e</sup> siècle; ce qui prouve assez que l'auteur ne vivait pas dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup>. Pour écarter ensuite Hildebert et l'abbé Philippe, nous n'avons qu'à produire le n° 1136 de l'Arsenal, où la pièce se lit au fol. 49 du recueil intitulé *Floridus aspectus*. Nous avons déjà plusieurs fois cité ce recueil, et nous en avons nommé l'auteur: c'est, répétons-le, Pierre Riga.

---

MS. N° 344  
DE LA  
REINE CHRISTINE.

---

La notice du cardinal Passionei avait depuis longtemps appelé l'attention des savants sur le volume que nous venons de décrire. Cependant personne n'avait encore pris le soin de démêler la part d'erreur et la part de vérité que semblait contenir le commentaire joint par dom Brial à cette notice. Comme on l'a vu, plusieurs philologues allemands, et particulièrement M. Wattenbach, ont publié, dans ces

<sup>1</sup> *Adversaria*, lib. XXXI, cap. XIII.

<sup>2</sup> *Hildeberti Opera*, col. 1249.

<sup>3</sup> *Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 378.

